



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
30 octobre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux
de la troisième session ordinaire de 2000
25-29 septembre 2000, New York**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
Débat consacré au FNUAP.	5
II. Système d'allocation des ressources	9
III. Questions financières, budgétaires et administratives	19
IV. Programme consultatif technique.	26
V. Programmes de pays et questions connexes	32
Débat consacré au PNUD.	46
VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	46
VII. Questions financières, budgétaires et administratives	50
VIII. Évaluation	57
IX. Cadres de coopération de pays et questions connexes	63
X. Coopération technique entre pays en développement.	75
XI. Questions diverses.	78

Décisions adoptées

Numéro

2000/18	Remerciements à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, 1987-2000.	45
2000/19	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.	17
2000/20	Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001.	49
2000/21	Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel.	50
2000/22	Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations.	63
2000/23	Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique.	74
2000/24	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 2000.	81

I. Questions d'organisation

1. Le Président, M. Vladimír Galuška (République tchèque) a ouvert la séance. Il a fait état de l'engagement renouvelé à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle dans la coopération pour le développement manifesté lors du Sommet du Millénaire et à l'occasion de la réunion au niveau ministériel du PNUD (11 septembre 2000). Il a réaffirmé ce qu'il avait dit lors de la clôture de la réunion ministérielle, à savoir que le Conseil d'administration examinerait les moyens de mettre en oeuvre les mesures proposées à cette occasion, et notamment en tirant parti de la dynamique qui avait été suscitée, ceux qui permettraient de l'associer plus souvent dans le souci de renforcer le PNUD.

Ordre du jour et programme de travail

2. La Secrétaire du Conseil d'administration a évoqué les divers éléments du document DP/2000/L.4, à savoir l'ordre du jour, la liste des documents et le programme de travail de la session. Elle a noté qu'un programme de travail révisé avait été communiqué au Conseil. Des consultations officieuses sur le suivi de la réunion ministérielle du PNUD étaient également prévues. Des réunions officieuses sur le réseau des centres de contact sous-régionaux, le rôle du PNUD au Mozambique et le nouveau cadre de coopération mondiale seraient également organisées pendant la session. Elle a informé le Conseil que le document DP/2000/CRP.15 ne serait pas disponible en tant que document de séance mais plutôt sous forme de publication pour information. Le rapport statistique annuel du PNUD (DP/2000/32) ne serait pas prêt pour distribution pendant la session. Un résumé du rapport serait transmis et les membres du Conseil seraient informés en temps voulu de la disponibilité du rapport intégral. Les rectificatifs ci-après avaient été publiés : DP/2000/37/Corr.1, DP/2000/37/Add.1/Corr.1, DP/CRR/GUA/1/Corr.1 (français seulement) et DP/FPA/2000/15/Corr.1 (chinois, anglais et russe uniquement). Les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour 1998-1999 étaient disponibles sur demande.

3. Le Chef du service du Conseil d'administration du FNUAP a examiné les points inscrits à l'ordre du jour du débat consacré au FNUAP, en faisant remarquer que les adieux à la Directrice exécutive auraient lieu dans l'après-midi du 26 septembre.

4. Une délégation a demandé que le rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations (DP/2000/35) au titre du point 8 (Évaluation) soit examiné directement après le point 6 (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets).

5. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail révisé de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement.

6. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la session annuelle de 2000 (DP/2000/27).

**Avant-projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2001
(DP/2000/CRP.13)**

7. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'avant-projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2001 (DP/2000/CRP.13). Elle a fait remarquer que comme convenu par le Conseil en 1999, celui-ci tiendrait trois sessions en 2001 : deux sessions ordinaires et la session annuelle. Le projet définitif de programme de travail pour 2001 serait présenté à la première session ordinaire de 2001. Les propositions ou observations relatives à l'avant-projet pourraient être communiquées par l'intermédiaire du Bureau. En ce qui concerne le programme de travail de la première session ordinaire de 2001, la Secrétaire a rappelé qu'une session conjointe devait avoir lieu avec le Conseil d'administration de l'UNICEF et la participation du Programme alimentaire mondial.

8. Deux délégations ont demandé l'inscription d'un point supplémentaire sur la technologie de l'information et de la communication en faveur du développement. Les intervenants ont également cherché à savoir si l'examen annuel de la situation financière pourrait être présenté lors de la session annuelle de 2001, notamment parce que l'examen triennal des orientations aurait lieu pendant l'Assemblée générale en 2001. Une autre délégation souhaitait que la session conjointe soit organisée pendant la semaine précédant la première session ordinaire de 2001. Un orateur a souligné que les rapports du Conseil économique et social au PNUD et au FNUAP devaient continuer d'être présentés et examinés séparément.

9. La Secrétaire a fait observer qu'il serait très difficile de soumettre l'examen annuel de la situation financière lors de la session annuelle de 2001 étant donné que la documentation pour cette session ne serait prête que début avril et que l'on ne disposerait pas encore à ce moment-là des chiffres utilisés lors de l'examen.

10. L'Administrateur a accueilli avec intérêt la proposition d'ajouter à l'ordre du jour la question de la technologie de l'information en faveur du développement.

11. Le Conseil d'administration a pris note des questions devant être examinées en 2001 telles qu'elles figurent dans l'avant-projet de plan de travail pour 2001 (DP/2000/CRP.13) ainsi que des observations formulées à cet égard.

Calendrier des prochaines sessions

12. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : 29 janvier-6 février 2001

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001*

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

13. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail de sa première session ordinaire de 2001, tel que reproduit dans l'annexe à la décision 2000/24.

Débat consacré au FNUAP

Intervention de la Directrice exécutive

14. Tout en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des délégations présentes pour le débat consacré au FNUAP dans le cadre de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive a déclaré que cette réunion avait une signification toute particulière en ce qui la concernait étant donné que ce serait la dernière session du Conseil d'administration à laquelle elle assisterait en qualité de Directrice exécutive, car elle devait prendre sa retraite à la fin de l'année. Elle a ajouté que le FNUAP espérait que cette session serait très féconde.

15. Elle a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le dernier rapport concernant l'état de la population mondiale, intitulé « Vivre ensemble, dans des mondes séparés : hommes et femmes à une époque de changements ». Il ressort de ce rapport que bien que des progrès considérables aient été accomplis dans tous les pays du monde, l'inégalité entre les sexes, la discrimination et la violence demeurent des obstacles au bien-être non seulement des femmes mais également des hommes; non seulement des familles mais aussi des communautés et des nations dans leur ensemble. Le rapport souligne l'importance des partenariats entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et les organismes internationaux; entre les pays, du Nord et du Sud, riches et pauvres; et entre les individus, hommes et femmes. Elle a déclaré que le rapport avait suscité beaucoup d'intérêt parmi les médias et que ces questions semblaient attirer de plus en plus l'attention et le soutien du public. En outre, il démontre que le FNUAP s'est engagé dans la bonne direction pour ce qui est de son programme de sensibilisation.

16. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel et dans la systématisation d'une approche de gestion axée sur les résultats pour les activités du Fonds. S'appuyant sur une évaluation réalisée en mai de l'intégration de cette approche de gestion axée sur les résultats dans ses activités, le FNUAP élabore actuellement une déclaration de principes, met au point et teste des outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats et dispense des cours de formation pour renforcer sa capacité et celle de ses partenaires nationaux à l'appliquer de façon efficace. Une analyse de l'état d'avancement du plan de financement pluriannuel est actuellement en cours dans tous les bureaux de pays dont les résultats les plus significatifs figurent dans le prochain rapport annuel du Conseil d'administration, en juin 2001. Elle a remercié les Gouvernements canadien, danois, finlandais, suédois et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur inestimable appui financier qui a permis au FNUAP de mener à bien en 2000 les activités se rapportant au plan de financement pluriannuel et à l'approche de gestion axée sur les résultats. Elle espère que d'autres pays seront en mesure de fournir un soutien financier afin d'aider le FNUAP à poursuivre le processus d'institutionnalisation.

17. S'agissant des approches sectorielles, les bureaux de pays du FNUAP ont été encouragés à participer à toutes les initiatives sectorielles, notamment à celles concernant les secteurs de la santé et de l'éducation, car ce sont celles qui permettent d'aborder au mieux les questions de population et de disparités entre les sexes. L'objectif premier du Fonds était de garantir que les questions de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité, étaient pleinement intégrées à l'approche sectorielle et aux plans opérationnels,

compte tenu du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que des objectifs et des normes convenus lors de l'examen de la CIPD+5. La Directrice exécutive a noté qu'en octobre le FNUAP avait organisé un séminaire sur les approches sectorielles coparrainé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Ministère britannique du développement international. Des ateliers régionaux de formation à l'intention du personnel local et des équipes d'appui aux pays sont prévus afin de renforcer encore leurs capacités techniques et leur participation aux approches sectorielles. Elle a observé que dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP collaborait avec l'UNICEF et l'OMS à l'élaboration de principes directeurs concernant les approches sectorielles. Ces principes directeurs seraient publiés par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour application par tous les membres des équipes de pays de l'ONU. Elle a souligné que les approches sectorielles constituaient également le point essentiel de l'ordre du jour de la réunion de 2001 du Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP qui se tiendrait à New York.

18. La Directrice exécutive a fait valoir que la prévention de l'infection par le VIH, en tant que partie intégrante de l'information sur la santé en matière de reproduction et des services connexes, occupait une place de plus en plus importante dans les programmes de pays du FNUAP. Même si les pays d'Afrique subsaharienne sont les plus touchés par l'épidémie, de nouvelles données indiquaient une explosion des cas de VIH/sida en Asie et en Europe de l'Est. Le FNUAP a collaboré étroitement avec l'ONUSIDA et ses autres coparrains aux niveaux mondial, régional et national pour lutter contre la propagation de cette maladie et a participé activement au Partenariat international contre le sida en Afrique. Le FNUAP possédait de sérieux atouts dans certains domaines associés à la lutte contre le VIH/sida, notamment son programme de sensibilisation et ses activités relatives à la santé en matière de reproduction, y compris en ce qui concerne les adolescents, et aux questions touchant plus particulièrement les femmes. Pour contribuer à renforcer l'engagement politique et le soutien financier des responsables en Afrique, et en coopération avec l'ONUSIDA, le FNUAP a pris l'initiative en lançant une campagne de sensibilisation conjointe à l'échelon régional pour lutter contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne, laquelle a été financée par la Suède. L'ONUSIDA, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale ont également collaboré avec des sociétés pharmaceutiques pour trouver des moyens d'accélérer et d'améliorer les soins et les traitements dispensés dans les pays en développement.

19. La Directrice exécutive a constaté que l'objectif de la CIPD concernant l'accès universel à des soins de santé en matière de reproduction d'ici à l'an 2015 ne pourrait être atteint sans un accès universel aux services connexes. Elle a ajouté qu'il était préoccupant de constater qu'en 1999 le soutien des donateurs à la fourniture de tels services avait atteint son plus bas niveau en cinq ans. De même, du fait d'un manque de fonds, le FNUAP a dû réduire ses achats de contraceptifs, y compris de préservatifs masculins et féminins, de près de moitié en 1999. La pénurie de produits liés à la santé en matière de reproduction, particulièrement de contraceptifs, devrait avoir de graves conséquences, notamment une augmentation des grossesses non désirées, de la mortalité maternelle, des avortements non médicalisés et des maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le VIH/sida. Le FNUAP s'est efforcé de trouver des fonds supplémentaires pour faire face aux besoins urgents qui étaient apparus dans certains pays. La Directrice exécutive a expliqué que

pour traiter cette question de façon globale, le FNUAP avait élaboré une stratégie mondiale afin de garantir un approvisionnement régulier de produits liés à la santé en matière de reproduction qui exigeait de celui-ci qu'il joue un rôle moteur dans la coordination des efforts faits par les différents partenaires, à savoir les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ONG, les fondations et le secteur privé, en vue de maximiser le soutien actuel et de plaider pour un appui accru à l'avenir. La stratégie proposée avait été présentée lors d'une réunion consultative une semaine plus tôt.

20. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de la situation financière du Fonds, indiquant que le total des recettes en 1999 s'élevait à 254,2 millions de dollars, soit une baisse de 9 % par rapport à 1998. Compte tenu d'un déficit en 1998 et d'une réduction du niveau de la réserve opérationnelle en 1999, cette dernière devait être remboursée d'un montant net de 500 000 dollars. Le total des recettes disponibles en 1999 a donc été ramené à 253,7 millions de dollars. Les dépenses totales pour 1999 équivalaient à 279,6 millions de dollars, d'où un dépassement de crédits de 26 millions de dollars, comme précédemment indiqué au Conseil. Les paiements reçus récemment de certains des principaux donateurs avaient permis à la réserve opérationnelle de retrouver son niveau autorisé de 50 millions de dollars.

21. Quant aux ressources générales pour 2000, la Directrice exécutive était optimiste, notamment du fait que deux principaux donateurs avaient annoncé des contributions supplémentaires en fin d'année au FNUAP. En outre, le montant des ressources générales devrait s'établir entre 260 et 265 millions de dollars et le total des ressources, plus les contributions multilatérales et bilatérales, pourrait dépasser les 300 millions de dollars. Elle espérait que tous les donateurs s'acquitteraient de leurs paiements le plus rapidement possible. Elle a ajouté que des informations complémentaires sur la situation des recettes du Fonds seraient communiquées dans le rapport oral présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour.

22. Elle a remercié vivement les donateurs du FNUAP, notamment les principaux donateurs, ainsi que les nombreux pays en développement et en transition qui contribuaient au FNUAP. Elle a souligné que le FNUAP était particulièrement reconnaissant à tous ses donateurs et elle les a instamment priés de faire des dons supplémentaires pour 2000, car le FNUAP n'aurait certainement aucun mal à utiliser ces ressources, et d'annoncer des contributions pour 2001 et au-delà. Elle a mis en lumière l'incidence de la baisse récente des ressources sur les programmes de pays appuyés par le FNUAP. Malgré tous les efforts déployés par le Fonds pour exploiter au mieux les ressources allouées aux programmes de pays, le plafond des dépenses avait été réduit, ce qui fait que les activités exécutées dans le cadre des programmes avaient dû être limitées, différées voire annulées dans certains cas. Elle s'est dite profondément préoccupée par les conséquences de cette baisse d'activités, notamment en ce qui concerne les pays les plus vulnérables.

23. La Directrice exécutive a déclaré que dès que la situation des ressources s'améliorerait, le FNUAP accélérerait immédiatement l'exécution conformément aux programmes de pays approuvés. Elle a souligné que les ressources générales constituaient le fondement des opérations mises en oeuvre dans le cadre des activités opérationnelles du Fonds et qu'elles étaient essentielles à la préservation de leur caractéristique multilatérale. Elles sont primordiales à l'exécution des programmes de pays du FNUAP et c'est grâce à ceux-ci que le Fonds aide les pays en développe-

ment à faire face aux défis mondiaux qu'ils doivent affronter dans les domaines de la population, de la santé en matière de reproduction et du développement durable.

24. Avant de conclure, elle a brièvement abordé la manifestation spéciale sur la santé des adolescents en matière de reproduction organisée par le FNUAP à l'occasion de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration qui s'est tenue à Genève. Cet événement avait été l'un des plus intéressants et des plus satisfaisants sur le plan personnel auxquels elle avait participé dans le cadre des activités du Conseil d'administration. Intéressant en raison du thème lui-même qui, il y a quelques années à peine, aurait encore été considéré comme trop sensible pour être abordé dans une rencontre de ce type. Le fait que ce débat ait pu avoir lieu témoignait des progrès considérables accomplis dans le domaine d'activité du Fonds. Elle a ajouté que cette manifestation avait été pleinement satisfaisante sur le plan personnel en raison du niveau élevé du débat et de la participation active du public. En outre, elle témoignait de la relation étroite et fiable qui s'était instaurée entre le Conseil d'administration et le FNUAP. Elle restait convaincue que le partenariat qui s'était forgé entre eux serait déterminant pour guider les activités du FNUAP en tant qu'organisation chef de file de l'aide à apporter aux pays dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD.

25. Rappelant le Sommet du Millénaire, elle a fait remarquer que les engagements pris par les dirigeants du monde entier avaient donné un nouvel élan aux activités de l'Organisation des Nations Unies tout en soulignant l'urgence de la tâche. Des mesures doivent être prises pour mettre fin aux inégalités, à la pauvreté et à l'ignorance qui empêchent plus d'un milliard d'êtres humains de jouir de leurs droits fondamentaux et pour répondre aux espoirs que la société civile a placés dans l'Organisation des Nations Unies en tant que partenaire indispensable du changement. La Déclaration du Millénaire a fait valoir le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et du développement et a tenu compte des priorités figurant dans les programmes d'action et les textes adoptés à l'issue des dernières grandes conférences et sommets des Nations Unies, y compris la CIPD. Elle a conclu en déclarant qu'avec ses partenaires gouvernementaux, la famille des Nations Unies et la société civile, le FNUAP jouerait son rôle afin de garantir la concrétisation des objectifs et des mesures définis lors du Sommet du Millénaire, notamment ceux visant à protéger la vie des jeunes, des femmes et des hommes et à leur proposer des choix. À cet effet, tant le soutien sans réserve du Conseil d'administration que des ressources accrues seront indispensables.

26. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont remercié la Directrice exécutive pour son discours exhaustif. Une délégation, intervenant également au nom de deux autres, a félicité le FNUAP de la stratégie bien conçue qu'il a élaborée pour garantir un approvisionnement régulier de produits liés à la santé en matière de reproduction, en consultation avec ses partenaires du développement. Constatant que les progrès réalisés étaient encourageants, les délégations ont estimé qu'il fallait dorénavant s'efforcer de déterminer comment cette stratégie pourrait être élargie et appliquée comme une priorité de l'organisation. Les délégations ont fait savoir qu'elles souhaiteraient plus de renseignements sur les liens avec l'environnement sanitaire et le contexte dans lequel les investissements en matière de santé s'effectuaient. Les délégations ont ajouté que compte tenu de l'augmentation de la demande non satisfaite pour des services de santé en matière de reproduction, tous les partenaires du développement devraient contribuer pour garantir un accès universel à la santé en matière de reproduction d'ici à 2015, sous la direction et la

coordination du FNUAP. Les délégations ont appuyé la stratégie et ont noté avec satisfaction que lorsque le FNUAP l'avait présentée la semaine précédente, il avait souligné qu'il s'efforcerait d'en poursuivre l'élaboration avec « enthousiasme et dynamisme ». Une autre délégation s'est associée aux observations préalables sur l'importance d'un approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction. En outre, elle a déclaré qu'elle était satisfaite des activités mises en oeuvre par le FNUAP en ce qui concerne les approches sectorielles et le plan de financement pluriannuel.

27. Le Gouvernement néerlandais a annoncé qu'il augmenterait sa contribution au FNUAP de 66 % pour l'année 2000, soit un montant de 45,5 millions de florins (environ 19 millions de dollars) et que cette augmentation était valable pour les trois années à suivre.

28. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations. Elle a exprimé toute sa gratitude au Gouvernement néerlandais pour l'augmentation généreuse de sa contribution qu'il venait juste d'annoncer ainsi que pour avoir confirmé que celle-ci serait valable pour les trois années à venir. Elle souscrivait pleinement à l'avis des délégations qui estimaient qu'il importait au plus haut point de garantir un approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction. Elle a indiqué qu'il devrait être possible d'établir des prévisions à court terme des besoins pour chaque pays et d'évaluer le financement national pour les produits de santé en matière de reproduction. Elle a ajouté que lors de sa récente visite en Afrique du Sud, elle avait été consternée d'apprendre qu'il existait une telle pénurie de condoms dans le pays. Elle a observé que les besoins en condoms dans les pays d'Afrique subsaharienne étaient élevés et que la demande en préservatifs féminins était en hausse, par exemple en Angola, en Namibie et en Afrique du Sud. Elle a souligné l'importance de rester attentif aux besoins en produits de santé en matière de reproduction et de trouver des moyens pour garantir que ces besoins seront satisfaits. Elle a déclaré qu'un consortium devrait être créé pour répondre aux besoins en produits de santé en matière de reproduction à l'échelon national. Elle a remercié le Conseil d'administration de son soutien.

II. Système d'allocation des ressources

29. Conformément au paragraphe 14 de la décision 96/15, le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport intitulé « Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays » (DP/FPA/2000/14).

30. En présentant le rapport, la Directrice exécutive a indiqué que, depuis 1977, le FNUAP disposait d'un système permettant d'allouer les ressources aux pays qui avaient le plus besoin de son assistance. Le premier système de ce type, mis au point à la demande du Conseil d'administration, avait utilisé différents critères et seuils socioéconomiques et démographiques afin de déterminer les pays devant bénéficier en priorité de l'assistance du FNUAP. Ce système était régulièrement évalué, révisé, et soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration. La Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les nouvelles orientations (portant sur les activités à entreprendre dans le domaine de la population et du développement) qui avaient été recommandées dans le Programme d'action de la Conférence avaient eu des répercussions sur l'allocation des ressources du Fonds. À la demande du Conseil d'administration (décision 95/15), le Fonds avait donc mis au

point un nouveau système d'allocation des ressources, en s'inspirant des dispositions pertinentes du Programme d'action de la Conférence. Approuvé en 1996 par le Conseil d'administration (décision 96/15), le nouveau système tenait compte, pour un pays donné, du degré de réalisation des objectifs de la Conférence, ainsi que du fait que les besoins d'assistance étaient variables et qu'il convenait d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu et à l'Afrique.

31. Dans sa décision 96/15, le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive d'entreprendre un examen quinquennal du système d'allocation des ressources du FNUAP, et notamment une évaluation des indicateurs du système et des seuils correspondants. Dans le rapport dont a été saisi le Conseil (DP/FPA/2000/14), les principales conclusions de cet examen étaient mises en valeur. On y proposait aussi de mettre à jour le système d'allocation des ressources du FNUAP en y incorporant de nouveaux repères intérimaires définis en juillet 1999, à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la Conférence sur la population et le développement (CIPD+5). L'examen avait permis de conclure que, dans l'ensemble, le système avait donné des résultats satisfaisants. En moins de quatre ans, la part globale des ressources affectées aux pays qui avaient le plus besoin de l'appui du FNUAP avait sensiblement augmenté. La moyenne annuelle des ressources accordées aux pays du groupe « A » s'élevant, entre 1996 et 1999, à 62,4 % de l'ensemble des ressources allouées aux pays, le FNUAP avait presque atteint les pourcentages que le Conseil d'administration avait fixés comme objectif dans la décision 96/15. La redistribution des ressources au profit des pays du groupe « A », conformément aux objectifs, aurait été plus marquée si les ressources du FNUAP n'avaient pas été inférieures aux prévisions, ce qui s'était traduit par des compressions budgétaires. De fait, pendant la période 1996-1999, les ressources ordinaires annuelles du Fonds n'avaient été égales qu'à 89 % en moyenne des projections figurant dans les programmes de travail.

32. La Directrice exécutive a indiqué que, comme pour tous les systèmes précédents d'allocation des ressources du FNUAP, les indicateurs du système actuel étaient analysés selon les principes suivants : a) chaque indicateur devait évaluer objectivement le chemin qu'il restait à parcourir avant d'atteindre l'objectif auquel il se rapportait; b) chaque indicateur devait avoir une signification et une définition uniformément acceptées; et c) les données devaient être mises à jour, pouvoir être aisément obtenues par les pays en développement et provenir de sources internationalement reconnues. L'examen avait permis de conclure qu'il convenait de conserver cinq des indicateurs originels, d'en abandonner un (car tous les pays ne pouvaient pas se procurer des données actualisées et les institutions internationales procédaient à une révision de la définition opérationnelle de l'indicateur en question) et d'en remplacer un autre, afin de mieux tenir compte de l'égalité entre hommes et femmes. Conformément aux principales mesures définies à la session extraordinaire consacrée au suivi de la Conférence (CIPD+5), trois nouveaux indicateurs avaient été ajoutés au système mis à jour : la proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/sida; le taux de fécondité des adolescentes; et le taux net de scolarisation au niveau secondaire.

33. Tout au long de l'examen, le FNUAP s'était également longuement entretenu avec la Division de la population et la Division de statistique de l'ONU afin de veiller à ce que les nouveaux indicateurs et seuils correspondent aux principales mesures définies lors de la session extraordinaire consacrée à l'examen quinquennal de

la Conférence. Le Fonds avait également consulté les organismes partenaires de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination pour les services sociaux de base pour tous. La Directrice exécutive a insisté sur le fait que le système mis à jour était pour l'essentiel semblable au système qui avait été approuvé par le Conseil d'administration en 1996. La structure centrale en était la même, ainsi que les principes de base, et notamment les catégories de pays. Tout comme le système qui avait été approuvé dans la décision 96/15, le système mis à jour se fondait sur des indicateurs provenant d'organismes des Nations Unies, internationalement reconnus. En outre, les indicateurs concordaient avec ceux du plan de financement pluriannuel du FNUAP présenté au Conseil en avril 2000, à sa deuxième session ordinaire.

34. La Directrice exécutive a indiqué que, comme en 1996, la mise à jour du système s'effectuerait progressivement et avec souplesse, en particulier dans les pays dont les programmes devaient prochainement prendre fin, afin que les pays étant reclassés dans un groupe où ils recevraient moins d'assistance aient le temps d'effectuer tous les ajustements nécessaires. Des mesures de transition adéquates seraient également mises en place à l'intention des pays passant à une catégorie supérieure, qui bénéficieraient en outre d'une attention particulière. L'assistance technique continuerait d'être fournie à tous les pays, et notamment à ceux des groupes « C », « T » et « O ». Elle a ajouté que la nature de l'aide apportée par le FNUAP aux pays de chaque groupe resterait conforme à ce qui avait été décrit dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15. La proposition d'ajustement de la part des ressources accordées à chaque groupe, présentée dans le tableau 5 à la page 13 du document DP/FPA/2000/14, s'expliquait en grande partie par l'augmentation du nombre de pays appartenant au groupe « C » et la baisse du nombre de pays appartenant au groupe « B ». Elle a indiqué que l'ajustement avait été calculé de façon à ce que, dans chaque groupe, la part par habitant des ressources allouées reste comparable à ce qu'elle valait dans le système en usage. En guise de conclusion, elle a rappelé que la distribution des ressources du Fonds visant à aider les pays bénéficiaires à atteindre les objectifs de la Conférence sur la population et le développement et du cinquième anniversaire de la Conférence et à préserver les progrès déjà réalisés serait nettement plus aisée si les ressources du Fonds n'étaient pas aussi modestes.

35. Pendant la discussion qui a suivi, les délégations se sont mises d'accord sur diverses questions et préoccupations essentielles, et notamment sur les points suivants : la mise à jour du système d'allocation des ressources devrait s'effectuer avec souplesse, afin que les progrès réalisés et les acquis soient préservés; des mesures de transition devraient être mises en place afin d'éviter d'éventuelles déconvenues et de faire en sorte que les pays ayant fait l'objet d'un reclassement ne soient pas négativement touchés; il fallait mieux mobiliser les ressources, car des ressources supplémentaires étaient nécessaires à l'obtention de nouveaux résultats; et il fallait redoubler d'efforts en vue d'accroître la capacité d'absorption des programmes de pays; le FNUAP devrait poursuivre ses travaux entrepris dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données, en coopération avec d'autres acteurs du développement; le principe d'universalité devrait être intégralement respecté; les mêmes indicateurs devraient être utilisés systématiquement dans les différents systèmes et instruments du Fonds, notamment le plan de financement pluriannuel, la gestion axée sur les résultats et le système d'allocation des ressources.

36. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du système d'allocation des ressources et ont été heureuses de constater que le système privilégiait

l'allocation de la majorité des ressources aux pays les plus pauvres et que la part des ressources allouées aux pays du groupe « A » avait progressivement augmenté ces dernières années. Plusieurs délégations ont également constaté avec satisfaction que l'objectif qui consistait à allouer de 67 à 69 % des ressources du Fonds aux PMA était tout à fait réalisable et elles ont encouragé le FNUAP à prendre les mesures nécessaires en vue de parvenir à allouer de 67 à 69 % des ressources aux pays du groupe « A », conformément à la décision 96/15. Une délégation s'est déclarée satisfaite du fait que le système d'allocation des ressources se soit avéré probant et que d'autres organismes, comme par exemple la Fédération internationale pour le planning familial (FIPF), aient en conséquence adopté un système similaire. La délégation a ajouté que, à cet égard, en prenant la décision 96/15, le Conseil d'administration avait considérablement aidé l'ONU à élaborer des normes. Une délégation a souligné que l'allocation des ressources devait se décider en fonction de critères objectifs. Constatant que le système actuel avait fait ses preuves, cette délégation a déclaré que le principe d'universalité ne devait pas empêcher d'établir des priorités.

37. Diverses délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les programmes des pays du groupe « A » ne pouvaient pas toujours être intégralement mis en oeuvre en raison de capacités d'absorption insuffisantes. Ils ont demandé quelles mesures concrètes étaient prises pour remédier à ce problème. Une délégation souhaitait savoir de quels indicateurs le Fonds se servait pour évaluer les améliorations de la capacité d'absorption. Une autre délégation a déclaré que les indicateurs et les allocations ne constituaient qu'un seul aspect des choses et qu'il était absolument nécessaire que les capacités d'encadrement et d'absorption soient optimisées. Constatant que des interventions stratégiques à long terme étaient nécessaires pour parvenir à la viabilité, la délégation a indiqué que le FNUAP devait, en collaboration avec d'autres organismes et dans le cadre des améliorations qu'il a été proposé d'apporter au Programme consultatif technique du Fonds, aider les pays à continuer à renforcer leurs compétences en matière de gestion de programmes. Se félicitant de la volonté du Fonds de privilégier l'augmentation de la capacité d'absorption des programmes de pays, une délégation, qui s'exprimait en son propre nom et au nom d'une autre, a déclaré que la présentation par groupe de pays de résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel permettrait de déterminer si les fonds étaient utilisés au mieux. Une délégation, qui s'exprimait également en son nom et au nom d'une autre, a indiqué qu'il était essentiel de veiller à ce que les capacités soient renforcées au niveau national aux fins de la collecte de données, de l'analyse et de la présentation de rapports et à ce que les décisions s'appuient systématiquement sur des faits. Une délégation a encouragé le FNUAP à travailler en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec un ensemble très varié de partenaires oeuvrant en faveur du développement, afin qu'une grande part de l'assistance apportée aux pays soit allouée au développement de leurs capacités dans le domaine de la collecte des données et des indicateurs.

38. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'introduction dans le système d'allocation des ressources mis à jour, de trois nouveaux indicateurs, à savoir, la proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/sida; le taux de fécondité des adolescentes; et le taux net de scolarisation au niveau secondaire. Elles ont reconnu que les indicateurs du système d'allocation des ressources mis à jour devaient correspondre aux principaux domaines définis lors du processus CIPD+5. De fait, les trois nouveaux indicateurs étaient adaptés aux recommandations de la

CIPD+5 dans la mesure où ils portaient sur certains aspects importants de la population et du développement et privilégiaient la dimension « santé en matière de reproduction ». Plusieurs délégations ont tout particulièrement mentionné l'indicateur relatif au VIH/sida qui était à leurs yeux extrêmement important et qui témoignait bien de l'évolution de la situation dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Elles ont rappelé que l'épidémie du VIH/sida était un grave problème mondial que l'on devait prendre en compte lors de l'allocation des ressources du FNUAP. Une délégation souhaitait que le FNUAP accorde à l'avenir une attention particulière au problème croissant du VIH/sida dans les pays asiatiques lors de l'allocation des ressources. S'agissant du taux net de scolarisation au niveau secondaire, une délégation a déclaré que le suivi devrait s'effectuer au niveau des établissements d'enseignement primaire et secondaire, de façon à veiller à ce que les filles inscrites dans le primaire entrent dans le secondaire. Une délégation a indiqué qu'il convenait de tenir compte de la proportion de jeunes et du nombre de réfugiés.

39. Une délégation, soulignant la nécessité d'une action collective et d'un vrai partage des responsabilités, a dit qu'à moins de prendre les dispositions nécessaires pour accroître les contributions versées au FNUAP, la révision du système d'allocation des ressources n'aurait guère d'effet constructif, voire aucun, sur les programmes de pays. Une délégation, prenant la parole également au nom d'une autre délégation, a fait valoir que si les donateurs et les pays du programme avaient pour responsabilité de verser davantage de ressources au FNUAP, il appartenait par ailleurs clairement au FNUAP de fournir des prévisions de recettes réalistes. Une délégation a affirmé que c'étaient les ressources qui manquaient dans la formule de réalisation des objectifs de la CIPD. Une autre délégation a souligné qu'il importait que tous les membres du Conseil d'administration veillent à la réalisation des objectifs approuvés lors de la CIPD et du Sommet du Millénaire, à l'occasion duquel, a-t-elle ajouté, son pays s'était engagé à ce que son aide publique au développement atteigne d'ici 2007 la cible fixée de 0,7 % du PIB, ce qui reviendrait à quadrupler la part du budget national allouée à ce titre au cours des prochaines années. Une autre délégation a précisé qu'en 2001 son pays augmenterait de 35 % sa contribution au FNUAP.

40. Une délégation a souligné que les pays qui progressaient dans l'amélioration de leur situation économique ne devaient pas être pénalisés pour les progrès accomplis, signalant que son pays, qui aurait souhaité rester dans la catégorie « B », était passé dans la catégorie « C », en application du système mis à jour d'allocation des ressources. Cette délégation a ajouté que son pays, doté de ressources limitées, se heurtait à des facteurs extérieurs tels que les cours du pétrole et le service de la dette internationale. Une délégation a fait remarquer que le fait que son pays soit classé dans la catégorie « C » en application du système mis à jour ne signifiait pas qu'il ait résolu tous ses problèmes. Une délégation a appelé l'attention sur le fait qu'entre les pays appartenant à la catégorie « T » il existait de profondes différences de développement socioéconomique et plusieurs pays d'Asie centrale avaient de faibles indicateurs et considérablement besoin de ressources. Cette délégation a demandé dans quelle mesure ces facteurs avaient été pris en compte dans la mise à jour du système d'allocation des ressources. Une délégation a déclaré qu'en application du système mis à jour, bon nombre de pays passeraient de la catégorie « B » à la catégorie « C » et que par conséquent le montant des ressources alloué à chaque pays appartenant à la catégorie « C » diminuerait d'autant. Une autre délégation s'est fait l'écho de ces mêmes préoccupations concernant l'augmentation du nombre de pays

appartenant à la catégorie « C » et a proposé d'augmenter de 1 à 2 % le montant total des ressources destinées à ce groupe de pays.

41. Une délégation a souligné qu'il importait de protéger les résultats obtenus par le passé par les pays ayant progressé d'une catégorie à une autre et a précisé que plusieurs de ces pays en Amérique latine et dans les Caraïbes avaient encore besoin d'une assistance technique à long terme, notamment pour faire face à des problèmes tels que le VIH/sida, la forte mortalité infantile et les disparités entre les sexes, ajoutant que dans cette région, il restait encore beaucoup à faire dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et la répartition des revenus, les problèmes des populations autochtones, et la prévention des grossesses non désirées. Étant donné que le rapport (DP/FPA/2000/14) ne traitait pas de ces besoins permanents de la région, il conviendrait d'établir un plan détaillé d'assistance à cette région et de le présenter au Conseil d'administration. Une autre délégation a souligné qu'il ne fallait pas oublier que tous les pays n'étaient pas en mesure de parvenir aux objectifs de la CIPD et de la CIPD+5, ajoutant que si l'aide consentie devait certes être ciblée, elle s'associait néanmoins avec l'orateur précédent pour estimer que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes nécessitait une assistance technique à long terme. Cette délégation a demandé des éclaircissements au sujet des mesures de transition et du calendrier d'application du système mis à jour d'allocation des ressources prévu par le FNUAP. Un certain nombre de délégations ont fait valoir que dans l'intérêt de la transparence il conviendrait d'informer tous les pays touchés par un changement de classement et leur accorder une période de transition et d'adaptation. Une délégation a dit que la FNUAP devrait rencontrer les représentants de chacun de ces pays à cet effet.

42. Une délégation, soulignant qu'il importait de bien veiller à ne pas pénaliser les pays qui avaient progressé, encore qu'ils n'aient pas atteint le stade de la durabilité, a dit qu'il faudrait accorder une attention toute particulière aux principes suivants : le critère fondamental d'allocation de ressources à un pays donné devrait être l'engagement de ce dernier à l'égard des politiques et programmes de population et de développement; les pays les moins avancés devraient continuer de se voir accorder la priorité comme cela est prévu dans le programme d'action de la CIPD; les pays devraient adopter des objectifs datés de réduction de l'analphabétisme chez les femmes et les filles; le FNUAP devrait collaborer plus étroitement avec les autres partenaires en vue d'améliorer les données tant sur le plan de la méthodologie que de la collecte; il faudrait redoubler d'efforts aux niveaux tant national qu'international en vue de la mobilisation des ressources; il faudrait maximiser les avantages tirés des partenariats publics et privés et de la collaboration avec la société civile, notamment en resserrant les liens internationaux.

43. Un certain nombre de délégations ont demandé des éclaircissements sur les relations entre divers processus et instruments de gestion, notamment le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan de financement pluriannuel et la conception des programmes. Certaines délégations ont espéré que le plan de financement pluriannuel faciliterait l'application du système d'allocation des ressources qui devrait par ailleurs être plus exact et plus transparent en raison de l'amélioration de la qualité des rapports et de la gestion découlant d'une approche axée sur les résultats. Après avoir constaté que la collaboration s'était renforcée au niveau national, une délégation a demandé quel mécanisme le FNUAP avait mis au point pour veiller à ce que les bureaux de pays tiennent compte lors de l'affectation des ressources de l'appui d'autres donateurs en matière de po-

pulation. Étant donné l'importance de disposer de données vérifiables et comparables, une délégation a demandé dans quelle mesure on disposait maintenant de données de qualité relatives au taux de mortalité maternelle, ce qui avait fait problème auparavant.

44. Une délégation a dit qu'il faudrait disposer d'un document précisant d'une manière plus détaillée les seuils des indicateurs, les tableaux et la méthodologie utilisés, ajoutant que le système d'allocation des ressources devait tenir compte de facteurs tels que les répercussions des catastrophes naturelles, les besoins des populations autochtones et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Une autre délégation a demandé comment on était parvenu à la formulation des seuils des nouveaux indicateurs. Une autre délégation a demandé des précisions sur la méthode utilisée pour pondérer les critères relatifs aux recettes et les critères traduisant les objectifs de la CIPD. Cette même délégation a ajouté que le rapport (DP/FPA/2000/14) n'indiquait pas comment les variables entrant dans le calcul des huit indicateurs utilisés par le système seraient établies dans les cas où les données permettant de les quantifier seraient absentes ou insuffisantes comme par exemple dans le cas de l'incidence du VIH/sida et de la prévalence contraceptive.

45. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et questions, puis elle a remercié le Gouvernement néerlandais qui, comme il l'avait annoncé précédemment, avait généreusement augmenté sa contribution. Elle a constaté avec plaisir que les membres du Conseil d'administration approuvaient généralement les huit indicateurs utilisés pour le système mis à jour d'allocation des ressources. Elle a constaté qu'il existait certaines différences d'opinions au sujet des critères appliqués aux recettes et elle a fait remarquer qu'ils avaient été harmonisés avec ceux du PNUD. Elle a fait sienne l'opinion selon laquelle il était indispensable d'adopter une approche souple pour appliquer le système mis à jour d'allocation des ressources et qu'il importait de continuer de fournir un appui, notamment technique et plus particulièrement dans le domaine du plaidoyer, aux pays sur le point de changer de catégorie. Pour ce qui était de la question de l'universalité, elle a souligné que le FNUAP fournissait une assistance à tous les pays, tout en constatant que l'on ne saurait méconnaître la question de l'aide ciblée. Elle a convenu qu'il fallait satisfaire les besoins de tous les pays et non pas seulement des pays les moins avancés et que c'était exactement ce que faisait le Fonds en application de son système actuel, soulignant qu'il avait appuyé des programmes et des activités dans 140 pays, encore que bien entendu ses ressources allaient plus particulièrement aux pays qui en avaient le plus besoin. En réponse à la question concernant les pays d'Asie centrale, elle a fait remarquer que dans cette région le Fonds appuyait des programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration. Les besoins de ces pays étaient par conséquent pris en compte et satisfaits.

46. Elle a souscrit sans réserve à l'opinion selon laquelle les pays ayant accompli des progrès ne devraient pas être pénalisés et qu'il ne devrait pas y avoir de retour en arrière. Pour ce qui est du changement de catégorie de 21 pays, elle a fait remarquer que même si le système n'avait pas été mis à jour, 19 pays seraient passés d'une catégorie à une autre. Elle a souligné que l'objectif propre au Fonds était de protéger les progrès accomplis. Elle a constaté avec plaisir que de nombreuses délégations avaient insisté sur la nécessité d'accroître les ressources versées au Fonds, soulignant que cela profiterait à tous les pays. Elle a précisé que si un pays changeait de catégorie, cela ne devrait pas signifier une variation brutale du montant des ressources qui lui serait alloué. Elle a souligné que plusieurs délégations avaient à

juste titre fait valoir le fait que l'on s'était employé délibérément et avec succès à accroître les ressources versées aux pays de la catégorie « A », conformément aux décisions du Conseil d'administration. Elle s'est félicitée qu'une délégation ait signalé que la FIPF avait adopté un système d'allocation des ressources semblable à celui du Fonds, ajoutant que l'UNICEF s'était aussi inspiré du modèle de système éprouvé du FNUAP. Elle a fait remarquer que l'application du système mis à jour d'allocation des ressources n'entraînerait la fermeture d'aucun bureau de pays.

47. Elle a déclaré que le Fonds s'était attaqué à la question de la capacité d'absorption lors de la conception de ses programmes et projets et qu'une note directive avait été publiée à cet effet. Cette question, a-t-elle souligné, se posait à l'échelle du système et il appartenait au Groupe des Nations Unies pour le développement de l'examiner. Elle a insisté sur le fait qu'il importait qu'un plus grand nombre d'entités locales participent au processus en tant que parties prenantes, ajoutant que le Fonds devrait renforcer ses activités de contrôle technique et administratif et qu'une gestion axée sur les résultats devrait certainement permettre d'accorder davantage d'attention à la question de la capacité d'absorption.

48. En réponse à la question concernant la méthode appliquée pour fixer les seuils, la Directrice exécutive a précisé que le processus avait consisté à déterminer où devraient en 2005 en être les pays pour être à même d'atteindre les objectifs de la CIPD et de la CIPD+5. Pour ce qui est de la question concernant les données relatives à la mortalité maternelle, elle a fait remarquer qu'il s'agissait d'un domaine difficile et que pour bon nombre des pays les plus pauvres il n'existait toujours pas de nouvelles données. Aussi les enquêtes démographiques et sanitaires avaient-elles fourni une importante source de données et on avait eu par ailleurs recours à des données indirectes. Elle a ajouté que le FNUAP et d'autres partenaires du développement procédaient à l'examen de stratégies plus pragmatiques de lutte contre la mortalité maternelle tout en reconnaissant qu'il n'existait pas de démarche idéale. Il restait encore beaucoup à faire en matière de partenariat avec la Banque mondiale et d'autres entités du système des Nations Unies en vue de renforcer les bases de données au niveau national. À propos de l'absence ou de l'insuffisance des données sur le VIH/sida, elle a fait remarquer qu'en effet certains pays ne reconnaissaient pas la gravité de l'épidémie du VIH/sida tandis que d'autres pays ne disposaient que de moyens de dépistage limités. Néanmoins, cette question prenait de plus en plus d'importance au niveau international, en particulier dans le contexte des maladies sexuellement transmissibles et le Fonds avait utilisé les données analytiques fournies par l'ONUSIDA. Suite à la remarque concernant les consultations avec chaque pays, elle a confirmé que d'étroites consultations avaient lieu avec chaque pays lors de l'établissement de leurs programmes respectifs. Pour conclure, elle a déclaré que le principe d'universalité devrait être maintenu et elle a souligné que le système mis à jour d'allocation des ressources serait appliqué avec souplesse afin de protéger les progrès accomplis et d'éviter tout retour en arrière. Elle a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils augmentent le montant de leurs contributions au FNUAP.

49. Pour ce qui est des liens entre le plan de financement pluriannuel, la gestion axée sur les résultats et le système d'allocation des ressources, le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a fait remarquer que les indicateurs étaient compatibles et qu'ils se fondaient sur les domaines prioritaires du programme du Fonds concernant la santé en matière de reproduction, en particulier la planification de la famille et l'hygiène sexuelle, les stratégies en matière de population et de développement et les activités de plaidoyer, la

question de l'équité entre les sexes recoupant ces différents domaines. Il a signalé que le FNUAP établissait actuellement une cartographie des objectifs et des résultats, au regard de leurs indicateurs respectifs utilisés dans les programmes du FNUAP au niveau national. Le Fonds s'employait par ailleurs à établir un système de suivi des ressources en vue de les associer aux résultats obtenus. Il a signalé que l'application du plan de financement pluriannuel et l'existence de bases de données fiables au niveau national devraient permettre au FNUAP de rendre compte comme il convient de ses activités au Conseil d'administration. Il a fait remarquer que le renforcement des capacités et la création de partenariats étaient les deux éléments stratégiques des plans pluriannuels de financement, dont le Fonds rendrait compte au Conseil. Soulignant l'importance du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, il a indiqué que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, qui avaient tous adopté un plan de financement pluriannuel et une approche axée sur les résultats, travaillaient ensemble, notamment au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, à l'harmonisation de leurs procédures de programmation. Pour conclure, il a remercié le Gouvernement néerlandais de sa généreuse contribution au Fonds, ainsi que de l'engagement de contributions pluriannuelles qu'il avait précédemment annoncé, c'était là un exemple du rôle constructif que jouaient les donateurs dans le plan de financement pluriannuel.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

2000/19

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen quinquennal du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (document DP/FPA/2000/14);

2. *Réaffirme vigoureusement* qu'il faut renforcer l'impact des activités opérationnelles du FNUAP, et ce, en veillant notamment à une augmentation substantielle de leur financement, sur une base prévisible, continue et assurée, à la mesure des besoins croissants des pays en développement, et en appliquant pleinement les résolutions 47/199, 48/162, 50/120, 53/192 de l'Assemblée générale ainsi que les parties concernant les activités opérationnelles pour le développement de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale;

3. *Fait sienne* la méthode d'allocation des ressources telle qu'elle figure dans le document DP/FPA/2000/14, en particulier à la fois les indicateurs et les seuils sélectionnés pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que les indicateurs relatifs aux Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD, adoptées par la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

4. *Décide* que le système mis à jour d'allocation des ressources tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2000/14 devrait prendre effet au début du nouveau cycle de programmation pour un pays donné; si un pays passé d'une catégorie à une autre se heurte à une situation particulièrement difficile, on procédera progressivement, dans le cadre d'une période transitoire prudente, à l'allocation à ce pays du niveau de ressources correspondant à sa nouvelle catégorie;

5. *Confirme* la méthode de classement des pays dans les groupes A, B et C qui est exposée dans le rapport; approuve les parts relatives des ressources allouées auxdits groupes présentées dans le tableau 5 du rapport; et demande au FNUAP de s'employer tout particulièrement à atteindre l'objectif fixé pour ce qui est de la part des ressources à allouer aux pays du groupe A telle qu'établie dans le tableau 5;

6. *Recommande* que la répartition des ressources entre les différents pays, et en particulier en faveur de ceux qui changent de catégorie, se fasse avec souplesse, en tenant compte de la nécessité de veiller à ne pas compromettre les progrès déjà accomplis;

7. *Approuve* l'octroi d'une période de grâce aux quatre nouveaux pays de la catégorie « O » au cours de laquelle on procédera avec souplesse à l'élimination progressive de leurs programmes;

8. *Rappelle* sa décision 96/15, dans laquelle le Conseil d'administration a notamment :

a) Décidé que le Fonds des Nations Unies pour la population, dans le cadre de cette approche souple, devait accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et à l'Afrique;

b) A également reconnu qu'il importait de s'attaquer aux problèmes se posant dans certains secteurs sociaux et dans certaines régions que les indicateurs des moyennes nationales ne permettaient pas de déceler;

9. *Reconnaît* que certains pays risquent d'avoir toujours besoin d'un appui de programme dans des domaines thématiques précis pour veiller à ne pas compromettre les progrès déjà accomplis;

10. *Demande* au Fonds des Nations Unies pour la population, compte tenu du principe d'universalité, de n'épargner aucun effort pour maintenir la présence et la visibilité voulues dans tous les pays du programme, notamment dans les pays appartenant aux catégories « C », « O » et « T »;

11. *Prie en outre* la Directrice exécutive de procéder à un nouvel examen quinquennal du système d'allocation des ressources, et en particulier d'évaluer les indicateurs et leur seuil, et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration en 2005; cette évaluation devrait être effectuée en étroite consultation avec tous les pays concernés, pour éviter les doubles emplois, et veiller à la transparence, la cohérence et la fiabilité du processus.

Le 28 septembre 2000

51. À l'issue de l'adoption de cette décision, deux délégations ont pris la parole.

52. La délégation de l'Égypte a déclaré qu'elle aurait préféré qu'une période de grâce soit accordée à tous les pays ayant changé de catégorie, pour protéger les progrès qu'ils avaient déjà accomplis avec l'aide du FNUAP, et éviter tout retour en arrière. L'Égypte s'est félicitée que la décision ait prévu cette souplesse nécessaire qui permettra au Fonds de tenir compte des circonstances propres à chaque pays, en particulier le fait que les moyennes nationales ne traduisaient pas nécessairement les disparités sociales et économiques et les autres problèmes intérieurs nationaux. Constatant que, par le passé, des programmes avaient dû être remis à plus tard, voire annulés, suite à un financement insuffisant, la délégation égyptienne espérait que l'on n'aurait pas recours au système d'allocation des ressources chaque fois que

le niveau des ressources lui-même diminuerait. La délégation invite tous les pays donateurs en mesure de le faire à accroître leur contribution au Fonds pour lui permettre de continuer son excellent travail. L'examen de l'actuel système d'allocation des ressources au cours des cinq prochaines années devrait être global et porter sur tous les éléments. À propos des différentes catégories de pays, il importait que tous les pays soient traités sur un pied d'égalité en fonction de critères objectifs. Sur le passage d'une catégorie à une autre, la délégation de l'Égypte a souligné la nécessité de tenir compte des différents niveaux de développement au sein de chacune de ces catégories. Elle a prié le FNUAP de poursuivre ses excellents travaux en vue d'établir des données et des indicateurs pour tous les pays, de sorte que le Conseil d'administration ait à sa disposition en l'an 2005 les informations qui lui sont nécessaires pour examiner les différentes options et décider quelles sont celles qui tiennent compte des préoccupations de tous les pays.

53. La délégation du Nicaragua, tout en constatant que ses préoccupations étaient analogues, a réaffirmé la grande importance qu'elle attachait au programme de coopération du Fonds dans son pays. La délégation a fait remarquer que son pays continuait de s'employer résolument à lutter contre la pauvreté et qu'il souhaitait vivement continuer d'être considéré comme un pays de la catégorie « A », en particulier en raison de sa situation particulière résultant des catastrophes naturelles, notamment de l'ouragan Mitch et d'autres problèmes. Cette délégation a ajouté que son pays n'épargnerait aucun effort pour verser des contributions volontaires au FNUAP. Pour conclure, elle a lancé un appel à tous les pays donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions au Fonds.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

54. Le Conseil d'administration était saisi de « L'examen de la situation financière, 1999 » (DP/FPA/2000/15). Conformément aux décisions 99/21 et 2000/9, le Conseil a également demandé un rapport oral sur une mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000.

55. En présentant l'examen de la situation financière pour 1999, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a noté qu'en 1999, le FNUAP avait connu une baisse de 9 % des recettes du Fonds général, qui sont tombées de 278,7 millions de dollars en 1998 à 254,2 millions en 1999. La baisse des recettes s'explique d'abord par une diminution des contributions volontaires due à des compressions budgétaires de deux grands donateurs et par la valeur du dollar des États-Unis. Les contributions multilatérales ont poursuivi leur tendance à la hausse, atteignant 33,6 millions de dollars en 1999, contre 30,2 millions en 1998. Les recettes totales du Fonds pour 1999 s'élevaient à 287,8 millions de dollars contre 308,9 millions en 1998. Les dépenses totales en 1999 atteignaient 279,6 millions de dollars, contre 302,1 millions en 1998, ce qui représente une baisse de 22,5 millions, soit 7 %. Du fait de la diminution des recettes, les dépenses afférentes aux programmes, qui comprennent les activités relatives au projet, les services d'appui technique et les services d'appui administratif et opérationnels, sont tombées de 246,7 millions de dollars, soit 81,7 % des dépenses totales, en 1998, à 214,1 millions, soit 76,6 %, en 1999. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné le fait que, proportionnellement, l'exécution par le FNUAP avait continué de baisser de quelque 14 %, avec des services d'achats rattachés aux activités relatives au projet qui représentaient 22 % de cette modalité d'exécution. Proportionnellement,

l'exécution par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) a augmenté de 14 %, tandis que l'exécution gouvernementale a enregistré une hausse de 11 % environ.

56. Du fait de l'insuffisance des recettes en 1999, le FNUAP, conformément à l'article 12.2 du Règlement financier, a puisé 26 millions de dollars dans la réserve opérationnelle dont le solde était ainsi ramené à 24 millions de dollars à la fin de l'année. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) informait le Conseil d'administration que le récent paiement d'une contribution de la part d'un important donateur avait permis de reconstituer la réserve opérationnelle au niveau autorisé de 50 millions de dollars. Il a ajouté que le FNUAP était parfaitement conscient de la nécessité d'équilibrer les dépenses et les recettes et surveillait de près le niveau d'activité afin de s'assurer que les dépenses pour 2000 ne dépassaient pas le montant des ressources disponibles. Il a noté qu'un certain nombre de mesures de gestion, comme l'a souligné la Directrice exécutive lors de la session annuelle du Conseil d'administration, avaient été prises à cet effet. 1999 avait été une année difficile pour le FNUAP. Les recettes avaient continué de baisser alors que les demandes de services du FNUAP avaient poursuivi leur augmentation. Il a demandé au Conseil d'administration d'aider le FNUAP à inverser la tendance à la baisse des recettes afin d'assurer au Fonds les ressources nécessaires pour remplir sa délicate mission.

57. Comme suite aux décisions 99/21 et 2000/9, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté un rapport oral sur une mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000. Il a fait observer que les perspectives du moment étaient beaucoup plus favorables que celles auxquelles on pouvait s'attendre seulement trois semaines auparavant quand la « Note d'information sur l'état des contributions aux ressources du FNUAP en 2000 » avait été rédigée. Il a déclaré qu'à la date du 31 août, les dons reçus de pays donateurs pour l'année 2000 au titre des ressources générales du FNUAP s'élevaient à 241,8 millions de dollars, comme cela est indiqué au paragraphe 3 de la note d'information. Grâce aux généreux dons supplémentaires des Gouvernements néerlandais et suédois, qui ont été annoncés récemment, les recettes au titre des ressources générales du Fonds pour 2000 sont estimées à environ 260 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de plus de 18 millions de dollars. Le FNUAP prévoit également une augmentation des ressources à des fins spéciales d'environ 4 millions (le montant passera de 40 millions de dollars à 44 millions), ce qui porterait le montant estimé des recettes totales pour 2000 à 304 millions de dollars, contre le chiffre de 281,8 millions annoncé au paragraphe 4 de la note d'information, soit une augmentation de quelque 22 millions de dollars.

58. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a signalé que le taux de change défavorable du dollar des États-Unis contre la plupart des monnaies européennes avait largement contribué à l'évolution des ressources générales du Fonds. Un certain nombre de pays ont augmenté leurs contributions exprimées en devises nationales et en euros, mais la conversion en dollars des États-Unis s'est traduite par des baisses des montants exprimés en dollars. Ces pertes de change s'élevaient à 6,1 millions de dollars à ce jour pour 2000 et atteignaient environ 14,2 millions de dollars pour la période de trois ans de 1998-2000. Il a indiqué qu'au paragraphe 8 de la note d'information figuraient des exemples concrets de ces effets. Il a déclaré que la note d'information reflétait également le fait que le Fonds dépendait pour ses ressources d'un petit noyau de donateurs. En effet, à la date du 31 août

2000, 15 donateurs principaux représentaient environ 98 % des contributions totales au FNUAP. Le FNUAP s'efforce d'élargir sa base de donateurs, dont le nombre a culminé à 109 en 1992 et a atteint 100 en 1996. L'objectif du Fonds pour 2000 était d'atteindre les 100 donateurs. Au 31 août, il en comptait 78. Depuis la fin du mois d'août, cependant, six nouveaux donateurs ont fait des promesses de dons, ce qui fait passer le nombre total de donateurs à 84. Au cours des trois mois prochains, le FNUAP va poursuivre ses efforts visant à obtenir des contributions de tous les gouvernements afin d'arriver à 100 donateurs.

59. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a noté que le Fonds s'efforçait également d'encourager les contributions pluriannuelles. Au 31 août, seuls 15 pays avaient annoncé des contributions pluriannuelles et avaient présenté l'échéancier correspondant. Six de ces 15 pays étaient des donateurs importants (c'est-à-dire ceux dont les contributions sont de 1 million de dollars ou plus) et les neuf autres étaient des donateurs réguliers. Il a souligné que les ressources générales constituaient le fondement des activités opérationnelles des programmes du Fonds et étaient essentielles pour préserver la nature multilatérale de l'action du Fonds. Les ressources générales sont extrêmement précieuses pour les programmes financés par le FNUAP qui sont élaborés afin d'aider les pays bénéficiaires à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent en matière de population, santé génésique et développement durable. Pour conclure, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a déclaré que le FNUAP demandait instamment aux donateurs d'augmenter leurs contributions au Fonds pour 2000 et au-delà, et d'effectuer les paiements le plus tôt possible dans l'année, ce qui lui permettrait de mieux gérer ses mouvements de trésorerie et de financer ses programmes à hauteur des montants approuvés par le Conseil d'administration.

60. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs délégations ont exprimé leur sérieuse préoccupation face à la chute des ressources de base du Fonds. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de partager les charges parmi les donateurs et ont signalé que bon nombre de donateurs qui étaient en mesure d'augmenter leurs contributions ne l'avaient pas encore fait. Plusieurs délégations ont fait observer que le Fonds devait faire appel à un plus grand nombre de donateurs. Une délégation qui souhaitait illustrer le fait que le FNUAP dépendait d'un trop petit nombre de donateurs a fait une analyse comparative des contributions effectuées par les donateurs qui montre que, à ce jour, en 2000, un petit noyau de cinq donateurs a contribué environ deux fois plus que six des sept plus grands pays industrialisés. La délégation a lancé un appel aux principaux donateurs pour qu'ils contribuent davantage aux ressources de base du Fonds.

61. Plusieurs délégations étaient satisfaites de constater l'augmentation des fonds supplémentaires, notamment l'augmentation des financements en provenance du secteur privé. Tout en se félicitant de cette tendance, certaines délégations ont averti que la hausse des ressources à des fins spéciales ne devrait en aucun cas amener le Fonds à perdre sa nature multilatérale et neutre. Une délégation a demandé ce qu'étaient devenues les ressources non dépensées de certains fonds d'affectation spéciale. Une autre délégation a demandé quelles mesures avaient été prises pour renforcer la coordination interne en ce qui concerne les activités de collecte de fonds. La même délégation a également demandé les raisons de la forte augmentation du chapitre « Autres dépenses » du tableau 1 du document DP/FPA/2000/15. Certaines délégations ont demandé pourquoi le budget d'appui biennal avait connu une hausse de 16 % par rapport à 1998. Plusieurs délégations se sont félicitées du

fait que la réserve opérationnelle avait été ramenée à son niveau autorisé. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation relative au retrait effectué sur la réserve opérationnelle et ont indiqué que cette pratique ne devait pas devenir habituelle et était à éviter. S'agissant des contributions reçues par le FNUAP, de nombreuses délégations ont mentionné les incidences néfastes du dollar des États-Unis sur les taux de change et ont suggéré d'envisager d'autres arrangements et d'examiner notamment les pratiques d'autres organismes des Nations Unies. Certaines délégations ont demandé si le fait que le dollar des États-Unis soit fort s'était traduit par une hausse du pouvoir d'achat du FNUAP dans les pays bénéficiaires de ses programmes. Une délégation a proposé que le FNUAP utilise d'autres devises pour effectuer ses achats et s'approvisionner. Une autre délégation s'est demandé si le temps n'était pas venu de faire appel aux assemblées législatives et aux gouvernements pour approuver des allocations supplémentaires versées au FNUAP pour compenser les pertes dues au taux de change des devises locales. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la progression des modalités nationales d'exécution et la baisse de la part de l'exécution effectuée par le FNUAP. Plusieurs délégations ont également exprimé leur satisfaction face aux bonnes nouvelles relatives au niveau des recettes du Fonds pour 2000.

62. La délégation suédoise a annoncé que son gouvernement avait approuvé une contribution supplémentaire au titre des ressources de base du FNUAP pour 2000 d'un montant de 21 millions de couronnes suédoises (environ 2 230 000 dollars). La délégation a déclaré que dans le contexte du financement de l'aide au développement, son gouvernement finançait un projet sur « La mobilisation d'appuis et de ressources au profit des fonds et programmes des Nations Unies ». Une première discussion a eu lieu à Stockholm en août et des exposés destinés au Conseil d'administration et aux fonds et programmes respectifs ont été rédigés.

63. Une délégation, qui mentionnait les difficultés que le Fonds avait connues auparavant avec le Système intégré de gestion (SIG), a demandé si les problèmes avaient été résolus. Cette délégation a également demandé à quel moment le Conseil d'administration allait examiner le rapport du Comité des commissaires aux comptes publié récemment. Une autre délégation a souligné la nécessité de venir en aide aux pays en transition et a indiqué que, au vu de la baisse des ressources, il était d'autant plus important de travailler en collaboration avec la société civile et les ONG. Elle a déclaré que le Fonds devrait attirer l'attention des responsables mondiaux sur la situation financière précaire des fonds et programmes des Nations Unies et la gravité de ce que cela signifie, à savoir que les besoins prioritaires des pays bénéficiaires ne seront pas satisfaits. Une délégation a exprimé sa préoccupation face à la baisse de 16 % des dépenses relatives aux projets en Afrique. Cette délégation a demandé pourquoi le HCR ne figurait pas sur la liste des agents d'exécution dans le tableau 4 du document DP/FPA/2000/15.

64. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations pour leurs commentaires bienveillants et constructifs. Il a noté que le FNUAP avait pris sa responsabilité de gestion des fonds sérieusement et a reconnu que le Fonds était responsable devant le Conseil d'administration. Il a indiqué qu'à sa prise de fonctions au FNUAP il avait cherché l'appui du personnel pour les mesures de maîtrise des dépenses introduites par le Fonds au vu de la baisse des ressources et qu'il avait été suivi. Il a déclaré qu'il comprenait la préoccupation du Conseil face à la chute des recettes du Fonds enregistrée au cours des dernières années. Il a souligné l'importance de la volonté politique dans la mobilisation des

ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement et du forum international marquant le cinquième anniversaire de la Conférence. En ce qui concerne les commentaires relatifs à l'augmentation du budget d'appui du Fonds, il a reconnu que le FNUAP devait faire des efforts en matière de gestion des coûts administratifs. Il a fait observer que le Fonds était en phase de planification et remaniement de la main-d'oeuvre et que tous les postes et tous les contrats étaient étudiés attentivement dans l'objectif de réduire les frais de personnel et le budget d'appui. Il a déclaré qu'il avait pris note de la préoccupation du Conseil face à la croissance des recettes supplémentaires à des fins spéciales, et a confirmé au Conseil que le FNUAP conserverait la neutralité de son assistance.

65. Il a noté que la Directrice exécutive travaillait au renforcement des capacités du Fonds à mobiliser des ressources au siège et dans les bureaux de pays. Il a reconnu que la confiance que le Conseil d'administration accordait au Fonds dépendrait finalement de la capacité du FNUAP à utiliser ses ressources de manière à pouvoir atteindre efficacement ses objectifs. Il a fait observer que la crise financière avait donné au Fonds l'occasion d'améliorer son efficacité. Il a déclaré que, grâce au cadre de financement pluriannuel et à la gestion axée sur les résultats, le Fonds allait s'efforcer d'avoir une influence tangible au niveau des pays. Il a indiqué que l'année suivante, le FNUAP présenterait au Conseil son budget d'appui biennal et s'efforcerait de faire des économies sur le budget d'appui. S'agissant du rapport du Comité des commissaires aux comptes, il a salué le travail réalisé par les vérificateurs extérieurs des comptes et a noté que le FNUAP s'appliquait à régler les questions soulevées par le Comité.

66. La Directrice exécutive adjointe (Programmes), dans sa réponse aux commentaires relatifs à deux questions concernant les programmes, a souligné que, au cours des dernières années, le FNUAP avait fait des efforts déterminés pour augmenter la part d'exécution nationale des projets et diminuer la part d'exécution effectuée par le FNUAP. Elle a expliqué que le niveau réel d'exécution nationale (qui comprend à la fois l'exécution par les gouvernements et par les ONG nationales) était supérieur au chiffre donné dans le tableau 4 étant donné que l'exécution par les ONG nationales n'apparaissait pas puisqu'elle avait été combinée avec l'exécution des ONG internationales. Elle a indiqué qu'à l'avenir le FNUAP séparerait ces données afin que la proportion d'exécution nationale apparaisse plus clairement. En ce qui concerne la demande relative à la collaboration avec le HCR, elle a déclaré que le FNUAP entretenait une collaboration très étroite avec le HCR sur le terrain comme au siège. Elle a noté que le HCR et le FNUAP faisaient partie du noyau initial qui avait rédigé le manuel sur l'aide d'urgence en matière de santé génésique. De même, les deux organisations font partie du groupe qui a préparé les troussees d'urgence pour la santé génésique. Elle a expliqué que le FNUAP ne mettait pas en oeuvre des activités d'urgence au niveau opérationnel, mais qu'il faisait au contraire appel à d'autres organisations pour le faire. Cependant, c'est bien le Fonds qui a fourni les troussees d'urgence et cette activité est indiquée comme ayant été exécutée par le FNUAP. Sur le terrain, le FNUAP a collaboré avec le HCR et les autorités nationales ou locales pour financer un certain nombre de mesures d'urgence.

67. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a remercié les délégations pour leurs commentaires utiles et constructifs. Il s'est rangé à l'opinion selon laquelle il importe de contrôler le budget d'appui et a déclaré que le FNUAP avait pris des mesures draconiennes pour li-

imiter les dépenses au titre du budget d'appui en 1998 et 1999. S'agissant des tableaux 8, 12 et 13 du document DP/FPA/2000/15, il a noté que le montant net des dépenses au titre du budget d'appui était passé de 54,8 millions de dollars en 1998 à 63,6 millions en 1999, soit une augmentation de 8,8 millions de dollars. Premièrement, il a expliqué que sur cette hausse de 8,8 millions de dollars, 3 millions correspondaient aux droits versés par le FNUAP au titre des services rendus par le Secrétariat des Nations Unies et le PNUD. Il a signalé que la facturation avait été retardée et que, alors qu'une partie de cette somme aurait dû être facturée en 1998, elle l'avait été en 1999. C'est pourquoi les dépenses de 1999 sont supérieures à celles de 1998. Deuxièmement, comme suite à l'harmonisation des budgets du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF, il a été décidé que le remboursement de l'impôt sur le revenu serait crédité dans le budget au titre des recettes et qu'une réduction correspondante serait imputée à la contribution au FNUAP du pays en question. Il a noté que pendant l'exercice biennal 1998-1999, un donateur important avait versé une contribution en 1998 mais pas en 1999 et que par conséquent environ 2 millions de dollars de remboursement de l'impôt sur le revenu s'étaient traduits par une dépense. Troisièmement, il a rapporté que le FNUAP, afin de maîtriser les dépenses budgétaires, avait reporté à la deuxième année de l'exercice biennal le recrutement de sept représentants du FNUAP qui avait déjà été approuvé. Ainsi, la plupart des dépenses liées au recrutement ont été enregistrées en 1999. Elles s'élèvent à 1,7 million de dollars. Enfin, en raison de la baisse des dépenses liées aux projets, les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui ont également baissé de 1 million de dollars. Il a souligné que l'augmentation de 8,8 millions de dollars devrait être considérée en tenant compte du fait que dans n'importe quel exercice biennal les dépenses sont toujours plus élevées la deuxième année que la première. Cela ne signifie pas pour autant que l'organisation a dépensé plus que nécessaire. Il a expliqué que sur cette augmentation de 8,8 millions de dollars, l'augmentation réelle n'était que de 0,8 million de dollars, ce qui était bien inférieur à ce qu'aurait été une hausse liée à l'inflation. Il est donc clair que les mesures de contrôle des dépenses prises par le Fonds ont permis de faire des économies. Il a souligné le fait que dans toute discussion portant sur le budget d'appui biennal il serait essentiel d'examiner l'exercice biennal dans sa globalité plutôt que de se concentrer sur l'exercice année par année. Il a fait observer que pour l'exercice biennal 1998-1999 les crédits approuvés par le FNUAP avaient été de 127,5 millions de dollars et que les dépenses au titre du budget d'appui pour cette période s'étaient élevées à seulement 118,4 millions, ce qui laissait un solde inutilisé de 9,1 millions de dollars, preuve que le FNUAP avait été très soucieux de respecter le budget d'appui biennal pour 1998-1999.

68. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a déclaré que le FNUAP avait pris note des commentaires faits par les délégations concernant un suivi et un contrôle plus serrés des dépenses pendant l'exercice biennal actuel. Il a observé que le rapport des dépenses effectuées par le Fonds au titre du budget d'appui sur le montant total des recettes de l'exercice biennal, de 22 %, pouvait paraître un peu élevé, mais qu'il était bien moins important que celui des organismes apparentés au Fonds. S'agissant des modalités d'exécution, il a fait sienne l'opinion exprimée par certaines délégations selon laquelle la proportion de l'exécution nationale par les gouvernements et les ONG devrait augmenter et l'exécution par le FNUAP devrait diminuer. Il a déclaré que le FNUAP déployait des efforts déterminés dans ce sens. En ce qui concerne le taux de change des devises et la force du dollar des États-Unis, il a indiqué que les dépenses

du FNUAP étaient effectuées en monnaies locales et en devises fortes et que ces dernières n'étaient pas touchées par un dollar fort. En ce qui concerne la réserve opérationnelle, il a remercié les donateurs de leurs contributions qui avaient permis que la réserve soit reconstituée à son niveau autorisé. Il a reconnu que les prélèvements sur la réserve opérationnelle devraient être évités et a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP avait mis en place des mesures de maîtrise des dépenses. Il a souligné sa confiance dans le cadre de financement pluriannuel et a indiqué que si tous les principaux donateurs s'engageaient à contribuer au financement du Fonds d'une manière fiable, prévisible et continue, il serait alors possible de prévoir correctement le rythme de mise en oeuvre des programmes dans la limite des engagements pris. Il a fait observer que l'instabilité des recettes était une question délicate et s'est rangé à l'opinion de la délégation qui avait déclaré qu'il faudrait à l'avenir faire preuve de prudence dans les estimations de taux de croissance des recettes. Il a ajouté que le FNUAP avait été très prudent dans ses prévisions relatives aux recettes de l'année en cours et que les plafonds des dépenses avaient été contrôlés. Par rapport à la demande relative au rapport du Comité des commissaires aux comptes, il a dit qu'elle serait examinée lors de la première session ordinaire de 2001. Pour ce qui est de la requête concernant le Système intégré de gestion (SIG), il a fait observer que la plupart des problèmes d'interface qui s'étaient posés l'année dernière avaient été résolus. Il a ajouté que des mécanismes d'amélioration du suivi étaient mis en place pour les autres services que le PNUD assure pour le FNUAP.

69. Le Chef du Service financier, Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion, dans sa réponse à la question relative à la hausse des « Autres dépenses » a fait remarquer qu'elle s'expliquait par le fait de détenir des fonds dans d'autres devises que le dollar des États-Unis et a signalé que cela se traduisait dans la plupart des cas par des pertes comptables.

70. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources, Division de l'information et des relations extérieures, a déclaré qu'au cours des deux dernières années le FNUAP avait connu une augmentation rapide de ses fonds supplémentaires et de ses recettes provenant du cofinancement. Il a fait observer qu'en 1998 le FNUAP prévoyait d'enregistrer des fonds supplémentaires de 25 millions de dollars pour chaque année de l'exercice biennal et qu'en 2000 le Fonds avait déjà reçu 44 millions de dollars. Il a déclaré que les fonds étaient reçus avec gratitude mais que la gestion d'un large volume de ressources mettait à l'épreuve les services responsables. Des soldes importants s'étaient donc accumulés sur plusieurs des comptes des fonds d'affectation spéciale multilatéraux. Fin 1999, cependant, des mesures institutionnelles avaient été mises en place pour renforcer les capacités du Service de la mobilisation des ressources à gérer et administrer un niveau de recettes plus important pour les programmes multilatéraux. Il a déclaré que parmi les mesures spécifiques qui avaient été prises figuraient les suivantes : affecter une personne supplémentaire à l'équipe de cofinancement de l'unité; mettre au point une matrice multilatérale de suivi qui permet d'obtenir d'un coup d'oeil une représentation d'ensemble du portefeuille d'un fonds d'affectation spéciale donné; instaurer des ateliers de cofinancement organisés autour d'une présentation multimédia et assurer le suivi des paiements grâce à un outil d'information appelé Chase FAX. Pour conclure, il a déclaré que le service aurait besoin de poursuivre l'amélioration et le renforcement des moyens dont il dispose pour suivre et gérer les fonds supplémentaires de plus en plus importants.

71. Après la réponse du secrétariat, une délégation a remercié le FNUAP pour les explications relatives à l'augmentation des dépenses et a fait remarquer qu'à l'avenir il serait utile que le Fonds fournisse ces éclaircissements, soit dans le rapport lui-même, soit lors d'une réunion informelle qui aurait lieu avant la session du Conseil d'administration. S'agissant des taux de change des devises, la délégation a indiqué que l'UNICEF avait récemment informé son conseil d'administration que plus de 70 % des contributions qu'il recevait étaient en devises autres que le dollar des États-Unis et que 50 % des dépenses qu'il effectuait étaient payées en devises autres que le dollar des États-Unis. La délégation a demandé au FNUAP de fournir à l'avenir au Conseil des éléments d'information analogues. Elle a pris note du fait que, pendant les trois dernières années, le Conseil d'administration avait abordé la question des répercussions néfastes d'un dollar fort sur les ressources du FNUAP et des taux de change défavorables des autres devises qui en découlent, mais elle a déclaré qu'il serait utile à l'UNICEF, au PNUD et au FNUAP de discuter ensemble de la question et d'examiner les autres possibilités, étant donné que les trois organisations se heurtent au même problème.

72. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a noté qu'à l'avenir le FNUAP inclurait des notes explicatives dans son rapport. Il a également convenu qu'il serait utile d'organiser, sous les auspices du Conseil d'administration, des discussions de concertation sur le sujet des taux de change auxquelles participeraient, si le Conseil en décidait ainsi, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP.

73. Le Conseil d'administration a pris note de « L'examen de la situation financière, 1999 » (DP/FPA/2000/15) et du rapport oral sur une mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000.

IV. Programme consultatif technique

74. Le Conseil d'administration était saisi d'un document intitulé « Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique » (DP/FPA/2000/16) soumis en application du paragraphe 9 de la décision 99/19.

75. En présentant le rapport, le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a noté que depuis sa création en 1992, le Programme consultatif technique (PCT) avait su évoluer au même rythme que les priorités, les besoins et la situation des pays. Au lendemain de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, le dispositif du PCT avait été modifié pour mieux appuyer la démarche « santé en matière de reproduction » et prendre systématiquement en compte les sexospécificités. Plus récemment, le PCT avait été révisé pour répondre à la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation des programmes de pays du FNUAP, de lutter contre l'épidémie du VIH/sida et d'utiliser les nouvelles technologies de l'information. Le Directeur a fait observer que pour établir le rapport de situation (DP/FPA/2000/16), le FNUAP avait entrepris plusieurs activités spéciales destinées à mesurer le chemin parcouru par le dispositif, parmi lesquelles : a) la création d'un groupe de discussion sur l'Intranet auquel ont participé les institutions partenaires du PCT, les équipes d'appui aux pays et d'autres fonctionnaires du siège du FNUAP; b) une enquête sur le terrain, effectuée avec le concours des bureaux de pays du FNUAP, dans le but de recueillir les vues de responsables des

administrations publiques et d'experts de la population appartenant au gouvernement ou à la société civile de leurs pays respectifs; c) des consultations officielles avec les équipes d'appui aux pays et les organismes des Nations Unies partenaires dans le cadre du PCT dans le but d'évaluer les prestations de ces intervenants et leur contribution globale à la satisfaction des besoins des pays bénéficiant de programmes d'assistance technique; et d) une étude théorique des rapports d'évaluation et des documents internes pertinents.

76. Le Directeur a indiqué que l'enquête sur le terrain avait notamment permis de faire les constatations suivantes : a) le volume global d'assistance technique requis par la plupart des pays bénéficiaires des programmes non seulement resterait conséquent mais s'accroîtrait vraisemblablement dans les secteurs spécialisés des trois principaux domaines d'activité du FNUAP; b) les pays avaient des besoins hautement prioritaires d'assistance technique dans de multiples sous-secteurs, dont la santé en matière de reproduction des adolescents, la gestion des programmes de santé en matière de reproduction, l'élaboration de politiques et la mise au point et la gestion de systèmes d'information intégrés; c) les équipes d'appui aux pays constituaient une source privilégiée d'assistance technique, voire même le seul recours dans de nombreux pays; d) les pays disposaient de moyens croissants bien que le nombre d'experts nationaux varie d'un pays à l'autre; et e) les pays avaient surtout besoin d'activités de formation pour renforcer davantage leurs capacités nationales.

77. Le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a signalé que le renforcement des capacités nationales constituait l'une des principales tâches de tous les spécialistes du PCT et qu'en 1999, un tiers des activités des missions se rapportaient à cet axe d'intervention. Il a noté que le suivi du dispositif du PCT s'effectuait en continu par le biais d'une collaboration entre le siège du FNUAP et les coordonnateurs désignés au siège de chaque institution partenaire. Les prestations de chaque équipe d'appui aux pays et de chaque spécialiste des Services consultatifs techniques (SCT) étaient évaluées chaque année sur la base de leur plan d'activité professionnelle. En outre, les équipes d'appui aux pays soumettaient des rapports semestriels sur leurs activités qui étaient examinés au siège du FNUAP. Les bureaux des équipes faisaient l'objet d'audits de gestion réguliers. Une équipe spéciale interorganisations composée de directeurs d'équipes d'appui aux pays, de représentants d'institutions associées au PCT et de fonctionnaires du siège du FNUAP se réunissait au moins une fois par an pour contrôler le fonctionnement du système.

78. Le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a déclaré que le PCT contribuerait aux objectifs et aux produits du plan de financement pluriannuel. À cet effet, les équipes d'appui aux pays et les spécialistes des SCT avaient commencé à établir des indicateurs objectivement vérifiables de leurs travaux. Ces indicateurs seraient reliés aux objectifs du plan de financement pluriannuel et conçus spécialement pour déterminer dans quelle mesure le dispositif du PCT favorisait l'autosuffisance nationale pour ce qui était de l'apport d'expertise technique dans les trois principaux domaines d'activité du Fonds. Le Directeur a noté qu'en raison des moyens limités dont disposait actuellement le Fonds, il serait difficile de répondre à l'accroissement prévisible des besoins d'assistance technique des pays. Étant donné la diminution des ressources du Fonds, le nombre de postes alloués aux équipes d'appui aux pays et aux services consultatifs techniques était passé de 156 en 1992 à 130, et bon nombre des postes inscrits étaient actuellement vacants. Le Directeur a conclu que pendant l'année à venir, le FNUAP étudierait divers moyens de continuer à satisfaire les besoins d'assistance technique des pays.

79. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont approuvé l'importance plus grande que le PCT accordait au renforcement des capacités nationales et se sont félicitées de ce que le rapport précise comment les compétences régionales et nationales étaient mises au service de cet objectif. Une délégation a noté que le rapport ne disait rien sur l'utilisation des compétences régionales et nationales en matière de renforcement des capacités et de création de réseaux dans le cadre du PCT. La même délégation a déclaré que comme le PCT avait pour principal objectif de faciliter le renforcement des capacités nationales, il était indispensable de donner plus de poids et d'importance aux services rendus par le biais des équipes d'appui aux pays. La délégation s'est félicitée de la capacité du dispositif du PCT à faire face aux besoins et aux problèmes, comme, par exemple, l'épidémie du VIH/sida. Une délégation, tout en notant que le PCT jouait un rôle précieux dans l'élaboration et l'exécution des programmes en matière de population de nombreux pays, s'est inquiétée du nombre élevé de postes vacants au sein du Programme et a proposé que de nouvelles stratégies de recrutement soient mises au point. Elle a déclaré que si ces postes ne pouvaient pas être financés à long terme, il faudrait envisager de restructurer le PCT sur la base d'effectifs restreints sans compromettre la productivité de ses interventions. Une autre délégation a réitéré la proposition qu'elle avait faite à la troisième session ordinaire de 1999, au cours de laquelle elle avait instamment demandé que l'on réduise les postes de spécialiste des SCT à un poste par institution.

80. Une délégation a noté que l'expérience que son pays avait eue des SCT s'était révélée très utile dans de nombreux domaines de grande portée, comme l'appui technique à l'élaboration et à l'exécution du troisième programme de pays; l'appui technique à l'établissement d'un descriptif de projet détaillé pour le recensement de la population et du logement qui puisse servir d'outil de promotion pour la mobilisation de ressources, notamment auprès des donateurs bilatéraux, et l'appui technique aux activités de formation à l'utilisation de la méthode du cadre logique pour l'élaboration du quatrième programme de pays. La délégation a souligné que tous ces exercices avec les équipes d'appui aux pays s'étaient caractérisés par l'adoption d'une approche participative, la mise en place d'une synergie efficace entre les administrateurs de programmes, les experts et les équipes locales d'appui aux pays et l'enrichissement du programme de pays grâce aux échanges d'informations sur les meilleures pratiques et les plus décevantes. La délégation a déclaré qu'un gros problème restait à résoudre, lié au fait que les membres des équipes d'appui aux pays avaient un emploi du temps tellement chargé qu'ils ne pouvaient apporter leur assistance technique dans les délais prévus. Dans ces conditions, la délégation a déclaré que le Conseil d'administration souhaiterait peut-être revoir le niveau des effectifs de ces équipes.

81. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, s'est inquiétée de ce que l'analyse demandée au paragraphe 9 a) de la décision 99/19 concernant la capacité du dispositif du PCT à répondre aux besoins d'appui technique et stratégique des pays bénéficiaires de programmes n'avait pas été suffisamment traitée dans le rapport. La délégation a dit qu'il aurait été utile de faire une analyse plus détaillée. Elle a noté que l'enquête sur le terrain mentionnée dans le rapport avait montré qu'à ce stade, les pays n'obtenaient pas l'assistance technique dont ils avaient besoin. La délégation espérait que le FNUAP s'appuierait sur une approche plus décentralisée pour améliorer l'efficacité de son assistance technique. La délégation trouvait également ennuyeux que le rapport ne donne pas les informations demandées au paragraphe 9 b) de la décision 99/19 concernant le contrôle dont

faisait l'objet le dispositif du PCT, en particulier dans le contexte du plan de financement pluriannuel. Par ailleurs, aucune mention n'était faite sur la manière dont le cadre logique contribuerait aux buts et objectifs du plan de financement pluriannuel. La délégation a déclaré qu'elle avait hâte d'examiner les propositions qui seraient soumises dans le rapport de l'année à venir, notamment sur l'adoption d'une approche plus volontariste et stratégique pour la fourniture d'assistance technique, que viendrait épauler la plus grande souplesse d'action déjà prévue par le Fonds.

82. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a déclaré que bien que le rapport décrive diverses activités offertes, il ne permettait pas de se faire une idée bien précise de la portée et de la valeur des produits qui en résultaient, de la contribution du PCT aux objectifs du FNUAP et de l'impact de l'appui fourni par le PCT. Les délégations espéraient que le PCT serait davantage évalué en fonction des résultats dans le cadre du plan de financement pluriannuel. Elles ont ajouté que le rapport ne disait rien sur le nouvel éventail de compétences dont le FNUAP avait besoin pour appuyer les investissements au profit de la santé en matière de reproduction dans le contexte plus large du développement de l'action sanitaire. Elles espéraient que les propositions qui seraient soumises pendant l'année à venir traiteraient plus ouvertement de cette question. Les délégations ont ajouté que le rapport suivant devrait mettre en balance le détail des coûts des arrangements actuels et celui des coûts de mécanismes de remplacement, comme les centres d'information régionaux, pour veiller à ce que les pays reçoivent l'assistance technique dont ils avaient besoin. Les délégations ont déclaré que dans l'ensemble, elles n'étaient toujours pas convaincues que le PCT offrait le moyen le plus efficace d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles de manière continue à long terme.

83. Une délégation, prenant également la parole au nom d'une autre délégation, s'est félicitée de l'apport du PCT, notamment en Éthiopie et au Ghana. Les délégations ont souligné que le PCT avait ceci d'exceptionnel qu'il faisait intervenir divers organismes des Nations Unies. Notant que les questions de population étaient complexes, les délégations ont souligné l'importance qu'il y avait à adopter une approche multisectorielle pour leur prise en compte. Les délégations ont souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales et demandé si le partenariat avec les autres acteurs du développement pouvait être renforcé au niveau régional dans le cadre du Bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations ont constaté que le rôle des spécialistes des SCT restait flou et ils ont proposé de rationaliser les fonctions de ces agents en mettant davantage l'accent sur le soutien technique des équipes d'appui aux pays. Les délégations ont encouragé le FNUAP à trouver des moyens novateurs de renforcer l'appui technique aux étapes stratégiques du cycle de programmation des pays et ont demandé que le prochain rapport s'appesantisse sur les autres formules possibles comme la multiplication des contacts avec les universités, d'autres institutions, les donateurs et les ONG.

84. Une délégation a noté que le rapport était descriptif et que ses auteurs auraient dû davantage s'attacher à évaluer les produits des activités. Elle a fait observer que bien que la liste des activités menées au titre du PCT soit impressionnante, le rapport ne contenait aucune analyse ou évaluation approfondie. En conséquence, il était difficile de vérifier la valeur ajoutée résultant du PCT. La délégation a souligné l'importance du renforcement des capacités nationales.

85. Une délégation, tout en précisant qu'elle avait une opinion globalement favorable du PCT, a déclaré qu'elle avait des réserves en ce qui concernait les SCT. Elle a noté que la valeur ajoutée des fonctions des SCT n'avait pas été clairement démontrée et s'est demandé si celles-ci pouvaient être prises en charge par les équipes d'appui aux pays. La délégation a ajouté qu'elle continuerait à avoir des questions à poser sur les coûts et les avantages du système et a demandé s'il serait éventuellement possible de faire mieux avec un plus petit nombre de postes. La délégation a noté qu'en moyenne, chaque équipe de soutien aux pays avait 12 postes inscrits au budget, et que ces effectifs semblaient suffisants pour apporter une assistance technique dans les domaines prioritaires. Elle a déclaré qu'il aurait été utile d'inclure le tableau d'effectifs du PCT dans le document. Une autre délégation a demandé un complément d'informations sur la spécificité des services techniques fournis par le PCT aux pays qui ne bénéficiaient pas de programme appuyé par le FNUAP. La délégation a aussi demandé si l'équipe d'appui aux pays prévue pour Bratislava (Slovaquie) avait été constituée.

86. Une délégation a eu le plaisir de noter le resserrement de la coopération entre les équipes d'appui aux pays et les spécialistes des SCT et a exprimé l'espoir que la coopération avec les ONG soit encore renforcée sur le terrain. La délégation a encouragé le renforcement des échanges d'informations et la création d'un mécanisme de coopération entre les organismes partenaires du PCT afin de sensibiliser davantage aux questions de population. La délégation a déclaré qu'afin d'accroître l'efficacité des équipes d'appui aux pays, les domaines de spécialisation des équipes devaient être plus diversifiés afin de répondre aux besoins des pays bénéficiaires des programmes. Une autre délégation, tout en précisant que la disponibilité de fonds était une condition préalable à la mise en oeuvre des programmes, a déclaré qu'il devait y avoir un équilibre entre le programme de pays et le PCT. La délégation a indiqué que du fait de la pénurie de ressources, la coopération technique devrait être renforcée au sein du système des Nations Unies et que l'on devait utiliser des experts techniques des ONG et d'autres organisations internationales. En outre, on devait s'efforcer de mobiliser davantage de ressources en vue du recrutement d'experts nationaux et de renforcer la formation d'experts. Les techniques de communication et d'information modernes, notamment Internet, devaient être utilisées pour réduire les déplacements. La délégation a souligné que l'on devait faire appel à des experts nationaux dans la mesure du possible.

87. La FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, qui participent au PCT, ont fait une déclaration conjointe. Elles ont souligné qu'à l'échelle des pays, le dispositif du PCT parvenait très bien à fournir un appui coordonné aux programmes de pays. Le PCT avait été fréquemment cité comme un exemple de collaboration efficace entre les organismes des Nations Unies et comme un moyen approprié de coopérer avec les ONG. Il avait fait la preuve de sa capacité à fournir une assistance technique concrète aux pays afin qu'ils renforcent leurs capacités nationales avec souplesse et dynamisme. À l'échelle des organismes, le PCT avait contribué pour une large part à incorporer les activités en matière de population aux travaux des organismes participants. La situation financière du FNUAP s'était toutefois traduite par l'ajournement ou la suppression de plusieurs mesures opérationnelles. En outre, plusieurs postes essentiels pour la mise en oeuvre d'une approche interdisciplinaire et intégrée des questions de population avaient été gelés et le taux de vacance des postes de spécialiste des SCT avoisinait actuellement les 50 %. Ce facteur posait un sérieux obstacle

au bon fonctionnement du dispositif du PCT. Les organismes partenaires espéraient que l'on débloquerait une partie des postes pendant l'exercice biennal en cours.

88. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (programmes) a remercié les délégations pour les observations constructives et les utiles suggestions qu'elles avaient faites au sujet du rapport de l'année à venir. S'agissant du tableau des effectifs, elle a noté qu'il avait été fourni dans un rapport précédent et que faute de place, il n'avait pu être inclus dans le présent document. Toutefois, les membres du Conseil d'administration pouvaient facilement se procurer le tableau qui, en fait, était demeuré inchangé depuis l'année précédente. Répondant aux questions relatives à l'insuffisance de services de consultation technique et aux emplois du temps chargés des spécialistes des SCT, elle a noté que faute de ressources, il n'avait pas été possible de pourvoir tous les postes prévus dans le cadre du PCT. Toutefois, le FNUAP s'efforçait de préserver les domaines d'intervention prioritaire au sein de chaque équipe, et ferait tout son possible pour pourvoir les postes vacants lorsque la situation financière s'améliorerait. Concernant la suggestion faite par une délégation tendant à ce que l'on ne maintienne qu'un poste de spécialiste des SCT par institution, elle a noté que c'était presque le cas du fait du gel actuel du recrutement. Elle a fait observer que pour le rapport suivant, le FNUAP examinerait les possibilités qui existaient d'offrir des services consultatifs techniques à un moindre coût, notamment en faisant appel à d'autres ressources dans la région. Elle a souligné que dès son lancement, le PCT prévoyait de renforcer les capacités nationales et d'utiliser des experts nationaux autant que possible. Les équipes d'appui aux pays avaient pour instructions de recenser et d'employer des experts nationaux, y compris du secteur privé; toutefois, comme elles avaient des emplois du temps très chargés, il leur était difficile d'établir des réseaux à l'intérieur des pays. Elle a fait observer que le FNUAP était en train de réviser la liste des experts nationaux, régionaux, sous-régionaux et internationaux.

89. Pour ce qui était de la nécessité d'utiliser plus efficacement et plus systématiquement le temps des spécialistes des SCT, la Directrice exécutive adjointe a remarqué qu'ils se rendaient en mission chaque fois que les pays leur en faisaient la demande. Le FNUAP s'efforçait d'accroître les liens entre les équipes d'appui aux pays, les bureaux de pays et le service technique pertinent du siège du FNUAP, et la participation des équipes allait être systématiquement prévue dans le cycle de programmation du pays. Précisant que le FNUAP s'efforçait de développer le cadre logique du PCT, elle a fait observer que les travaux du PCT alimentaient directement le plan de financement pluriannuel, surtout en ce qui concernait le renforcement des capacités nationales et le plaidoyer, qui figuraient au rang des principales stratégies du Plan. Pour ce qui était de la question sur l'assistance technique aux pays qui n'avaient pas de programme de pays appuyé par le FNUAP, elle a déclaré que le Fonds avait toujours fourni une assistance technique à ces pays. Elle a souligné que là où les ressources financières faisaient défaut, l'appui technique prenait davantage d'importance. Elle a noté que l'équipe d'appui aux pays destinée à Bratislava, en Slovaquie, serait bientôt opérationnelle et se composerait de spécialistes des SCT provenant des équipes de Katmandou (Népal) et d'Amman (Jordanie).

90. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a remercié les délégations de leurs observations constructives et a déclaré que celles-ci seraient très utiles pour la préparation du rapport suivant. Pour ce qui était du renforcement des capacités, il a noté que le PCT prévoyait le renforcement des experts nationaux et des institutions nationales. Il a observé qu'un tiers des mis-

sions des équipes d'appui aux pays étaient directement consacrées au renforcement des capacités, y compris au développement des institutions. Il a reconnu combien il était important d'avoir recours aux experts nationaux. Toutefois, il pouvait parfois être difficile de recruter des experts nationaux qui travaillaient pour l'administration locale. Par ailleurs, les gouvernements demandaient parfois spécifiquement qu'on leur envoie des experts internationaux. Il a fait observer que l'expérience variait d'une région à l'autre et que certaines régions employaient un grand nombre d'experts, dont des universitaires. Il a ajouté que le PCT continuait aussi à mettre en oeuvre une coopération régionale fructueuse, notamment avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres organismes régionaux, et une collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Par exemple, ONUSIDA avait détaché plusieurs conseillers en matière de VIH/sida auprès des équipes d'appui aux pays.

91. En réponse à la question sur la valeur ajoutée des spécialistes des SCT, le Directeur a noté que ces derniers constituaient un élément important de l'approche interdisciplinaire et interinstitutions du dispositif du PCT. Les spécialistes des SCT apportaient un appui technique aux conseillers en matière de SCT, organisaient des réunions, faisaient la synthèse des données disponibles sur des thèmes d'actualité et transmettaient des informations et des analyses aux équipes d'appui aux pays et aux bureaux de pays. Dans le cadre de leurs propres organismes, les spécialistes des SCT plaidaient pour les questions de population et prenaient une large part dans la promotion du Programme d'action de la CIPD. En réponse à une autre question, il a noté que bien qu'aucune étude des coûts et des avantages du dispositif du PCT n'ait été effectuée, on avait procédé à des évaluations indépendantes du PCT. Il a déclaré que le rapport suivant examinerait l'utilisation qui était faite des compétences nationales.

92. Le Conseil d'administration a pris note du « Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique » (DP/FPA/2000/16).

V. Programmes de pays et questions connexes

93. Le Conseil d'administration a été saisi de deux projets de programme de pays : « Assistance au Gouvernement cambodgien » (DP/FPA/KHM/2) et « Assistance au Gouvernement vietnamien » (DP/FPA/VNM/6), qu'il a approuvés sans débat, conformément à la décision 97/12, étant donné qu'aucune demande d'examen séparé n'avait été reçue. Après l'approbation de ces programmes, le débat a été ouvert pour des observations et des questions de caractère général.

94. Le Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies a exprimé au Conseil d'administration la gratitude de son gouvernement pour l'approbation du programme de pays (DP/FPA/VNM/6). Il a remercié le FNUAP d'avoir coopéré au siège, à l'échelle régionale et à l'échelle nationale avec le Gouvernement vietnamien et d'autres partenaires de développement au Viet Nam. Il a dit à la Directrice exécutive du FNUAP qu'il lui était profondément reconnaissant pour l'esprit d'initiative et la résolution dont elle faisait preuve en aidant son pays. Il a déclaré qu'il se réjouissait de pouvoir annoncer que l'aide apportée par le Fonds à partir des années 70 avait eu des répercussions concrètes et positives sur le bien-être du peuple vietnamien. Il a souligné que le programme de pays qui venait d'être adopté reflétait les politiques et les priorités de son gouvernement et était le

fruit d'étroites consultations avec d'autres partenaires de développement. Le programme de pays s'inscrivait dans la logique du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des décisions du Conseil d'administration, ainsi que du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5). Il a souligné qu'il serait tenu compte des succès passés dans la mise en oeuvre du programme. Il a repris l'observation de la Directrice exécutive lors d'une séance antérieure à savoir qu'il ne servirait à rien d'organiser des campagnes de sensibilisation sans améliorer les services. Il a rappelé que le Gouvernement vietnamien était déterminé à mener des activités efficaces axées sur les résultats dans le domaine de la population et du développement qu'il investissait de plus en plus dans les programmes de population et de santé, notamment grâce à des prêts de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Il a souligné que les dépenses de son gouvernement avaient augmenté de 140 % dans le domaine de l'éducation, doublé dans celui de la santé, et avaient été multipliées par cinq en ce qui concerne la planification familiale. Après avoir rappelé que le Viet Nam demeurait un pays pauvre et devait résoudre de nombreux problèmes socioéconomiques, notamment l'épidémie de sida, il a exprimé l'espoir d'une coopération plus étroite avec le FNUAP et ses partenaires et souligné qu'il était indispensable de recueillir des fonds supplémentaires pour préserver les acquis du passé.

95. Plusieurs autres délégations ont accueilli avec satisfaction l'approbation des deux programmes de pays. Une d'entre elles a noté que les interventions du FNUAP au Viet Nam avaient été très efficaces et avaient contribué au développement du pays. La même délégation a précisé que le Fonds pourrait utilement prendre en compte d'autres problèmes, comme l'urbanisation, la migration, l'environnement (notamment la pollution urbaine) et leurs interactions avec les problèmes démographiques. Évoquant le programme de pays du Cambodge, la délégation a déclaré que la voie empruntée était la bonne eu égard à la stratégie en matière de population et noté que c'était la mobilisation de fonds en quantité suffisante qui déterminerait l'impact du programme. La délégation s'est réjouie de la synergie entre le programme appuyé par le FNUAP et le programme de coopération de son propre pays au Cambodge.

96. Une autre délégation, après avoir rappelé que son pays exécutait des programmes substantiels bilatéraux d'assistance à la fois au Cambodge et au Viet Nam, a souligné qu'il était nécessaire de s'assurer que les programmes du FNUAP et les activités des autres partenaires de développement étaient complémentaires et ne faisaient pas double emploi. Cette délégation a dit qu'elle espérait que les efforts du Fonds pour renforcer les capacités du Centre national pour la promotion de la santé au Cambodge complèteront le projet de soins de santé primaires au Cambodge menés par son propre pays. Elle a soutenu les objectifs du programme de pays du Viet Nam et s'est réjouie que les organismes des Nations Unies au Viet Nam aient harmonisé leurs cycles de programmation. La délégation a regretté que le document (DP/FPA/VNM/6) ne comprenne pas une description plus précise des moyens qui seront mis en oeuvre pour atteindre les objectifs du programme. Par exemple, la délégation aurait aimé avoir des explications sur la manière dont le FNUAP envisageait dans la pratique son rôle de sensibilisation.

97. En ce qui concerne le Cambodge, une des délégations a déclaré que son pays attachait une importance particulière au domaine de la population et à la lutte contre

le VIH/sida, notamment au vu de la recrudescence de l'épidémie au Cambodge. Cette délégation a signalé qu'au mois de juin, son gouvernement et un autre pays donateur avaient envoyé une mission conjointe au Cambodge, dans le cadre de l'Initiative globale sur la population et le sida (GII-Programme conjoint). Elle a indiqué que son pays, en étroite collaboration avec l'autre pays donateur, analyserait les résultats de la mission et entendait contribuer à la promotion de la santé en matière de reproduction au Cambodge. La délégation a regretté que le budget alloué au programme de pays du Cambodge ait accusé une diminution en raison des récents problèmes financiers du Fonds et a exprimé l'espoir qu'une fois ces problèmes résolus, il serait revu à la hausse. La délégation a précisé que son pays avait l'intention de contribuer aux activités du bureau du FNUAP au Cambodge à travers son aide bilatérale au développement de ce pays.

98. Une délégation, prenant la parole au nom de deux autres délégations, a noté que la nature de la collaboration entre les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement demandait des précisions. Les délégations ont approuvé l'accent mis sur les besoins des hommes et des femmes en matière de santé reproductive, notamment la prévention contre le sida. Elles ont déclaré qu'elles auraient aimé avoir plus de renseignements sur la coordination avec les autres partenaires de développement, en particulier la Banque mondiale. Les délégations ont souligné que, à l'avenir, il serait important de montrer la complémentarité des programmes des différents partenaires.

99. Une autre délégation s'est livrée à des observations d'ordre technique sur les deux programmes. Pour le programme du Cambodge, cette délégation a noté que les problèmes de santé en matière de reproduction étaient abordés comme il se devait et a exprimé l'espoir que l'amélioration de l'accès à des services de planification familiale de qualité amènerait une diminution des taux d'avortement qui sont élevés. La délégation a encouragé le FNUAP à jouer un rôle de sensibilisation plus important dans le domaine de la prévention du sida, étant donné la progression rapide de l'épidémie au Cambodge. Quant aux activités ciblant les adolescents, la délégation a demandé si le projet de programme prévoyait, outre des activités d'information, d'éducation et de conseil, de proposer des produits de santé en matière de reproduction. La délégation a demandé des prévisions réalistes sur l'aide qu'apporteraient les donateurs en matière de produits contraceptifs après l'an 2000. Pour ce qui est de l'information entre camarades de même âge, la délégation a appelé l'attention sur des études récentes financées par Pathfinder International, qui montrent que les adolescents ont tendance à faire plus confiance aux adultes qu'à d'autres jeunes sur les questions de santé en matière de reproduction. En ce qui concerne le contrôle et l'évaluation, la délégation a demandé pourquoi n'était pas pris en compte l'indicateur important du « nombre de personnes servies ». La même délégation a déclaré qu'elle était impressionnée par le programme de pays du Viet Nam et a remercié le FNUAP pour son travail dans le cadre du recensement de la population et de l'habitation qui a renforcé les capacités du Bureau de statistiques générales. La délégation a demandé si les régions considérées comme prioritaires par le FNUAP étaient les mêmes que celles de l'UNICEF et de l'OMS. La délégation a également demandé des éclaircissements sur les activités de santé en matière de reproduction soutenues par le FNUAP et aurait aimé savoir si elles faisaient partie des actions menées en matière de soins de santé primaires par l'UNICEF. La baisse de la mortalité maternelle étant un important objectif pour les deux organisations, la délégation a dit qu'elle souhaiterait en savoir plus sur la coordination de leurs activités. Elle a

suggéré l'adoption d'une politique de sensibilisation plus dynamique étant donné les taux actuels d'avortement, de maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le sida, et d'infections de l'appareil génital. La délégation voudrait avoir plus de renseignements sur les programmes de sensibilisation spécifiques, notamment sur l'information relative à la santé en matière de reproduction à destination des adolescents et des jeunes adultes célibataires.

100. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les deux programmes de pays et a indiqué qu'elle savait gré aux délégations de leurs observations. Elle a réaffirmé que les deux programmes venaient compléter les plans de développement des deux gouvernements et qu'ils avaient été développés en étroite collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les donateurs. Leur élaboration avait été guidée par le bilan commun de pays et le FNUAP. Les cycles de programmation avaient été harmonisés avec ceux de l'UNICEF et du PNUD et ces programmes complèteraient les programmes de coopération des autres organismes des Nations Unies.

101. Les deux programmes soutenus par le FNUAP cherchaient notamment à répondre aux problèmes généraux de la propagation de plus en plus rapide du sida, des taux élevés d'avortement et de maladies sexuellement transmissibles, de la faible participation des hommes à la planification familiale et de l'accès limité à l'information et aux services de santé en matière de reproduction et de sexualité pour les adolescents. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a assuré le Conseil d'administration que, lors de la mise en oeuvre des programmes, les bureaux de pays respectifs travailleraient en étroite coordination et collaboration avec l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et les autres organismes afin d'optimiser l'impact de l'exécution des programmes en évitant le plus possible les doubles emplois, que ce soit dans la couverture géographique ou dans l'exécution des tâches elles-mêmes, afin d'offrir au Cambodge et au Viet Nam les meilleurs programmes. Pour ce qui est des produits de santé en matière de reproduction, elle a déclaré que le FNUAP aiderait les pays à renforcer leurs capacités pour prévoir et organiser la distribution des contraceptifs de manière efficace. Dans les deux pays, c'est essentiellement grâce à d'autres donateurs que seraient remplis les besoins en produits contraceptifs. En de rares occasions, invité à le faire, le FNUAP pourrait essayer de satisfaire les besoins non satisfaits. Le FNUAP aiderait également les deux pays à mettre en place des programmes de vente subventionnée et à entrer en contact avec les différents donateurs afin de s'assurer que les programmes sont régulièrement approvisionnés en produits de santé en matière de reproduction.

102. Au sujet du programme du Cambodge, la Directrice est convenue qu'il était nécessaire que le FNUAP renforce ses activités de sensibilisation pour la prévention du VIH/sida et utilise des indicateurs de contrôle, comme la suggestion en avait été faite. Elle a ajouté que le FNUAP avait pris note de la référence à l'étude récente financée par Pathfinder International sur la question des adolescents et l'examinerait avec les parties concernées. Elle a souligné que le projet de programme prévoyait d'impliquer des animateurs locaux, des chefs de village, des parents, des enseignants et des moines bouddhistes, ainsi que de jeunes éducateurs des deux sexes pour améliorer l'aide apportée en ce qui concerne la santé en matière de reproduction des adolescents. En réponse à l'observation d'une des délégations sur le caractère restreint du budget du programme pour le Cambodge, elle a indiqué que si les ressources du FNUAP augmentaient, il était probable que tous les pays où il soutenait des

programmes en profiteraient, notamment le Cambodge. Elle a ajouté que le FNUAP souhaitait travailler avec le gouvernement de la délégation pour renforcer leur partenariat et trouver des solutions au problème du sida au Cambodge. Quant à la collaboration du Fonds avec d'autres partenaires de développement, elle a noté que le FNUAP coopérait avec l'UNICEF, l'OMS et l'Office allemand de la coopération technique à la réforme du secteur de la santé; avec l'UNESCO et l'UNICEF dans le domaine de la santé et de l'éducation des adolescents en matière de reproduction; et avec l'Union européenne, la Banque mondiale et le Gouvernement japonais pour la prévention du sida. Le Fonds consacrerait essentiellement son aide au renforcement des capacités à travers des activités de formation et d'aide technique, en prodiguant des conseils politiques et en renforçant et améliorant l'accès aux services.

103. En ce qui concerne le programme de pays au Viet Nam, la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a souligné que, grâce à une collaboration très étroite, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS menaient des activités complémentaires. Les programmes du FNUAP et de l'UNICEF participaient tous deux à l'action en matière de soins de santé primaires mais le FNUAP se concentrait sur la santé en matière de reproduction pour les adolescents, les jeunes adultes, les couples sur le point de se marier et les femmes enceintes et sur les soins avant, pendant et après l'accouchement, tandis que l'UNICEF axait ses efforts sur l'approvisionnement en eau en zone rurale, l'assainissement, l'alimentation, la vaccination et l'éducation des enfants. Le FNUAP et l'UNICEF travaillaient en commun dans neuf régions, où les deux organisations soutenaient la mise en oeuvre d'interventions en faveur de la santé maternelle. En outre, le FNUAP et l'UNICEF collaboraient avec l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'ONUSIDA, dans une approche stratégique commune pour prévenir la transmission materno-foetale du VIH, et une action commune serait lancée dans quatre régions pilotes à dater de 2001. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que le FNUAP avait signé des mémorandums d'accord avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement qui définissaient leurs domaines respectifs de collaboration dans le secteur de la santé au Viet Nam. Elle a accueilli favorablement l'idée qu'il était nécessaire de mener une politique de sensibilisation plus dynamique pour lutter contre le sida, les infections de l'appareil génital et les maladies sexuellement transmissibles et pour parvenir à faire baisser les taux élevés d'avortement. Elle a ajouté que le représentant du FNUAP au Viet Nam présidait actuellement le groupe thématique sur le sida qui promouvait la coordination des efforts en vue de lutter contre l'épidémie. Pour ce qui est de la sensibilisation, elle a noté que le FNUAP, avec l'ONUSIDA et Asia Forum of Parliamentarians on Population and Development (AFPPD), avait récemment invité des parlementaires vietnamiens à une réunion des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles. Le Fonds avait organisé des campagnes de sensibilisation dans les médias et avait diffusé l'information à la base à travers des services d'aide par téléphone, des associations de jeunes et des cafés où étaient distribués des préservatifs. En conclusion, elle a remercié les Gouvernements cambodgien et vietnamien pour leur volonté de s'assurer un développement social rapide et, après avoir souligné que la contribution du Fonds était efficace, elle a prédit que la mise en oeuvre de nouveaux programmes permettrait de réaliser encore des progrès.

Discours d'adieu à la Directrice exécutive

104. Parlant au nom de tous les membres, le Représentant permanent de la République tchèque, Président du Conseil d'administration, a déclaré qu'au cours de son mandat à la tête du FNUAP, Mme Nafis Sadik avait par son influence sauvé beaucoup de vies humaines dans toutes les régions du monde. Elle a aidé les plus nécessiteux et a fait activement campagne en faveur de la santé en matière de reproduction, de l'égalité des sexes, et de la promotion des femmes. Elle s'est fait l'écho de la cause de nombreuses femmes qui, partout dans le monde, ne peuvent s'exprimer. Sa voix a été entendue par les responsables politiques tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Le Président a souligné que dans sa conception des actions à mener, Mme Nafis Sadik a toujours été guidée par le souci d'une meilleure qualité de vie pour tous (pour les familles et les personnes). Pour elle, le développement durable a constamment eu un visage humain. Conformément à l'esprit même du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), elle a privilégié les programmes et les stratégies à dimension humaine. Elle a défendu avec une ferveur et une passion particulières l'alphabétisation universelle, ainsi que la scolarisation des filles et a mis l'accent sur le rôle des hommes en ce qui concerne la santé en matière de reproduction et la promotion de la parité et de l'égalité entre les sexes. Elle a, avec courage, affirmé qu'il fallait aborder la question de la santé des adolescents en matière de reproduction et a insisté sur l'attention qui doit être donnée aux actions de prévention du sida. Elle a en outre mis en évidence les préoccupations nouvelles, par exemple le vieillissement et les migrations internationales, qui concernent autant les pays du programme que les pays donateurs. Elle n'a jamais hésité à exhorter la communauté internationale à mobiliser des ressources plus importantes afin de résoudre les problèmes relatifs à la population et au développement et, partant, d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous.

105. Le Président a rappelé que, sous la direction de Mme Sadik, le Fonds des Nations Unies pour la population, qui au départ n'était qu'un fonds d'affectation spéciale de petite envergure, est devenu la plus importante source d'assistance multilatérale des programmes de population. La Directrice exécutive s'est personnellement engagée à promouvoir l'égalité des sexes et, grâce à elle, le Fonds compte à ce jour 46 % de femmes parmi son personnel et 60 % parmi ses cadres dirigeants, situation unique pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le Président a rappelé qu'elle a vivement soutenu la réforme de l'ONU, et a été un membre actif et dynamique du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Tirant parti de ses atouts particuliers, le FNUAP, sous la direction de Mme Sadik, s'est toujours attaché à renforcer ses alliances avec les autres organismes et entités du système des Nations Unies. Grâce à son dynamisme et à sa volonté, des partenariats ont été formés durablement avec le secteur privé et la société civile, y compris les ONG, les fondations privées, les chefs religieux et traditionnels, ainsi que d'autres acteurs dans le domaine de la population et du développement. Le Président a ajouté que Mme Sadik restera à jamais dans nos mémoires pour sa clairvoyance, son intelligence vive, sa personnalité charismatique, sa compassion et son véritable souci d'améliorer le bien-être des femmes, des hommes et des enfants partout dans le monde. Il a terminé en la remerciant pour la perspicacité dont elle a fait preuve au cours de son mandat et pour son étroite collaboration avec le Conseil d'administration. Il lui a souhaité bonne chance dans tous ses futurs travaux.

106. Parlant au nom des États d'Afrique, la représentante du Botswana, Vice-Présidente du Conseil d'administration, a indiqué que le Groupe africain souhaitait exprimer à Mme Sadik sa gratitude pour la manière dont elle s'est employée à diriger le Fonds, et pour son dévouement pendant des années. Elle l'a remerciée pour les efforts inlassables qu'elle a consacrés à la problématique de la population et du développement, et pour l'énergie qu'elle a déployée afin de s'assurer que les questions relatives à la santé, à la procréation et aux droits des femmes et des hommes soient constamment à l'avant-scène et ne soient jamais perdues de vue. Elle a rappelé les longues nuits passées par la Directrice exécutive au Siège de l'ONU, avec les délégations, lors du Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5), menant les négociations afin que les besoins des femmes et des enfants ne soient pas oubliés. La Vice-Présidente a montré à quel point Mme Sadik était devenue une alliée très précieuse de l'Afrique, et comment, tout au long de son mandat au FNUAP, elle avait aidé les pays africains à débattre des questions traditionnellement oubliées, comme la santé sexuelle et procréatrice des adolescents, que la plupart des États de la région et la société civile considèrent aujourd'hui comme urgente, étant donné la croissance actuelle de la population des jeunes en Afrique et l'émergence de problèmes sanitaires nouveaux. Elle a loué Mme Sadik pour avoir cherché à établir des partenariats « intelligents » entre le FNUAP, les fondations, le secteur privé et les ONG, ainsi que pour ses efforts visant à accroître les ressources du Fonds. Elle lui a souhaité bonne chance dans ses entreprises futures et s'est déclarée convaincue qu'elle continuerait de s'occuper pendant de nombreuses années encore des questions relatives à la population et à la santé en matière de reproduction.

107. Parlant au nom des États d'Asie, le Représentant permanent adjoint du Viet Nam, Vice-Président du Conseil d'administration, a souligné que Mme Sadik figurait parmi les personnalités qui avaient largement contribué au développement au cours du XXe siècle et qui s'étaient employées à lui donner un visage humain. Elle laissait derrière elle un FNUAP vigoureux. Au cours des 13 années de ses fonctions de directrice exécutive du Fonds, elle a rendu d'énormes services aux peuples d'Asie, du Pacifique et du monde entier. Ses efforts acharnés pour porter des préoccupations essentielles à l'attention des dirigeants de la planète et du public ont radicalement changé la perception de la problématique de la population et du développement dans le monde. Mme Sadik s'est constamment attaquée à des questions controversées et est devenue, au plan mondial, le plus grand défenseur d'une bonne santé procréatrice pour tous les couples et toutes les personnes au cours de leur vie. Elle s'est rendue à maintes reprises au Viet Nam ainsi que dans d'autres pays de la région, et sa compassion et sa connaissance du sujet lui ont valu l'admiration de tous ceux qu'elle y a rencontrés. Le Vice-Président du Conseil d'administration a souligné que Mme Sadik a eu une profonde influence en Asie, le continent le plus peuplé, et a déclaré qu'il était fier qu'elle soit originaire de cette région du monde. Il a rappelé que la Conférence internationale sur la population et le développement constituait l'un des plus grands succès du mandat de la Directrice exécutive, qui s'était ensuite attachée à faire en sorte que les objectifs en soient réalisés. Il a souligné son apport important aux travaux du Conseil d'administration et a fait remarquer qu'elle avait toujours fait preuve d'honnêteté, d'ouverture et de franchise tant dans les dossiers qu'elle a présentés au Conseil d'administration que dans ses réponses aux questions et commentaires des membres du Conseil. Le Vice-Président l'a remerciée pour sa contribution au bien-être des peuples, en particulier des femmes et des en-

fants, au Viet Nam ainsi que dans d'autres pays d'Asie et il lui a souhaité bonne chance dans ses entreprises futures.

108. Parlant au nom des États d'Europe orientale, la représentante de la République tchèque a rendu hommage à l'oeuvre exceptionnelle de Mme Sadik et a souligné que la CIPD et la CIPD+5 avaient métamorphosé le Fonds des Nations Unies pour la population en un programme efficace et influent. Elle a ajouté que tout au long de sa vie professionnelle, Mme Sadik avait défendu avec ferveur la santé et les droits des femmes. Depuis le début de sa carrière comme médecin civil dans les services pour femmes et enfants des hôpitaux militaires du Pakistan, elle s'est courageusement employée à défendre les droits et la santé des femmes en matière de reproduction. Depuis cette époque, elle s'est fermement engagée à promouvoir l'émancipation des femmes et à éliminer tous les obstacles afin qu'elles deviennent des partenaires à part entière dans la société. La CIPD a été un moment crucial dans sa carrière déjà remarquable. En tant que Secrétaire général de la Conférence, elle avait saisi pleinement l'occasion pour présenter les questions relatives aux femmes à la communauté internationale. La représentante de la République tchèque a souligné que, comme on le sait, la chute du communisme en Europe de l'Est, et l'augmentation du chômage, l'instabilité économique et les conflits nouveaux qui en ont résulté ont eu pour conséquence une détérioration de la condition de bon nombre de femmes dans la région. Le Fonds des Nations Unies pour la population, sous la direction avisée de Mme Sadik, a immédiatement reconnu les nouveaux besoins des pays en transition et a réagi rapidement en lançant de nouveaux programmes d'aide. La représentante a constaté que, malgré son expérience des postes de haut niveau, Mme Sadik était avant tout restée une Femme (avec un F majuscule), et qu'elle s'était efforcée de défendre le point de vue de ses semblables avec un courage implacable et une perspicacité indéniable. Elle a consacré sa vie à les écouter, partout dans le monde, les encouragées à se battre pour le respect de leurs droits et a incité les hommes à promouvoir la condition de la femme. S'exprimant au nom des pays de son groupe, la représentante a remercié Mme Sadik pour son dévouement extraordinaire, pour son oeuvre ainsi que pour la sagesse avec laquelle elle a mené à bien son mandat, et lui a souhaité bonne chance pour les années à venir.

109. Parlant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Représentant permanent du Guatemala, Vice-Président du Conseil d'administration, a rappelé avec nostalgie le long chemin qu'il a parcouru aux côtés de Mme Sadik, avant même qu'elle ne devienne Directrice exécutive du FNUAP. Il a souligné qu'elle laissait derrière elle un héritage impressionnant. Malgré les difficultés auxquelles elle a dû faire face, qu'il s'agisse de restrictions budgétaires ou des problèmes encourus lorsqu'on aborde des sujets aussi délicats que la politique en matière de population, le FNUAP a acquis une influence incontestable, comme en témoignent ses activités relatives à la santé en matière de reproduction dans bon nombre de pays et les étapes décisives que constituent le Programme d'action de la CIPD et la CIPD+5. En liant population et développement, la CIPD a sans nul doute eu un impact énorme et a fortement pesé sur les questions prioritaires de l'ONU. Sous la direction de Mme Sadik, le FNUAP est parvenu à combiner, de manière créative, activités opérationnelles et activités de plaidoyer en faveur de certains objectifs à atteindre dans le domaine de la population et du développement. Ces activités ont été réalisées sans oublier le contexte plus large dans lequel elles s'inscrivaient et qui n'était autre que la mission que l'ONU était appelée à remplir dans le monde.

110. Il a conclu en remerciant Mme Sadik pour tout ce qu'elle avait fait pour l'ONU en général, et pour le Fonds des Nations Unies pour la population en particulier.

111. Parlant au nom des États d'Europe occidentale et autres États, le représentant du Japon, Vice-Président du Conseil d'administration a exprimé sa profonde gratitude à Mme Sadik pour son oeuvre remarquable et son engagement résolu au sujet des questions relatives à la population et au développement au cours des 30 années qu'elle a passées au Fonds des Nations Unies pour la population, dont les 13 dernières en qualité de Directrice exécutive. Notant que la population est une des grandes préoccupations auxquelles l'humanité doit faire face, il a fait remarquer que par ses efforts, Mme Sadik s'est elle-même attachée à sensibiliser la communauté internationale et à mettre en avant les questions relatives à la population et à la santé en matière de procréation, en particulier, qui exercent une influence fondamentale sur la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants. C'est elle qui a veillé à ce que la question de la population soit classée au premier rang des priorités de coopération internationale en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement. Médecin de talent très préoccupée par l'avenir de la race humaine, elle a défendu la cause des faibles et des nécessiteux. Lors des préparatifs et du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que lors de la session extraordinaire de 1999 consacrée à l'évaluation quinquennale, Mme Sadik a joué un rôle crucial dans l'adoption et l'exécution du Programme d'action. Le Vice-Président a noté que les succès importants qu'elle a remportés dans le domaine de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction, des adolescents en particulier, n'ont pu être réalisés que grâce à des efforts soutenus et grâce à son souci d'associer le FNUAP dans des partenariats stratégiques. Il a ajouté que la Directrice exécutive avait toujours fait preuve de franchise et d'honnêteté en abordant les questions du ressort du FNUAP, ce qui avait permis à la communauté internationale de prendre sans tarder des mesures relatives à la situation des femmes et des enfants partout dans le monde. Grâce à ses qualités humaines, elle avait séduit les délégations de l'ONU. Au nom de tous les peuples des pays de son groupe, il lui a souhaité bonne chance pour ses initiatives à venir.

112. L'Administrateur du PNUD a déclaré que le départ de Mme Sadik était une grande perte, non seulement pour le Conseil d'administration et le Fonds des Nations Unies pour la population, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies. Mme Sadik était très attachée à l'ONU, mais elle était aussi un authentique agent de changement. Première femme à la tête d'une institution des Nations Unies, elle était une pionnière, parce qu'inlassablement elle a défendu, avec énergie et clarté, la cause de la femme partout dans le monde. Fonctionnaire internationale hors pair, elle a acquis une réputation de fermeté, mais aussi de justesse, d'audace et d'honnêteté, s'attachant toujours à défendre des causes dignes, tout en faisant en sorte de servir des idéaux et valeurs universels. Rappelant le discours mémorable qu'elle avait prononcé à l'Assemblée générale lors de l'évaluation quinquennale de la quatrième Conférence sur les femmes, il a souligné que la passion et le choix des mots par lesquels elle s'était exprimée avaient largement contribué à faire accepter aux délégations un document relatif aux besoins et aux aspirations de toutes les femmes du nord au sud, qu'elles soient jeunes ou âgées, riches ou pauvres. Le Vice-Président a ajouté que ce geste n'était pas un acte isolé, que Mme Sadik était connue pour ses nombreux succès internationaux, et en particulier pour avoir organisé la Conférence internationale sur la population et le développement, par laquelle elle était parvenue, malgré les difficultés rencontrées, à élaborer un consensus sur

l'importance cruciale des questions relatives à la population et apporter ainsi une solution à des problèmes mondiaux très importants. Malgré la forte résistance de certaines personnes qui cherchaient à n'accorder aux droits des femmes qu'une place secondaire en invoquant des raisons religieuses ou culturelles, elle est parvenue à faire accepter des textes qui sont probablement les plus radicaux et les plus favorables aux femmes de l'histoire des conférences des Nations Unies.

113. Il a rappelé que la Directrice exécutive avait contribué tout aussi consciencieusement à améliorer le fonctionnement interne du système des Nations Unies dans une période de crise financière et administrative. Par sa sagesse et son expérience, elle a à maintes reprises aidé à trouver des solutions et à faire avancer les réformes propres à rendre le système des Nations Unies plus capable et plus transparent. Mme Sadik a inlassablement répété que des familles moins nombreuses et une croissance démographique plus lente aidaient à lutter contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. Elle a montré, en personne, en théorie et en pratique comment et pourquoi la promotion de la femme et l'égalité des sexes étaient essentielles en soi, mais aussi de par leur influence sur le développement. Mme Sadik a, à de nombreuses occasions, démontré le courage de ses convictions et son engagement ferme en faveur de la promotion des femmes et de l'humanité, sentiments nés de son expérience professionnelle en relation étroite avec le terrain. Il a conclu en remarquant qu'il serait difficile, pour lui et pour de nombreux collègues dans l'ensemble du système des Nations Unies et au sein des gouvernements, d'imaginer le FNUAP sans la présence de Mme Sadik, mais qu'il était convaincu que le FNUAP et l'ONU garderaient en mémoire son exemple et la hardiesse de ses vues. Il a également noté avec satisfaction que Mme Sadik avait accepté d'être une personnalité éminente pour l'Année internationale des volontaires tout au long de l'année 2001.

114. Certaines délégations ont pris la parole afin de remercier Mme Sadik pour ses nombreuses contributions dans le domaine de la population et du développement et lui ont souhaité bonne chance pour l'avenir.

115. Mme Sadik a ensuite délivré le message d'adieu suivant au Conseil d'administration :

« Voilà plus de 13 ans que je me suis adressée à vous pour la première fois en qualité de Directrice exécutive du FNUAP. J'avais beau avoir déjà rencontré beaucoup de membres de l'ancien Conseil d'administration quand j'étais Directrice exécutive adjointe, j'étais tout de même extrêmement nerveuse. Mais mon auditoire s'est montré très compréhensif et indulgent, et je suis arrivée au bout de mon discours sans trop de difficultés. Je dois dire que je n'ai jamais pu m'exprimer devant vous sans une certaine appréhension – non pas parce que j'attendais des critiques, mais parce j'avais le sentiment de vivre à chaque fois un moment solennel. Nos réunions n'ont jamais été de pure forme; vous vous êtes intéressés personnellement au travail du FNUAP, et je sais que vous avez étudié mes rapports avec la plus grande attention.

Aujourd'hui, nous avons beau nous connaître très bien vous et moi, je me sens de nouveau un peu nerveuse au moment de m'adresser à vous pour la dernière fois. Nous nous connaissons même parfaitement et je sais que vous êtes résolument à mes côtés. Mais c'est mon ultime déclaration, et je dois la terminer par des mots d'adieu. Je pars à point nommé – vous appréciez et soutenez mon travail, vous avez le sentiment que dans l'ensemble j'obtiens de bons résultats, et certains d'entre vous pensent même que mon départ est prématuré.

Mais tout est pour le mieux. Quand on commence à dire qu'il est temps que vous partiez, c'est qu'il est déjà trop tard.

Il n'empêche qu'il est difficile de dire au revoir. Je suis au FNUAP depuis 30 ans, depuis le début ou presque. Je peux dire, sans exagérer je crois, que le FNUAP a été toute ma vie.

Je pense néanmoins que je lègue à celui ou celle qui me succèdera une organisation qui a été et qui reste performante. Cette réussite est en grande partie due au soutien que nous a prodigué le Conseil d'administration dont vous faites partie. Je suis profondément reconnaissante à chacun d'entre vous pour cet appui sans faille au FNUAP, à mes collègues et à moi-même. Votre attention et votre rigueur ne m'ont peut-être pas toujours facilité la tâche, mais elles l'ont toujours rendue gratifiante. Vous m'avez écoutée avec bienveillance chaque fois que je vous ai rendu compte des programmes du FNUAP ou que je vous ai demandé – une fois de plus – de nous donner des moyens supplémentaires pour travailler. Votre compréhension face aux nombreux obstacles que nous affrontons, votre appréciation de chaque progrès accompli, votre détermination à nous aider ont rendu le FNUAP plus fort et nous ont formidablement motivés pour aller de l'avant. Mon équipe et moi-même avons trouvé avec le Conseil d'administration un excellent partenaire à la hauteur de nos ambitions, et toutes les réalisations du FNUAP, à commencer par tout ce que j'ai accompli au cours de mon mandat, découlent de ce partenariat fécond. Je sais que vous apporterez le même soutien à celui ou celle qui me succèdera.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier et féliciter tous mes collègues du FNUAP. Quand je suis entrée au service de notre organisation, nous étions à peine une quinzaine en tout. Nous sommes aujourd'hui plus d'un millier, mais notre effectif reste l'un des plus petits et des plus soudés de tout le système des Nations Unies. Ce sentiment de former une grande famille est pour beaucoup dans nos succès. Nous avons chacun notre personnalité et notre sensibilité, mais nous sommes unis par un profond attachement à notre mission commune.

J'ai été nommée par le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar en avril 1987. Nous étions alors encore sous le choc de la mort tragique et prématurée de Rafael Salas.

J'aimerais m'arrêter un instant pour évoquer le souvenir du premier Directeur exécutif du FNUAP, de l'homme qui a donné au Fonds sa stature internationale. M. Salas a déployé une intense action diplomatique pour que la question de la population figure en bonne place dans la problématique du développement; il a su mettre le FNUAP sur les rails et léguer à son successeur une organisation dynamique et motivée.

Quand j'ai pris mes fonctions, le FNUAP était déjà membre à part entière de la famille des Nations Unies, la Conférence internationale sur la population et le développement avait eu lieu en 1984, et les projets liés à la population et au développement se multipliaient.

L'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes ont toujours été mes priorités dans tout ce que nous avons entrepris. Je crois que j'ai clairement affiché les couleurs dès le début de mon mandat : l'un de mes premiers rapports à l'ancien Conseil d'administration concernait la stratégie à mettre en

oeuvre pour renforcer la capacité du Fonds à améliorer la condition des femmes. Le Conseil m'a appuyé en prenant note de mon rapport « avec satisfaction », et vous m'avez constamment apporté votre coopération et votre adhésion sur ce point primordial. Deux autres événements de 1987 se détachent dans mon esprit. Le premier est celui de la naissance du cinq milliardième habitant de la planète, que j'ai eu l'honneur d'accueillir aux côtés du Secrétaire général. Le deuxième a été l'Initiative pour une maternité sans risques, que le FNUAP a lancé en coopération avec cinq partenaires, et qui pour la première fois établissait clairement un lien entre santé maternelle et droits des femmes en matière de procréation.

Ces deux événements ont été des jalons pour moi. Nous avons lancé la Journée des cinq milliards pour qu'il soit clair enfin que la population était faite d'êtres humains et non de statistiques. La photo du bébé des cinq milliards dans les bras de sa mère a fait le tour du monde. Elle montrait ce que le FNUAP voit chaque jour, l'avenir de l'humanité résumé dans une femme et son enfant.

Un autre Secrétaire général a accueilli un autre nouveau-né l'année dernière, quand nous avons franchi le cap des 6 milliards, et une fois de plus nous avons insisté sur la dimension humaine et non sur les chiffres. La population mondiale a augmenté de plus d'un milliard au cours de mon mandat, et je n'en éprouve aucune honte, bien au contraire. Car je peux dire aujourd'hui que plus de la moitié des femmes peuvent maîtriser leur fécondité, que la taille des familles s'est considérablement réduite, et surtout que, pour la première fois dans l'histoire les femmes, c'est-à-dire la moitié de la population mondiale, commencent enfin à bénéficier de l'attention qui leur est due.

On trouve dans *L'état de la population mondiale* de 1989 un certain nombre de recommandations pour « investir dans les femmes » en 2000, comme nous disons. Nous voulions entre autres choses que 500 millions de femmes aient accès à la planification des naissances. Nous en sommes aujourd'hui à 494 millions, et cela pour les seules femmes mariées : nous avons donc largement atteint notre cible. Dans la foulée, nous avons redéfini notre objectif en matière de santé de la procréation, ainsi que notre champ d'activité.

Je crois que c'est là le plus bel acquis de ces 13 années. Grâce à leur action commune basée sur les procédures et mécanismes des Nations Unies, les pays du monde entier, vos pays, ont défini une nouvelle perception non seulement de la santé en matière de procréation, non seulement du pouvoir des femmes et de l'égalité entre les sexes, mais de toute la problématique de la population et du développement. La Conférence internationale sur la population et le développement a marqué le début d'une grande alliance entre les gouvernements, les ONG et les organismes internationaux. J'ai eu l'honneur d'en être la Secrétaire générale, et j'en garde deux souvenirs marquants : le premier, c'est quand je me suis rendue au Forum des ONG (contre l'avis des gens de la sécurité) où j'ai été accueillie dans une salle bondée par des milliers de femmes applaudissant à tout rompre. Le deuxième, c'est l'ovation, debout, unanime, qui a salué mon discours de clôture. Ces acclamations m'étaient adressées, mais à travers moi c'est tout ce que nous avions accompli ensemble qui était honoré. C'est cet esprit d'ambition commune que j'aimerais transmettre au prochain directeur exécutif.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'examen de l'année dernière nous ont montré comment nous pouvons concrétiser notre ambition commune, pour peu que nous en ayons l'énergie et la volonté.

Nous aurons assurément besoin de toute notre force, de toute notre détermination. Car j'ai l'impression par exemple que nous n'avons pas vraiment réussi à réduire la mortalité et la morbidité maternelles. Malgré tous les efforts que nous avons déployés dans le cadre de l'initiative Maternité sans risques, malgré ce que nous avons fait pendant 10 ans pour dénoncer ce tragique gaspillage de vies humaines, les taux de mortalité et de morbidités maternelles sont pratiquement restés inchangés depuis 1987. Nous sommes maintenant confrontés à un nouveau fléau, celui du VIH/sida, que nous ne pourrons vaincre qu'en nous y attaquant massivement dans les années qui viennent.

Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai beaucoup d'idées pour l'avenir, et j'espère en transmettre quelques-unes à mon successeur. Je crois par exemple que la lutte contre le sida, l'exercice universel des droits en matière de procréation, notamment pour notre jeunesse, exigent de notre part de nouvelles démarches, et en premier lieu un changement d'attitude et de comportement de la part des garçons et des hommes. Il faut rassurer les hommes, les engager dans des partenariats constructifs où ils ne se sentent pas menacés par le pouvoir croissant des femmes. L'égalité de statut des femmes est un instrument de libération pour les hommes; nous devons les convaincre de cette réalité.

La tâche est ardue. Mais nous avons relevé bien d'autres défis dans les 30 ans d'existence du FNUAP et les 13 années de mon mandat. Grâce à votre engagement et à votre appui, le domaine est mieux compris, mieux intégré dans la réflexion sur le développement, mieux doté et mieux équipé pour réussir qu'à l'époque où j'ai pris mes fonctions de directeur exécutif. Treize années, c'est peu, comparé à toute une vie. Vous avez permis au FNUAP de beaucoup avancer en très peu de temps.

J'ai quelques regrets – en particulier de ne pas avoir étudié le français assez longtemps pour pouvoir m'adresser à vous dans cette langue aujourd'hui. Je suppose que six semaines en quatre ans, c'est trop peu, tout simplement. Si c'était à refaire, je prendrais le temps d'apprendre non seulement le français mais aussi d'autres langues. Je me fais assez bien comprendre en anglais, mais songez à ce que nous pourrions faire si je parlais également quelques autres langues!

Quoi qu'il en soit, j'aimerais vous dire en anglais et en français combien, grâce à vous, mon mandat a été un moment heureux, gratifiant et fécond de mon existence. Vous m'avez aidée à réaliser mes rêves, au nom de toutes les femmes, mais aussi de leur famille et des sociétés dans lesquelles elles vivent. Soyez-en remerciés du fond du coeur, vous et les pays que vous représentez. Au revoir, et tous mes voeux vous accompagnent. »

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/18

**Remerciements à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive
du Fonds des Nations Unies pour la population, 1987-2000**

Le Conseil d'administration,

Prenant acte avec tristesse du départ prochain de Mme Nafis Sadik, qui quittera ses fonctions de directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population le 31 décembre 2000,

Saluant l'action lucide et courageuse de Mme Sadik pendant son mandat de directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, notant qu'elle a contribué de manière décisive à porter les questions liées à la population et au développement sur le devant de la scène internationale, et notamment qu'elle a beaucoup oeuvré en faveur de la santé et des droits en matière de reproduction, de la parité et l'égalité entre les sexes, de la démarginalisation des femmes et des adolescents,

Conscient du rôle essentiel qu'a eu Mme Sadik dans ses fonctions de secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire (Égypte), en 1994, de la détermination et du dynamisme dont elle a su faire preuve pour favoriser l'émergence d'un consensus entre les 179 États autour du Programme d'action de cette conférence, et conscient également de sa contribution au processus d'examen et d'évaluation CIPD+5 et de sa détermination à prendre des mesures concertées pour donner suite aux conférences mondiales des Nations Unies,

Reconnaissant sa volonté sincère d'aider les pays du monde entier à mettre en oeuvre le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en tenant le plus grand compte des priorités et spécificités nationales,

Conscient également de son infatigable dévouement à la cause des femmes, de son action de porte-parole et de défenseur des innombrables femmes privées de voix, notamment par la promotion et l'amélioration de leur santé et de leur protection en matière de procréation,

Sachant qu'elle a su mobiliser des partenariats stratégiques avec le secteur privé et la société civile, dont les organisations non gouvernementales, les fondations privées et autres acteurs et parties prenantes dans le domaine de la population et du développement,

Saluant ses efforts constants et son profond attachement au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et son rôle dynamique au sein du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement,

1. *Exprime toute sa reconnaissance et ses remerciements* à Mme Nafis Sadik pour sa gestion efficace et son rôle éminent à la tête du Fonds des Nations Unies pour la population de 1987 à 2000, pour le travail accompli et le vif intérêt qu'elle a toujours manifesté pour tout ce qui concerne la population et le développement;

2. *Adresse* à Mme Nafis Sadik *ses meilleurs voeux* pour les années qui viennent et lui souhaite une vie longue et heureuse ainsi que tous les succès dans ses futurs projets.

26 septembre 2000

117. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration pour sa décision et ses éloges.

Débat consacré au PNUD

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

118. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a insisté, dans ses observations liminaires, sur la nécessité de fixer des objectifs prudents en ce qui concerne le portefeuille de projets pour 2000 et 2001 du fait des incertitudes associées à l'évolution de la clientèle du Bureau et des demandes pour de nouveaux types de services, et a il noté que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait recommandé au Conseil d'administration d'approuver les prévisions budgétaires révisées (DP/2000/37 et Corr.1 et DP/2000/37/Add.1 et Corr.1). En outre, l'approbation du Conseil est sollicitée pour des dépenses à concurrence de 5 % des prévisions budgétaires approuvées pour 2000 et 2001 (demande qui a été acceptée par le CCQAB) afin de faire face à des changements imprévus de la demande. Un budget supplémentaire serait présenté au CCQAB et au Conseil d'administration si la demande dépassait largement les prévisions. Le Directeur exécutif a informé le Conseil qu'à partir de 2001, il ne serait plus établi de distinction dans le budget entre les dépenses renouvelables et non renouvelables et il a indiqué son intention de ramener le solde de la réserve opérationnelle à 14,3 millions de dollars d'ici à la fin de 2000 et de revenir au niveau statutaire de 4 % des dépenses totales de l'année précédente d'ici à la fin de 2003, et que ces objectifs seraient réalisés essentiellement par une réduction des coûts plutôt que par une augmentation des frais de gestion. Il a informé le Conseil qu'en application de sa décision 99/17 en date du 15 septembre 1999, l'Administrateur avait procédé à la délégation de pouvoir pour les questions relatives au personnel en septembre 2000 et il l'a prié d'approuver a posteriori 37 postes supplémentaires de la classe P-5 et des classes inférieures, faisant observer que le CCQAB avait recommandé l'approbation de cette demande ainsi que de celle concernant le reclassement à D-1 de deux postes P-5. En outre, en réponse à la décision 2000/16 du Conseil d'administration, il lui avait présenté un rapport sur la création de postes à l'UNOPS (DP/2000/30) lequel avait été examiné par le CCQAB qui avait recommandé de déléguer tous les pouvoirs au Directeur exécutif pour tous les postes jusqu'à la classe D-2, sous réserve de l'assentiment préalable du CCQAB pour ceux des classes D-1 et D-2.

119. De nombreuses délégations se sont félicitées des rapports et de l'exposé du Directeur exécutif. Certains orateurs ont souligné la nécessité d'une publication ponctuelle des documents afin que les États Membres puissent les examiner convenablement et consulter leur capitale en temps voulu. Les délégations ont noté avec satisfaction que l'UNOPS avait su prouver qu'il pouvait fonctionner conformément au principe d'autofinancement, que son modèle de gestion financière était viable, qu'il s'était efforcé d'accroître son portefeuille et de dégager des recettes importantes grâce à de nouveaux projets financés par une clientèle bien diversifiée, qu'il avait augmenté la part des pays bénéficiaires d'un programme dans les passations de marchés internationaux pour des achats d'équipement tout en renforçant les capacités de ces pays en matière de main-d'oeuvre. En ce qui concerne le rapport sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, certaines délégations

se sont inquiétées de la chute des ressources alors que d'autres ont appelé l'attention sur la faiblesse du montant de la réserve opérationnelle; plusieurs autres ont souscrit à l'avis du CCQAB à savoir que la reconstitution de la réserve devrait commencer avant 2002, date proposée par le Directeur exécutif. Plusieurs questions ont été posées sur l'expansion future de l'UNOPS, les possibilités de dépassement des crédits, les causes de la baisse de 33 % des nouveaux projets financés au moyen des ressources ordinaires et des fonds d'affectation spéciale du PNUD enregistrée entre 1998 et 1999, l'incidence d'un environnement commercial compétitif sur le mécanisme de calcul des commissions, l'accroissement des dépenses au titre des loyers et de l'entretien des locaux et les grandes orientations et les plans d'action de l'UNOPS. Neuf délégations ont appuyé la demande d'autorisation de dépassement des dépenses pour un montant de 5 % en sus des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal, et certains pays ont réaffirmé la nécessité pour l'UNOPS de continuer de fonctionner conformément au principe d'autofinancement. Compte tenu des incertitudes relatives aux coûts et aux recettes qui ressortent des prévisions budgétaires révisées, il a été considéré comme essentiel de suivre de près l'évolution de la demande ainsi que la structure des commissions afin de prévoir avec plus de précision l'exécution des projets et les recettes y relatives.

120. D'autres préoccupations ont été évoquées, notamment la diminution du pourcentage de femmes occupant des postes d'expert international et de consultant provenant tant des pays développés que des pays bénéficiaires d'un programme ainsi que celle des administrateurs recrutés sur le plan national alors que dans le même temps le portefeuille de projets de l'UNOPS augmentait et se diversifiait et que des postes supplémentaires étaient demandés. Une délégation a constaté un seul ralentissement de l'exécution des projets dans la région de l'Asie et du Pacifique, de 1998 à 1999, alors que leur nombre total avait augmenté au cours de la même période.

121. Plusieurs représentants se sont félicités de la décision de l'Administrateur de déléguer au Directeur exécutif le pouvoir pour les questions relatives au personnel. Un grand nombre de délégations ont approuvé le reclassement à D-1 de deux postes P-5, sur la base des nouveaux arguments fournis par l'UNOPS. Un représentant a cherché à savoir pourquoi 37 postes supplémentaires étaient demandés alors que 85 postes étaient actuellement vacants. S'agissant de la délégation de pouvoir en matière de création de postes de la classe D-1 et des classes supérieures, plusieurs délégations ont fait part d'une certaine confusion du fait des incohérences entre la recommandation de l'UNOPS, conforme à la position du Comité de coordination de la gestion, et celle du CCQAB figurant dans le document DP/2000/38. Une délégation a demandé quelle était la fréquence de création de postes de la classe D-2 à l'UNOPS; elle a rappelé au Conseil d'administration que, dans sa décision 2000/16, il avait prié l'UNOPS de fournir des éléments justificatifs concernant la création de postes de la classe D-1 uniquement et à titre rétroactif; et elle a ajouté que l'on pourrait peut-être établir une distinction entre la création de postes de la classe D-1 relatifs à l'administration de projets, pour lesquels l'approbation du Conseil n'est pas nécessaire, et de postes de la classe D-1 plus structurels concernant des fonctions essentielles de l'UNOPS, nécessitant l'approbation préalable du Conseil. De nombreuses délégations ont souligné le besoin de préciser le rôle et les responsabilités du Comité de coordination de la gestion par rapport au Conseil d'administration, étant donné que l'on avait souvent l'impression qu'ils faisaient double emploi. L'examen par le Comité de coordination de la gestion de la collecte de fonds de l'UNOPS pour le compte du PNUD a été cité comme exemple de cette situation. La nécessité de

rationaliser les activités du Comité de coordination de la gestion a été constatée et l'on s'est inquiété de la validité des arrangements actuels entre le Comité et le Conseil d'administration.

122. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs contributions au débat et, évoquant les diverses propositions relatives aux procédures d'approbation de création de postes à l'UNOPS, il a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la distribution d'un document dans lequel figurent des extraits des dispositions pertinentes concernant les fonctions du Comité de coordination de la gestion. Il a également fait savoir au Conseil que le Secrétaire général avait demandé au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne d'examiner le Comité de coordination de la gestion en tenant compte de l'objectif pour lequel il avait été créé. Le Conseil serait tenu informé des progrès accomplis dans ce domaine.

123. Répondant à diverses questions, le Directeur exécutif a indiqué que, conformément au principe d'autofinancement, l'UNOPS ne pouvait dépenser plus qu'il ne gagnait (situation suivie de près tant par des vérificateurs internes que des vérificateurs externes des comptes), la seule exception s'appliquant aux dépenses non renouvelables imputées provisoirement et en partie sur la réserve opérationnelle; que la reconstitution de la réserve opérationnelle commencerait plus tôt si les recettes pour 2000 s'avéraient beaucoup plus élevées que prévu (l'UNOPS rendra compte au Conseil d'administration dès que les comptes pour 2000 auront été arrêtés); que le choix de l'UNOPS pour l'exécution de projets était fondé sur les gains escomptés en matière de rendement mais étant donné qu'il était soumis aux fluctuations de la demande, il n'avait aucune prise sur la nature ou la situation géographique des services à fournir; que les décisions en matière de décentralisation étaient régies par une analyse des coûts de revient; que la distinction entre les postes liés aux projets et inscrits au budget administratif et tous les autres postes était maintenue dans le budget et le tableau d'effectifs et que, jusqu'à présent, tous les postes de directeur de projet financés sur des recettes de l'UNOPS avaient toujours été des postes de la classe D-1. Le Directeur exécutif a également déclaré que même si les activités de l'UNOPS augmentaient, cette croissance toucherait des domaines non traditionnels, par exemple la gestion de missions non militaires. Le Conseil d'administration serait tenu au courant, au moins annuellement, de l'évolution des nouveaux projets, notamment ceux financés au moyen de sources non traditionnelles. En outre, le Conseil d'administration avait accès aux plans d'action de l'UNOPS, qui étaient synchronisés avec les budgets et communiqués simultanément. Le Directeur exécutif était d'avis que l'UNOPS et le PNUD, en collaborant, pourraient identifier les causes sous-jacentes de la diminution des projets financés au moyen de ressources du PNUD à laquelle il avait déjà été fait référence.

124. Le Sous-Directeur à la Division des finances, du budget et de l'administration a attiré l'attention du Conseil d'administration sur le fait que les comparaisons entre les dépenses de loyers et d'entretien des locaux devraient prendre en considération le fait que les charges sont comprises dans ces coûts. Par ailleurs, la différence entre les estimations approuvées et révisées pour le transfert du siège tenait compte de la nécessité de réaménager plus tôt que prévu les nouveaux locaux, ainsi que des investissements nécessaires à l'agrandissement des bureaux de l'UNOPS à Kuala Lumpur et à Abidjan.

125. Le Sous-Directeur et chef de la Division de la gestion des ressources humaines a expliqué que le nombre d'experts et de consultants internationaux ainsi que

d'administrateurs recrutés sur le plan national variait en fonction de la nature des projets que l'UNOPS était chargé de mettre en oeuvre; et que même si l'UNOPS n'était pas soumis au principe de la répartition géographique, il était conscient de la nécessité de maintenir un juste équilibre, y compris en ce qui concerne le recrutement et l'embauche de nationaux tant des pays en développement que des pays développés (en 1999, l'UNOPS a pu accroître considérablement le nombre des experts et des consultants recrutés dans les pays bénéficiaires d'un programme, comme demandé par le Conseil d'administration); que l'UNOPS faisait également des efforts pour augmenter le nombre de consultantes et d'expertes; et que bien que le taux de vacance de postes soit élevé, le Directeur exécutif devait préserver la marge de manœuvre qu'offre l'équilibre entre les types de contrats utilisés pour embaucher du personnel, notamment les engagements pour une durée limitée et les contrats de consultants à court terme, étant donné qu'il emploie souvent ces postes pour répondre à des besoins temporaires ou à court terme au moyen de diverses modalités contractuelles.

126. Le Conseil d'administration a adopté les décisions suivantes :

2000/20

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 2000-2001 (DP/2000/37 et Corr.1 et DP/2000/37/Add.1 et Corr.1);
2. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, soit 106,3 millions de dollars;
3. *Décide* que, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier de l'UNOPS, le Directeur exécutif sera habilité à engager des dépenses, tant de personnel que d'administration, à concurrence de 5 % des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal, pour faire face à des changements imprévus de la demande au moyen de recettes non utilisées ou escomptées;
4. *Approuve* le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;
5. *Approuve* le reclassement à D-1 de deux postes P-5;
6. *Souscrit* à l'opinion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon laquelle il estime que la reconstitution de la réserve opérationnelle devrait commencer avant 2002, si les montants des recettes et des dépenses de l'UNOPS le permettent;
7. *Prie* le Directeur exécutif de s'employer sans tarder à reconstituer la réserve opérationnelle et de lui faire rapport à sa deuxième session ordinaire de 2001, dans le cadre de son rapport de synthèse sur l'UNOPS, sur les mesures à prendre pour rétablir la réserve opérationnelle à son niveau statutaire.

28 septembre 2000

2000/21**Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif (DP/2000/30) ainsi que du fait que l'Administrateur a délégué au Directeur exécutif les pouvoirs concernant les questions relatives au personnel;

2. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil à sa session annuelle de 2001, dans le cadre de son rapport de synthèse sur l'UNOPS, sur les mesures prises pour assurer le bon exercice des pouvoirs qui lui ont été ainsi délégués et sur l'incidence, le cas échéant, de la nécessité de continuer à demander l'assentiment préalable du Conseil pour la création de postes de la classe D-1 et de classes supérieures.

29 septembre 2000

127. Un compte rendu du débat consacré au rapport intermédiaire sur le suivi de l'évaluation de la relation entre le PNUD et l'UNOPS figure au chapitre VIII, paragraphes 171 à 177, ainsi que le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration à ce sujet (2000/22).

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

128. L'Administrateur a insisté sur les nouvelles occasions qui se présentaient au PNUD à la suite de l'Assemblée du Millénaire et de la Réunion ministérielle du PNUD. Après une longue période de difficultés, l'avenir était beaucoup plus prometteur grâce à un renouveau de l'appui politique, à une orientation nette des activités appuyée aussi bien par les ministres du Sud que du Nord, et à la détermination et à la légitimité permettant de prendre un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, deux graves obstacles se posent encore : le niveau de performance et les ressources.

129. Le nouveau climat d'appui politique était un fondement essentiel dont le PNUD n'avait pas bénéficié depuis un certain temps. Le Sommet du Millénaire avait prouvé que l'ONU était considérée par le Nord et par le Sud comme ayant l'envergure et la crédibilité suffisantes pour gérer les problèmes associés à la mondialisation de façon qui rapprocherait les peuples au lieu de les diviser. Le PNUD avait un rôle spécial, comme le Secrétaire général l'avait indiqué lors de la Réunion ministérielle, pour mettre au point des stratégies permettant d'atteindre les objectifs du développement, en particulier l'objectif primordial de réduire de moitié la pauvreté dans le monde avant 2015.

130. Du fait de ce nouveau climat d'appui politique, il était donc essentiel que le PNUD accélère son processus de changement, afin de rendre l'organisation plus souple et mieux adaptée aux besoins réels au niveau des pays. À cet égard, il convenait de renforcer la qualité des résultats globaux du PNUD. Le rapport annuel axé sur les résultats fournissait déjà un fondement essentiel au niveau des pays. La « culture de performance » devait désormais être étendue à toutes les activités internes du PNUD. Certaines mesures importantes prises au cours des récents mois in-

cluaient notamment : une réduction de 8 % du personnel au siège (sur un objectif de 26 % avant la fin de 2001); l'exécution de recommandations importantes du Groupe des options, réuni pour renforcer les bureaux de pays; la mise en service d'un site Web permettant à l'Administrateur d'être en contact direct et régulier avec les représentants résidents; un appui supplémentaire aux bureaux de pays ayant des problèmes de performance; et le recrutement d'experts dans les principaux domaines de spécialisation.

131. Les mesures ci-après ont été prises pour renforcer les performances : un nouveau système de mesures des performances; un nouveau système d'intégration des données d'expérience à 360 degrés; un système d'évaluation des compétences des représentants résidents; une enquête sur les partenariats; les nouveaux programmes d'appui et de formation du personnel; le nouveau programme de perfectionnement des cadres; et l'envoi par le siège sur le terrain de 20 millions de dollars de personnel de programmes et de ressources.

132. L'Administrateur a indiqué au Conseil d'administration que la situation générale des ressources du PNUD restait précaire malgré l'augmentation en montants en monnaie locale des contributions de nombreux donateurs et de pays bénéficiant d'un programme. La force du dollar des États-Unis signifiait que le total des recettes pour les ressources ordinaires (de base) en 2000 ne serait désormais que d'environ 666 millions de dollars, soit une baisse par rapport aux 681 millions de dollars de l'année précédente. Les problèmes de trésorerie causés par les paiements peu importants ou en retard avaient contraint le PNUD à puiser environ 100 millions de dollars dans la réserve opérationnelle, mais le PNUD était désormais en train de restituer ce montant.

133. Le PNUD allait prendre des mesures de prudence financière, par la réduction des dépenses totales de 8 % en 1999; l'application d'une croissance nominale zéro du budget pour 2002-2003; le déblocage de 5 millions de dollars dans les ressources ordinaires et le transfert de 20 millions de dollars en ressources ordinaires et autres ressources de programme du siège sur le terrain dans le cadre du processus de restructuration. L'objectif d'une réduction de 15 % dans les bureaux de pays avait été fixé pour 2001, notamment pour faire face à toute augmentation des dépenses administratives afin que la totalité de chaque dollar des ressources ordinaires soit affectée à des programmes et dépensée en frais généraux. Une partie des réductions permettrait de réaliser des économies supplémentaires pour de nouveaux investissements comme une amélioration de la connectivité des bureaux de pays. Dans ce contexte, l'Administrateur a annoncé qu'il avait décidé de ne pas soumettre de budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001.

134. Le fait que l'objectif de 1,1 milliard de dollars pour les ressources ordinaires n'ait pas été atteint avait de graves conséquences, notamment : a) la réduction des ressources et des programmes pour les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique, où les ressources avaient baissé de 60 % en termes réels depuis 1992; b) le ralentissement de l'exécution des mesures de réforme; et c) l'impossibilité pour le PNUD d'affecter des ressources supplémentaires aux programmes prioritaires.

135. Soucieux de résoudre les problèmes de financement, le PNUD a prévu de restructurer les ressources ordinaires; cette initiative avait été dynamisée par les promesses faites par six donateurs lors de la Réunion ministérielle d'augmenter leur financement en 2001. Les suggestions faites par les ministres seraient étudiées, notamment de donner plus de place au PNUD dans l'ordre du jour des réunions

régionales et mondiales, ainsi que de faire, si possible, de la Réunion ministérielle une manifestation plus régulière. Les ressources des donateurs temporaires étaient nécessaires pour poursuivre et accélérer les initiatives de réforme déjà décrites. Le plan d'exécution de la réforme exigeait un financement supplémentaire. L'Administrateur a souligné qu'il y avait de nombreuses possibilités pour mieux utiliser les ressources autres que les ressources de base, mais que ces fonds étaient toujours un complément et non un substitut des recettes ordinaires.

136. En conclusion, l'Administrateur a souligné que le PNUD se concentrerait sur les performances, assurant les meilleurs services en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde entier. Pour fixer les modalités d'un suivi régulier à la Réunion ministérielle, le Conseil d'administration devait examiner la meilleure façon d'engager des capitaux au niveau politique dans un financement en quatre parties et un programme de partenariat. Ce programme inclurait la mise au point d'une croissance prévisible des ressources ordinaires à partir de l'examen des pays donateurs du partage de la charge; un appui financier temporaire pour accélérer les mesures de réforme, l'alignement des stratégies des donateurs et des ressources autres que les ressources de base en fonction de groupes thématiques tout en augmentant les fonds alloués aux pays les plus pauvres; et la promotion de partenariats au niveau de l'administration et du Conseil.

137. Les documents suivants ont été présentés au titre de ce point : examen annuel de la situation financière, 1999 (DP/2000/29 et Add.1); mise à jour du cadre d'allocation des ressources et révision du plan pluriannuel de financement (DP/2000/31); rapport du Bureau des services d'achat interorganisations (DP/2000/33); et des informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 1999 (DP/2000/29 et Add.1).

Suivi de la Réunion ministérielle

138. La majorité des orateurs ont évoqué la réussite de la Réunion ministérielle. La Réunion avait manifestement atteint son objectif en montrant le fort appui politique dont bénéficiait le PNUD, et les échanges entre pays donateurs et pays bénéficiant de programmes avaient été très fructueux. De nombreux orateurs espéraient que cet appui conduirait à une augmentation des ressources ordinaires du PNUD, à condition que l'organisation maintienne un niveau élevé de performance. Les orateurs se sont particulièrement félicités de l'importance accordée par l'Administrateur aux performances et aux ressources. Le rôle essentiel du PNUD dans le développement au sein de l'Organisation des Nations Unies, comme contribution à la paix et à la sécurité, a été mis en valeur. Alors que le PNUD ne pouvait pas prendre en charge toutes les activités relatives au développement, il pouvait servir de catalyseur dans les activités de plaidoyer en faveur des démunis et constituer des partenariats dans la mesure où il disposait des mandats et des ressources nécessaires. Certains orateurs ont fait remarquer l'appui exprimé en faveur du PNUD lors du Sommet du Millénaire.

139. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité que le PNUD continue à orienter ses travaux dans des domaines où il possède un avantage comparatif. Une délégation a souligné que le PNUD devait s'intéresser aux plans nationaux de développement et, en raison des contraintes financières, avoir recours à des programmes pilotes. Certains orateurs ont insisté sur le fait que le PNUD devait se concentrer sur son

mandat principal et rester à l'écart de domaines comme la prévention des conflits et le rétablissement de la paix.

140. Il a été proposé que les réunions ministérielles se tiennent tous les quatre ans, au moment du lancement des nouveaux plans de financement pluriannuel ou dans le cadre des réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un autre orateur a proposé que le Bureau du Conseil d'administration se réunisse chaque année au niveau ministériel jusqu'à ce que la crise financière soit résolue. Trois délégations ont annoncé une aide financière pour la mise en oeuvre de la réforme du PNUD. D'autres délégations ont confirmé l'appui financier qu'elles avaient annoncé lors de la Réunion ministérielle. Plusieurs délégations ont appuyé fermement la proposition de placer le PNUD au programme des réunions des groupes régionaux afin de conserver l'élan créé par la Réunion ministérielle. Certaines délégations ont préféré donner leur avis sur le suivi lors des consultations informelles qui se tiendraient durant la session en cours.

Examen annuel de la situation financière, 1999 (DP/2000/29 et Add.1)

141. Plusieurs participants se sont déclarés très préoccupés par le faible niveau des ressources ordinaires en 1999, certaines délégations estimant que les ressources ordinaires étaient le fondement du financement du PNUD. Des délégations ont souligné que les contributions aux ressources ordinaires devaient être prévisibles et venir en temps utile. De nombreux orateurs ont commenté l'augmentation parallèle des ressources autres que les ressources de base, faisant observer que les ressources ordinaires ne représentaient que 28 % des recettes du PNUD en 1999. Les délégations ont demandé un alignement des ressources ordinaires et des autres ressources. Une délégation a souligné que les ressources autres que les ressources de base devaient être utilisées pour des programmes et projets que le Conseil d'administration avait approuvés pour l'utilisation des ressources ordinaires et soumis aux mêmes règles. Certaines délégations ont insisté sur l'importance du partage de la charge financière entre les pays donateurs. Une délégation s'est déclarée favorable à une stratégie cohérente de mobilisation des ressources auprès du secteur privé. Les orateurs ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire que le PNUD reste multilatéral, neutre et flexible, mentionnant la confiance que les pays bénéficiaires d'un programme plaçaient dans l'organisation. Une délégation a indiqué que, depuis trois ans, elle annonçait ses contributions en dollars des États-Unis afin d'éviter les problèmes liés aux fluctuations des taux de change. Une autre délégation a proposé que les donateurs versent des contributions supplémentaires lorsque les variations des taux de change avaient un effet négatif sur le niveau des ressources ordinaires.

142. Une délégation a proposé d'utiliser un délai plus long, par exemple 10 ans, pour montrer les contributions ordinaires et autres contributions versées au PNUD. Des éclaircissements ont été demandés à propos de l'évolution des dépenses de programmes par région. Le PNUD a été prié de s'assurer que les activités financées par des fonds d'affectation spéciale relevaient bien de son mandat.

143. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par les problèmes de trésorerie qui avaient conduit à l'utilisation de la réserve opérationnelle. Une délégation a demandé des précisions sur la réduction des dépenses de programmes de base, demandant s'il ne serait pas plutôt possible de réduire les dépenses administratives. Un autre orateur a indiqué que les ressources de programmes pour les pays les moins avancés pourraient descendre jusqu'à 20 % du total des montants alloués

du PNUD (en tenant des ressources ordinaires et autres) du fait de la chute des contributions ordinaires, ce qui était fort alarmant compte tenu de la mission qu'avait le PNUD d'aider les pays les plus pauvres.

144. Une délégation a posé des questions sur le transfert des ressources ordinaires aux autres ressources des investissements détenus pour le partage des frais et sur le financement des frais d'assurance pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget.

145. Certains orateurs ont demandé si l'examen annuel de la situation financière pourrait être intégré dans le rapport annuel axé sur les résultats ou présenté lors de la même session dans les années à venir.

Mise à jour du cadre d'allocation des ressources et révision du plan de financement pluriannuel (DP/2000/31)

146. S'agissant du paragraphe 4 du document DP/2000/31, qui indiquait que, si la tendance actuelle vers la stagnation des ressources se poursuivait, le PNUD risquait de ne pas être en mesure de produire tous les résultats prévus dans le PFP, une délégation a indiqué que les résultats ne devaient pas forcément entrer dans le cadre du PFP. L'orateur a souligné que l'accent ne devait pas être mis sur les programmes multinationaux qui étaient exécutés au niveau national, ni sur l'évaluation des performances du pays ou du représentant résident. En ce qui concerne les paragraphes 20 et 21, l'orateur a indiqué qu'il ne devait pas y avoir de lien entre les indicateurs de situation et le rapport annuel axé sur les résultats, car il était essentiel de respecter les principes du PFP élaborés au paragraphe 12 de la résolution 98/23.

147. Une autre délégation a indiqué que la méthodologie des cadres de résultats stratégiques et du rapport annuel axé sur les résultats devait être améliorée et que les liens entre le bilan commun de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devaient être définis avec soin. L'orateur a souligné qu'une gestion axée sur les résultats dépendait d'objectifs mesurables et d'indicateurs précis. Il convenait de créer un repère simplifié pour les cadres de résultats stratégiques. Sa délégation fournirait un appui financier à l'amélioration de la méthode du rapport annuel axé sur les résultats.

148. Un orateur a évoqué le besoin d'une formation en matière de gestion axée sur les résultats au PNUD. La proposition de reporter à la deuxième session ordinaire de 2001 la présentation d'une version révisée du cadre intégré d'allocation des ressources a été adoptée.

Réponses

149. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a informé le Conseil d'administration que le rapport statistique annuel (achats de biens et services) (DP/2000/32) serait prochainement disponible. Il a remercié le Conseil des avis formulés et de l'appui apporté au plan de financement pluriannuel. Il a indiqué, en réponse à une question, que le PNUD avait tenu compte de l'expérience d'autres organismes en matière de gestion axée sur les résultats et que l'administration avait décidé de faire du rapport annuel axé sur les résultats un instrument de planification et de présentation de rapports plutôt qu'un instrument de responsabilisation. En ce qui concerne la méthodologie du rapport annuel axé sur les résultats (RAAR), il a indiqué que la première série avait posé de nombreux problèmes, mais qu'une meil-

leure orientation pouvait être désormais fournie aux bureaux de pays pour l'établissement des futurs rapports. Il a indiqué que les indicateurs de situation utilisés étaient des indicateurs largement disponibles au niveau des pays. Ils se retrouvaient dans les bilans communs de pays et dans le *Rapport sur le développement humain*, bien que le PNUD ait sélectionné un ensemble moins complet d'indicateurs que ceux utilisés dans ce dernier. On espère que des thèmes intersectoriels seront intégrés dans les prochains RAAR, éléments dont il n'avait pas été beaucoup tenu compte dans le premier. Le PNUD s'efforcera, par exemple, de tenir compte de la dimension sexospécifique dans le cadre de résultats stratégiques concernant les femmes ou encore la gouvernance et l'élimination de la pauvreté. Une meilleure couverture et des liens plus étroits entre les résultats au niveau individuel de chaque pays et aux niveaux régional et mondial seront nécessaires dans les prochains rapports annuels. L'Administrateur assistant a signalé que le plan de financement pluriannuel et le rapport annuel axé sur les résultats se composaient de deux volets : d'une part, le cadre de résultats stratégiques et, d'autre part, le cadre intégré d'allocation des ressources. En septembre 2001, le PNUD fournira un cadre intégré d'allocation des ressources révisé dans le cadre du budget pour l'exercice biennal 2002-2003. La présentation d'un rapport annuel sur la situation financière était une règle du PNUD et une exigence de comptabilité. Alors que le PNUD évoluait vers une gestion axée sur les résultats et une évaluation des dépenses en fonction des activités, il pourrait être en mesure de modifier la façon dont il rendait compte des dépenses selon différentes catégories et la simplifier dans le cadre du plan de financement pluriannuel et du rapport annuel axé sur les résultats. Toutefois, il sera nécessaire d'examiner le calendrier de la présentation des rapports.

150. S'agissant de la réserve opérationnelle, l'Administrateur assistant a fait référence à la nouvelle méthode de calcul de la réserve approuvée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999. Il a fait observer que le PNUD avait initialement proposé une formule qui aurait permis de constituer une réserve plus importante. Alors que le PNUD disposait actuellement d'une réserve de trésorerie permettant de couvrir deux à trois mois de dépenses opérationnelles, l'idéal serait qu'il dispose d'une réserve couvrant jusqu'à cinq ou six mois. Des paiements anticipés permettraient une meilleure situation de trésorerie, ce qui est l'un des objectifs du plan de financement pluriannuel. Du fait de la situation financière particulièrement difficile du PNUD, l'Administrateur assistant a invité les donateurs à faire des paiements anticipés en 2000 et 2001. Par ailleurs, une norme convenue pour les paiements, par exemple au début du mois de janvier, deux fois par an ou chaque trimestre, serait la meilleure formule. L'Administrateur assistant a signalé qu'une nouvelle pénurie de liquidités était actuellement prévue pour janvier 2001.

151. Le Directeur financier, répondant à une question concernant les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, dont il est question aux paragraphes 73 à 75 du document DP/2000/29, a indiqué qu'un actuaire-conseil avait été engagé pour étudier la question. Le PNUD n'était pas en mesure de financer les engagements non provisionnés de 313 millions de dollars, qui englobent le personnel de l'UNOPS, du FNUAP et du PAM détenant une lettre de nomination du PNUD. Des réunions étaient en cours pour déterminer les prochaines mesures à prendre et trouver des options sur la façon de financer le montant en question. La solution devrait également faire l'objet d'un accord au sein du Comité des commissaires aux comptes.

152. L'Administrateur a remercié toutes les délégations de leurs observations constructives concernant la Réunion ministérielle. Le suivi de cette réunion serait examiné dans le cadre de consultations informelles. S'agissant du débat sur le recours à des ressources ordinaires ou à d'autres ressources, il s'est félicité de l'orientation prise lors de la Réunion, car elle coïncidait avec les vues de l'administration du PNUD. Rien ne pouvait remplacer une base solide de ressources ordinaires pour garantir l'efficacité du PNUD. Des contributions régulières étaient nécessaires pour mobiliser des ressources autres que les ressources de base et pour garantir des incidences sur le développement. Les ressources autres que les ressources de base ont, de toute évidence, un rôle à jouer, à condition qu'elles soient convenablement alignées avec les ressources ordinaires et à la disposition des pays les plus pauvres. En ce qui concerne le rôle du PNUD dans les situations de crise et après des conflits, l'Administrateur a indiqué que certaines délégations étaient préoccupées par le fait que les ressources risquaient d'être détournées des activités de développement, alors que d'autres délégations estimaient qu'il s'agissait là d'un des domaines les plus dynamiques pour une intervention du PNUD. L'avis du PNUD était que, dans une situation caractérisée par l'insuffisance des ressources, il ne serait pas opportun d'affecter une plus grande proportion de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base pour des situations de développement spéciales. Les ressources autres que les ressources de base étaient toutefois souvent plus facilement disponibles pour des activités dans ces domaines. Force était de constater que le recours aux ressources autres que les ressources de base dans les situations d'après conflit pouvait être lent et que l'intérêt des donateurs était inégal, certaines situations attirant davantage de fonds.

153. Tout en reconnaissant qu'il serait prématuré de formuler des observations au sujet du rapport Brahimi avant qu'il soit examiné par l'Assemblée générale, l'Administrateur a indiqué qu'il était important de faire valoir que le rapport constituait une contribution importante au débat sur la répartition des travaux au sein des Nations Unies et du lien entre consolidation de la paix et élimination de la pauvreté. Il a toutefois souligné qu'il n'était pas approprié que le PNUD puise davantage dans ses ressources de base (TRAC) pour des activités d'après conflit jusqu'à ce que les ressources ordinaires augmentent et soient stabilisées. En ce qui concerne les ressources en général, trois problèmes de base se posaient : a) la reconstitution des ressources ordinaires; b) la nécessité d'une vraie stratégie de reconstitution des ressources ordinaires; et c) l'examen des ressources autres que les ressources de base dans le cadre du débat général consacré aux ressources. L'Administrateur a remercié les délégations qui s'étaient déclarées prêtes à prendre en charge les frais de transition.

154. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD, 1999 (DP/2000/29 et Add.1).

155. Le Conseil d'administration a pris acte de la mise à jour du budget pour l'exercice biennal 2000-2001 faite oralement.

156. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur la mise à jour du cadre d'allocation des ressources et la révision du plan de financement pluriannuel (DP/2000/31) et a accepté d'examiner une version révisée du cadre intégré d'allocation des ressources à l'occasion de l'examen du budget pour l'exercice biennal 2002-2003, lors de la deuxième session ordinaire de 2001.

157. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/2000/33) et a recommandé que le Bureau continue d'examiner comment coordonner l'utilisation accrue des accords collectifs avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

158. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport contenant des informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 1999 (DP/2000/39) et de l'additif audit rapport (DP/2000/39/Add.1).

VIII. Évaluation

Rapport annuel sur l'évaluation

159. L'Administrateur a présenté le rapport annuel sur l'évaluation (DP/2000/34). Il a déclaré que la principale priorité du PNUD pour l'année à venir serait de perfectionner son fonctionnement. Pour que les efforts déployés portent leurs fruits, il est indispensable d'évaluer les réalisations afin de garantir que les prestations sont toujours meilleures. Pour cela, une évaluation efficace constitue un outil fondamental. Le rapport annuel examine les progrès réalisés dans la manière de mesurer les résultats, notamment au niveau du pays. Si le PNUD veut effectuer une évaluation efficace, il devra définir des objectifs à long terme clairs et des objectifs immédiats quantifiables, et arrêter les critères nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au Sommet du Millénaire. Le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999 a certes permis d'établir un dialogue plus concret sur les résultats au niveau du pays, il demeure cependant essentiel que le siège fasse de même. La gestion axée sur les résultats est un outil capital dans le processus global de changement du PNUD et indispensable à l'établissement de nouvelles priorités. En 1998 et 1999, le nombre d'évaluations devant être effectuées a été dépassé. Il est cependant primordial que le PNUD prouve d'une manière plus tangible que l'aide qu'il apporte est efficace et qu'elle se traduit par des changements réels et mesurables dans la vie des pauvres. Au niveau du pays, le PNUD travaille avec ses partenaires pour mesurer les progrès accomplis dans les domaines clefs des activités de développement. L'accent est à nouveau mis sur la capacité, notamment du PNUD, de ses homologues nationaux et d'autres organismes des Nations Unies, à réaliser une évaluation axée sur les résultats. Le Bureau de l'évaluation a, au cours des dernières années, considéré la question d'un point de vue plus stratégique. Il reste certes beaucoup à faire, mais il existe désormais une base solide sur laquelle s'appuyer.

160. Le Directeur du Bureau de l'évaluation est revenu sur les questions soulevées par l'Administrateur. On peut distinguer trois domaines : la gestion axée sur les résultats, l'efficacité des activités de développement et les partenariats. Il a fait observer que le rapport montrait l'écart qui existe entre le fait d'être performant, d'exécuter et de gérer des programmes en vue d'obtenir des résultats, d'une part, et celui de jouer le rôle de catalyseur et de conseiller dispensateur de connaissances, d'autre part. La gestion axée sur les résultats est le principe clef dans la mise en oeuvre du changement. Le cadre d'évaluation des résultats stratégiques du cadre de financement pluriannuel et les plans d'opérations reflètent les objectifs fixés conformément aux objectifs relatifs aux activités de développement déterminés au niveau international, avec pour objectif général l'élimination de la pauvreté. La gestion axée sur les résultats souligne le rôle fondamental que jouent le suivi et l'évaluation étant donné que ce mode de gestion exige un retour d'information et des

preuves tangibles de rentabilité. Pour le Bureau de l'évaluation, il s'agit de promouvoir la capacité de l'organisation de mesurer, d'assurer un suivi et d'évaluer. L'investissement supplémentaire dans les technologies de l'information, qui a permis de créer un système des connaissances, constitue un élément clef dans le réajustement structurel. La publication intitulée « Efficacité des activités de développement : examen des évaluations » a été distribuée au Conseil pour une discussion ultérieure informelle sur les observations qu'elle contient. En résumé, les principales conclusions qui figurent dans le rapport sont les suivantes : a) le PNUD a fait des progrès et se situe bien par rapport à d'autres organismes de développement; b) les projets qui sont exécutés par des entités nationales ont tendance à mieux réussir que les projets qui ne le sont pas; c) des partenariats efficaces sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des activités de développement. Dans le but d'illustrer le troisième point, le Directeur a indiqué que deux évaluations communes avaient été récemment lancées : la première, avec la Banque mondiale, sur la coordination de l'aide; la deuxième, avec le Ministère fédéral de la coopération économique de l'Allemagne, sur la décentralisation et la gestion locale des affaires publiques.

161. Bon nombre de délégations ont exprimé leur vive satisfaction face au rapport annuel sur l'évaluation et au fait que le PNUD a réussi à mettre en place une gestion axée sur les résultats.

162. Plusieurs orateurs ont salué les efforts que le PNUD a déployés pour renforcer sa fonction d'évaluation en tant qu'outil de gestion. Il apparaît qu'il existe un lien direct entre les résultats des évaluations et les décisions de gestion, entre les conclusions des évaluations et le perfectionnement institutionnel. Plusieurs délégations ont souligné la meilleure qualité des évaluations et le fait que chacune d'entre elles avait un thème particulier, ainsi que l'augmentation du nombre d'évaluations réalisées. Les intervenants ont demandé que les prochains rapports fassent apparaître des éléments d'information relatifs à la manière dont les recommandations faites dans les évaluations précédentes ont été mises en oeuvre et dont les recommandations contenues dans les rapports annuels précédents ont été suivies d'effet. Des éléments d'information supplémentaires concernant la façon de calculer la conformité ont été demandés.

163. Plusieurs orateurs ont souligné les progrès accomplis sur l'établissement des rapports relatifs au plan de financement pluriannuel grâce au rapport annuel axé sur les résultats, dans lequel le Bureau de l'évaluation avait joué un rôle clef l'année précédente. Il a été noté que par l'intermédiaire de l'introduction du cadre d'évaluation des résultats stratégiques, le PNUD avait apporté son aide aux pays bénéficiant de ses programmes en renforçant leurs capacités d'évaluation. Des efforts de communication et d'efficacité demeurent nécessaires dans ce domaine. Une délégation a noté que, comme le prochain rapport annuel axé sur les résultats serait établi par le Groupe d'appui aux opérations, le Bureau de l'évaluation pourrait se concentrer sur ses missions clefs.

164. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité pour le PNUD de mettre au point un cadre de gestion des connaissances. Le Bureau de l'évaluation semble avoir joué un rôle déterminant dans le perfectionnement institutionnel et il pourrait coopérer avec les centres de contact sous-régionaux afin de diffuser l'information relative aux enseignements tirés de cette expérience. Une délégation a déclaré que les éva-

luations devraient rendre compte, non seulement des réussites, mais aussi des échecs afin de mieux tirer les enseignements du passé.

165. Certains intervenants ont demandé des éclaircissements concernant le lien entre les recommandations contenues dans l'étude approfondie sur les activités du programme dans des situations de crise complexes, dans laquelle l'accent est mis sur les programmes de réinsertion, intitulée « Partager un nouveau terrain dans les situations d'après conflit », et les propositions faites dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (connu sous le nom de Rapport Brahimi). Une délégation a exprimé son désaccord avec le paragraphe 27 du document DP/2000/34 où le PNUD est mentionné comme étant « la seule institution ayant un mandat intersectoriel, ce qui lui permet de répondre aux besoins de l'ensemble de la population touchée par la guerre, y compris les groupes ciblés tels que les réfugiés ou les personnes déplacées dans leur propre pays ». L'orateur estimait lui aussi que le rôle du PNUD est d'aider les pays concernés à leur demande et que la gestion des crises et des situations d'après conflit ne devrait pas entrer dans la mission du Programme. À cet égard, le principe d'un PNUD agissant en fonction des demandes des pays et chargé de répondre aux besoins identifiés dans les pays bénéficiant de ses programmes devrait être maintenu.

166. De nombreux intervenants se sont félicités de la création de partenariats renforcés avec la Banque mondiale et des organisations bilatérales par l'intermédiaire d'évaluations communes. Un orateur a souligné la nécessité pour les pays bénéficiaires de participer plus activement aux évaluations puisqu'il était dans leur intérêt de s'assurer que les ressources du PNUD étaient effectivement consacrées à produire les résultats attendus. L'évaluation commune du PNUD avec le Gouvernement allemand sur la décentralisation et la gestion locale des affaires publiques a été saluée, d'autant plus que le PNUD a prouvé qu'il jouissait d'un avantage comparatif dans ce domaine. Une délégation a indiqué qu'elle envisageait d'apporter un appui financier aux travaux dans ce domaine. Une autre délégation a déclaré qu'elle accorderait un financement, moyennant un fonds d'affectation spéciale, destiné à mettre au point d'autres méthodes de gestion axée sur les résultats.

167. Une délégation a souligné l'importance de l'attention que le Bureau de l'évaluation porte aux évaluations indépendantes. La qualité et l'utilité des évaluations décentralisées doivent être démontrées et on doit les faire largement connaître. L'orateur a également demandé des éléments d'information supplémentaires sur les méthodes utilisées pour les évaluations des incidences au niveau du pays. La coopération étroite entre le Bureau de l'évaluation et ses homologues dans les organisations bilatérales a été saluée. Une autre délégation a exprimé son soutien à la proposition de programme de recherche évaluative sur les liens entre la gouvernance et la pauvreté et les liens entre la macro et la microéconomie, mentionnée dans l'annexe II au document DP/2000/34.

168. L'évaluation de l'efficacité des activités de développement du PNUD, qui figure au chapitre III du document DP/2000/34, a été accueillie favorablement. Plusieurs délégations ont manifesté un intérêt particulier pour les conclusions relatives au succès des projets exécutés par des entités nationales. Un intervenant a demandé davantage d'information sur les méthodes utilisées pour calculer le chiffre qui est cité au paragraphe 68 du document selon lequel, sur la période 1992-1998, « la proportion des projets du PNUD classés comme ayant pratiquement ou de façon satisfaisante atteint leurs objectifs immédiats » est de 89 %.

169. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les intervenants pour le soutien qu'ils ont apporté au PNUD et leur travail en étroite collaboration avec le Programme dans sa mission d'évaluation et de suivi. Il a déclaré que la gestion axée sur les résultats avait donné au Programme la possibilité de faire naître au sein du système une demande d'évaluation dans les bureaux de pays par l'intermédiaire du rapport annuel axé sur les résultats, contrairement au passé où l'évaluation était considérée comme une fin en soi. L'initiative, qui a consisté à proposer des programmes de recherche évaluative aux niveaux thématique et stratégique, découle directement de cette manière d'examiner certaines activités sous l'angle de l'évaluation. S'agissant des évaluations indépendantes, comme celle relative au rôle du PNUD dans les situations d'après conflit, il importe que les cadres du PNUD se penchent sérieusement sur les recommandations même s'ils ne sont pas d'accord avec celles-ci. Il a reconnu que, afin de rendre les prochains rapports plus lisibles, l'explication concernant la conformité aux normes d'évaluation pourrait être simplifiée. Ce qui importe c'est de maintenir les contrôles de qualité dans un système décentralisé. Il a exprimé le souhait que la conformité aux normes d'évaluation augmente dans les années à venir. Il se réjouit à la perspective du dialogue qui va s'instaurer avec le Conseil d'administration sur les résultats de l'évaluation des résultats du PNUD et les facteurs qui ont des incidences sur ses résultats. La publication sur l'efficacité des activités de développement avait pour objectif d'ouvrir le débat. Il a noté que le Bureau de l'évaluation mettait au point une méthode destinée à comparer les conclusions et les recommandations d'ici à fin 2000.

170. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur l'évaluation (DP/2000/34).

Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations

171. L'Administrateur associé a présenté le Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations (DP/2000/35). Le rapport, établi conjointement par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), repose sur un examen des recommandations contenues dans les évaluations et a été approuvé par le Comité de coordination de la gestion. Certaines recommandations peuvent être directement suivies d'effets, pour d'autres cependant une discussion est nécessaire. L'évaluation a eu des répercussions très positives sur la relation générale entre le PNUD et l'UNOPS. À ce jour, le Comité de coordination de la gestion s'est réuni quatre fois en 2000 et a précisé sa mission qui consiste à apporter à l'UNOPS des conseils stratégiques, notamment par l'intermédiaire d'un examen complet des documents devant être présentés au Conseil d'administration. Le groupe de réflexion mis en place en mars 2000 est désormais un instrument établi destiné à renforcer la relation entre le PNUD et l'UNOPS. Il a créé deux autres groupes de travail chargés d'assurer la promotion des avancements des accords relatifs aux services centraux et au calcul des frais. S'agissant des opérations sur le terrain, on s'attend que, plus tard dans l'année, le Directeur exécutif envoie une lettre aux représentants résidents du PNUD au sujet de leur rôle en tant que représentants de l'UNOPS. L'Administrateur associé a noté que 74 % des recettes totales de

l'UNOPS en 1999 provenaient de la mise en oeuvre de projets du PNUD financés par des ressources ordinaires (de base) et d'autres ressources (ressources à des fins spéciales). L'UNOPS est une entité séparée et parfaitement identifiable au sein des Nations Unies, mais il importe de reconnaître que le PNUD et l'UNOPS continuent d'entretenir des liens très étroits. L'évaluation a amené les deux parties à ajuster dans le détail de nombreux aspects de leurs relations qui avaient été négligés et a débouché sur un engagement ferme au renforcement de leurs relations.

172. Le Directeur exécutif s'est rangé à l'opinion selon laquelle une relation étroite entre l'UNOPS et le PNUD, qui repose sur la confiance et le principe de l'avantage comparatif, était dans l'intérêt de tous. Il a rapporté que l'UNOPS progressait concernant la mise en oeuvre de ces recommandations qui demandaient une action de sa part seulement et a exprimé sa satisfaction face au groupe de travail commun, qui avait commencé à travailler efficacement et était capable de prendre des décisions contraignantes. Les cas pour lesquels aucune décision n'a pu être prise seront renvoyés à l'Administrateur et au Directeur exécutif à des fins de décision. Il a apporté des éléments d'information mis à jour sur la recommandation 2 d) qui concerne la lettre relative au rôle précis que les représentants résidents du PNUD doivent jouer en tant que représentants de l'UNOPS. Il a noté que la lettre s'appuierait sur le Mémoire d'accord signé par le PNUD et l'UNOPS en 1997 et préciserait la nature double des fonctions des représentants de l'UNOPS, à savoir leur mandat de représentation et celui lié à des projets spécifiques. S'agissant de la recommandation 4, le Directeur exécutif a annoncé qu'une réunion du Groupe consultatif d'usagers se tiendrait d'ici à fin novembre 2000. L'ordre du jour sera établi de manière à permettre aux usagers de l'UNOPS de définir les normes de qualité auxquelles ils s'attendent de la part d'un prestataire de services comme l'UNOPS. Cette réunion sera également l'occasion d'apporter des indications relatives aux besoins changeants, permettant ainsi à l'UNOPS de contrôler la valeur ajoutée de ses services et de prévoir de valoriser de nouvelles compétences et nouvelles capacités et de nouveaux produits. Le Directeur exécutif a également annoncé l'adoption par l'UNOPS de la première norme internationale en matière de responsabilité sociale, contrôlée régulièrement par une entité indépendante, c'est-à-dire la norme SA 8000, établie par Social Accountability International. Il a également noté que l'UNOPS était membre de l'Instituto Ethos of Brazil, l'association professionnelle la plus importante créée dans un pays bénéficiaire dont l'activité est consacrée à la conduite éthique des affaires conformément aux valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies. Il est prévu que d'autres normes de qualité seront établies au cours de 2001.

173. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur associé et le Directeur exécutif pour leurs remarques et le rapport et ont fait part de leur satisfaction face au ton positif et constructif des déclarations. Elles ont notamment exprimé leur plaisir de voir que certaines mesures et certaines décisions avaient été prises (la création du groupe de réflexion et des groupes de travail, la délégation de l'autorité dans les questions relatives au personnel, par exemple). Cependant, l'évaluation ayant soulevé des questions de base concernant à la fois le PNUD et l'UNOPS au sujet de leur rôle, leurs compétences et le mécanisme de gestion, il est souhaitable qu'un système de suivi étroit soit mis en place. À ce sujet, plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation face au constat qu'aucune action n'avait été prise concernant les recommandations, ce qui est d'autant plus regrettable que les relations entre le PNUD et l'UNOPS constituent un sujet important examiné par le Conseil d'administration.

Il a été souligné combien il était important et urgent d'appliquer les recommandations relatives à la présentation de rapports financiers et aux principes dans le domaine financier, notamment le calcul des frais et le rôle et la structure du Comité de coordination de la gestion à l'avenir.

174. D'autres délégations ont noté que des progrès remarquables avaient été accomplis depuis la publication du rapport, comme cela apparaissait dans les déclarations faites pendant la session. Plusieurs délégations ont concentré leur attention sur la recommandation 2 b) en particulier, qui porte sur la répartition des attributions entre les deux organisations, notamment la suppression des doubles emplois (dans les situations de crise et d'après conflit, par exemple). Il y a également une contradiction apparente entre la déclaration liminaire sur des mandats complémentaires et une synergie financière et administrative, d'une part, et la situation relative à la répartition des compétences telle qu'elle est décrite dans le rapport, d'autre part. Il est important d'éclaircir cette question, particulièrement pour l'Afrique qui constitue le plus gros usager du PNUD et de l'UNOPS. De même, la question des chevauchements constatés dans le rôle des deux entités doit être clarifiée dans le cadre des discussions qui doivent se tenir sur les activités du PNUD dans les situations d'après conflit lors de la première session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration. Un représentant a proposé la possibilité de dialogues informels entre les secrétariats du PNUD et de l'UNOPS et le Conseil, en dehors des réunions formelles du Conseil, dans le but d'assurer un meilleur suivi. Une autre délégation a suggéré de renforcer le texte du projet de décision contenu dans le document DP/2000/35, notamment par rapport à la recommandation 2 b).

175. Après avoir remercié les délégations pour leurs commentaires, l'Administrateur associé a proposé que certaines des demandes soient traitées dans le cadre d'un dialogue continu avec les membres du Conseil d'administration. Il a attribué les différences apparentes entre le rapport d'une part, et ses commentaires ainsi que ceux du Directeur exécutif d'autre part, au temps qui s'est écoulé depuis la publication du document DP/2000/35 et aux progrès qui sont le fruit d'un travail continu, faisant remarquer combien le traitement des dossiers était plus rapide depuis que le groupe de réflexion avait été créé. S'agissant de la recommandation 2 b) sur la définition des responsabilités du PNUD et de l'UNOPS dans les situations de crise ou d'après conflit, l'Administrateur associé a déclaré que le PNUD et l'UNOPS n'avaient aucune difficulté à définir leurs responsabilités respectives. À cet égard, la Division des interventions d'urgence fonctionne essentiellement comme unité d'appui aux politiques pour les bureaux régionaux chaque fois qu'une crise éclate. Elle est également chargée de gérer les ressources, dans le cadre de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC) ligne 1.1.3, destinées à apporter son soutien dans les situations de crise, mais elle n'est pas une unité opérationnelle seule responsable de l'exécution de projets. Il a soutenu la proposition d'instaurer un dialogue régulier avec le Conseil.

176. Le Directeur exécutif a confirmé que davantage de mesures avaient été prises en ce qui concerne les recommandations au cours des deux mois précédents et a noté que des efforts étaient faits pour conserver cette dynamique. S'agissant des doubles emplois dans le domaine du relèvement après les conflits, il a fait observer que le PNUD et l'UNOPS travaillaient dans ce domaine à la demande des États Membres, mais il a reconnu que le type d'intervention était différent, l'approche de l'UNOPS étant très opérationnelle et orientée vers des activités liées à des projets. Il a cité plusieurs réussites de l'UNOPS dans ce domaine, dont les suivantes : a) la création

d'une unité spécialisée, en réponse à la demande élevée d'exécution de projets de l'UNOPS pour le relèvement après les conflits, qui coopère avec le PNUD et d'autres organisations dans la mise en oeuvre de ces projets; b) la publication des deux premiers des quatre volumes du Guide opérationnel, fruit de 10 années de travail au niveau du projet dans des pays ou des régions bénéficiaires de programmes de relèvement après les conflits; et c) une brochure publiée par le bureau de l'UNOPS à Genève qui illustre l'approche de l'UNOPS qui est très opérationnelle et étroitement liée à des projets spécifiques. En ce qui concerne le Comité de coordination de la gestion, il a indiqué que chaque fois que cette question était examinée, il fallait tenir compte de l'information reçue du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, et que ce sujet serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité. Le Directeur exécutif s'est rallié à l'opinion selon laquelle il existe une relation étroite entre le PNUD et l'UNOPS qui repose sur la confiance et l'aptitude à reconnaître l'avantage comparatif de chaque organisation.

177. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/22

Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2000/16;
2. *Prend note* du rapport publié sous la cote DP/2000/35;
3. *Encourage* l'Administrateur et le Directeur exécutif à prendre sans plus attendre des mesures pour appliquer d'urgence les recommandations en souffrance;
4. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2001, un rapport détaillé sur les progrès accomplis en ce qui concerne toutes les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation.

28 septembre 2000

IX. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Cadres de coopération de pays, prolongations et rapports d'examen de pays

178. L'Administrateur associé a présenté le deuxième cadre de coopération avec l'Arménie (DP/CCF/ARM/2), la Hongrie (DP/CCF/HUN/2), les Maldives (DP/CCF/MDV/2), l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/2), la Pologne (DP/CCF/POL/2), la République tchèque (DP/CCF/CZE/2), la Slovaquie (DP/CCF/SLO/2), la Slovénie (DP/CCF/SVN/2), et le Viet Nam (DP/CCF/VIE/2), et la prolongation de neuf autres. Les cadres de coopération de pays ont accordé une importance toute particulière à l'amélioration de la gouvernance, s'inspirant des différentes priorités des États et des parties intéressées dans les pays concernés; ils ont mis en évidence le rôle du PNUD dans les actions entreprises en amont et les activités de plaidoyer ainsi que la concertation avec le gouvernement et la société civile. Les prolongations

ont permis d'harmoniser les cycles de programmation avec ceux d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ou en fonction des changements de gouvernement dans les cas où un délai supplémentaire était nécessaire à la préparation du deuxième cadre de coopération. Les premiers rapports d'examen de pays pour l'Algérie (DP/CRR/ALG/1), le Guatemala (DP/CRR/GUA/1), l'Ouganda (DP/CRR/UGA/1) et la Pologne (DP/CRR/POL/1), comportaient certaines analyses attestant d'une répartition entre les régions et les différents niveaux de développement. Quarante examens ont été terminés en juillet 2000, et neuf autres étaient en cours ou en préparation. L'insuffisance des ressources en a entravé l'élaboration. Les examens ont montré la nécessité de cibler davantage les activités du PNUD afin de parvenir à une efficacité maximale, de promouvoir l'adhésion et la participation accrue des parties intéressées et des partenaires aux activités financées par le PNUD, et d'insister sur les résultats.

179. Étant donné qu'aucun cadre de coopération de pays n'a fait l'objet d'une demande de débat, les deuxièmes cadres de coopération avec l'Arménie (DP/CCF/ARM/2), la Hongrie (DP/CCF/HUN/2), les Maldives (DP/CCF/MDV/2), l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/2), la Pologne (DP/CCF/POL/2), la République tchèque (DP/CCF/CZE/2), la Slovaquie (DP/CCF/SLO/2), la Slovénie (DP/CCF/SVN/2), et le Viet Nam (DP/CCF/VIE/2) ont été approuvés par le Conseil.

180. Un délégué s'est félicité de l'efficacité accrue du bureau du PNUD en Ouzbékistan, ainsi que de la mise en place d'un réseau de coopération au Centre régional de services de Bratislava. Il serait intéressant que d'autres initiatives semblables voient le jour. Deux orateurs ont fait l'éloge du cadre de coopération et du rapport d'examen pour la Pologne, et ont dit qu'il était important que le PNUD poursuive sa coopération par l'introduction de meilleurs processus de gestion et le renforcement des capacités aux fins de l'intégration de pays à l'Union européenne. D'autres délégués ont souligné la qualité du cadre de coopération pour le Viet Nam, et ont fait remarquer que le PNUD devait tirer parti de son avantage comparatif et utiliser au mieux les ressources pour le développement. Un délégué a fait l'éloge des activités du PNUD en El Salvador, axées essentiellement sur la démocratisation dans un pays se relevant d'un conflit. Une délégation a salué l'oeuvre du PNUD au Belize, au Costa Rica, au Guatemala et au Honduras, et en particulier les améliorations apportées à la réforme administrative et au programme de lutte contre la pauvreté. Une autre a demandé des informations complémentaires au sujet des problèmes budgétaires auxquels se heurte le processus d'examen.

181. Le Représentant permanent d'El Salvador a exprimé la gratitude du Gouvernement salvadorien pour le rôle et l'oeuvre du PNUD dans son pays. Il a fait remarquer que le document mettait l'accent sur les secteurs d'activité du PNUD, mais qu'il ne mettait pas suffisamment en valeur les réalisations du pays sous le Gouvernement actuel. À titre d'exemple, de grands efforts ont été accomplis dans le domaine de la libéralisation économique, parmi lesquels la réduction des droits de douane et l'élimination des obstacles non tarifaires. Les pouvoirs publics ont entrepris de moderniser l'État, ont adopté des mesures essentielles, comme la privatisation du secteur des télécommunications et ont alloué les économies réalisées aux programmes d'investissement social. Les secteurs de la santé publique, de l'éducation et de la protection sociale ont également connu des améliorations substantielles. Le cadre de coopération pour El Salvador, qui doit commencer en 2001, prévoit la participation à grande échelle de tous les secteurs. Les donateurs ont

été appelés à intensifier leurs efforts afin de résoudre la crise de financement actuelle.

182. La délégation du Viet Nam a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération pour le Viet Nam (DP/CCF/VIE/2). Le cadre de coopération était fondé sur le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, préparés conjointement par les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et les pouvoirs publics. De nombreux partenaires ont participé à sa préparation, y compris les secteurs public et privé, ainsi que les organisations non gouvernementales. Depuis la fin des années 80, le Gouvernement s'était attaché à renforcer la coordination et à éviter les doubles emplois. L'attention s'est portée principalement sur la gestion de la réforme. Au cours de la période 1991-2000, le Viet Nam a connu des changements substantiels en ce qui concerne la croissance économique, l'intensification des échanges commerciaux et la lutte contre la pauvreté. Au début des années 90, les activités du PNUD se sont positionnées en amont, sous l'impulsion des programmes de réforme nationale au Viet Nam. Les ressources importantes qui ont été allouées à des fins spéciales n'ont pu combler le déficit résultant de la réduction des ressources de base.

183. Le représentant de la Pologne a reconnu la robustesse et l'impartialité du partenariat entre le PNUD et son pays. Il a fait remarquer que le nouveau cadre de coopération de pays disposait de ressources de base relativement faibles, était axé sur les activités promotionnelles et mettait l'accent sur l'importance d'une productivité forte. Le développement des ressources humaines, la réforme de l'administration publique, et l'aide en vue de l'intégration à l'Union européenne étaient des facteurs essentiels dans le nouveau cadre de coopération.

184. Le représentant de l'Algérie a exprimé la gratitude du Gouvernement algérien pour le rapport d'examen de pays. Il a noté qu'il s'agissait là d'un bon exemple de la contribution du PNUD au développement. Il a demandé une plus grande participation des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York dans l'élaboration des rapports d'examen.

185. Le représentant de l'Arménie a exprimé la gratitude de son gouvernement au Conseil pour l'adoption du premier cadre de coopération et a noté le rôle important joué par le représentant résident du PNUD.

186. Le représentant du Costa Rica a souligné les améliorations substantielles apportées aux secteurs de l'éducation et de la santé dans le pays, notant toutefois que les programmes destinés aux migrants, conformément à la constitution du pays, faisaient peser une lourde charge sur leurs budgets respectifs.

187. La représentante du Guatemala a noté que les activités du PNUD faisaient partie des mesures coordonnées dans le cadre des accords de paix dans son pays.

188. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération pour son pays et a rappelé son soutien aux domaines d'action privilégiés des programmes. Plusieurs projets en matière de gouvernance étaient à l'étude et seront l'objet de débats au bureau de pays.

189. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du premier cadre de coopération de pays pour la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1/EXTENSION II), la prolongation de deux ans du premier cadre de coopération de pays pour El Salvador

(DP/CCF/ELS/1/EXTENSION I), ainsi que la prolongation de deux ans du premier cadre de coopération de pays pour le Venezuela (DP/CCF/VEN/1/EXTENSION I).

190. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation du premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1/EXTENSION I), le Costa Rica (DP/CCF/COS/1/EXTENSION I), la Guinée équatoriale (DP/CCF/EQG/1/EXTENSION I), le Honduras (DP/CCF/HON/1/EXTENSION I), la République populaire démocratique de Corée (DP/CCF/DRK/1/EXTENSION I) et le Togo (DP/CCF/TOG/1/EXTENSION I).

191. Le Conseil d'administration a pris acte des rapports d'examen pour l'Algérie (DP/CRR/ALG/1), le Guatemala (DP/CRR/GUA/1), l'Ouganda (DP/CRR/UGA/1) et la Pologne (DP/CRR/POL/1).

Examen des cadres de coopération régionale

192. L'Administrateur associé a présenté les examens des cadres de coopération régionale avec l'Afrique (DP/RRR/RBA/1), l'Asie et le Pacifique (DP/RRR/RAP/1), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RRR/REC/1), ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RRR/RLA/1). Les examens ont été réalisés par des consultants extérieurs et ont mis en lumière les divergences au niveau de l'orientation des programmes dans les différentes régions. Cela étant, une similarité remarquable existe dans de nombreux domaines, notamment les liens existants avec le cadre de coopération mondiale, les cadres de coopération de pays et les objectifs généraux des programmes. Dans l'ensemble, il ressortait clairement que l'exécution des programmes avait sérieusement été entravée par un important manque de ressources. Après avoir passé en revue les points saillants de chaque examen, l'Administrateur associé a conclu que peu d'autres organisations d'assistance pouvaient s'associer au financement des initiatives régionales relatives aux questions transnationales ou transfrontalières. Les prochains cadres régionaux mettront à profit les enseignements tirés des examens; plus stratégiques, ils seront élaborés en fonction de la demande, mettront en avant l'avantage comparatif du PNUD et permettront de mobiliser les ressources nécessaires.

193. Concernant l'examen du cadre de coopération régionale avec l'Afrique, les délégations ont souligné l'influence positive du PNUD en matière de paix et de développement. Les partenariats avec des organisations non gouvernementales, régionales et locales ont été un élément déterminant du cadre de coopération régionale. Le manque de ressources a suscité de vives préoccupations et il restait à souhaiter qu'une stratégie bien définie de mobilisation des ressources permettrait de mener à bien le prochain cadre de coopération. Une délégation s'est réjouie de pouvoir revoir la conception du programme du VIH/sida en Afrique australe. Un autre orateur a noté que lorsqu'il a été fait mention de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la responsabilité des pays africains dans la lutte contre la pauvreté aurait dû être soulignée. Il a également évoqué l'absence de consultation avec chaque pays de la région.

194. Un orateur a souligné que 17 pays de la région de l'Afrique vivaient une période d'instabilité politique, qui donnait lieu à des situations d'urgence complexes. De vastes possibilités s'offraient donc au PNUD pour étendre ses activités dans les pays relevant d'un conflit, de concert avec les autorités nationales et par la recherche d'un consensus. L'utilité des activités en amont a été clairement démontrée lors du Forum sur la gouvernance en Afrique et de plus amples informations seraient les

bienvenues. Le cadre de coopération régionale pour l'Afrique devrait davantage s'axer sur le VIH/sida, étant donné l'ampleur de l'épidémie. Des mesures plus énergiques devraient être prises en matière d'innovation et d'instauration de pratiques meilleures dans le domaine de la gouvernance, de la prévention des conflits et des sexospécificités. Elles pourraient comporter des conventions et des missions, ainsi que le renforcement des capacités techniques. Des informations complémentaires ont été demandées quant aux critères utilisés par le PNUD pour sélectionner les organismes chargés de l'exécution.

195. Pour ce qui est de l'examen du cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants, les délégations ont noté l'importance accrue accordée à la lutte contre la pauvreté et le rôle constructif des rapports nationaux sur le développement humain. Le Centre régional de services de Bratislava est parvenu à apporter son soutien à la région entière et à appuyer les initiatives nouvelles faisant appel aux compétences techniques régionales et débouchant sur une programmation axée sur le savoir-faire de la région et le partage des connaissances. Une délégation a souligné la nécessité d'améliorer les programmes relatifs à la coordination de l'aide et à l'environnement.

196. En ce qui concerne l'examen du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes, les délégations ont fait observer la tradition de coopération bien ancrée qui existait dans la région depuis des années. La réduction importante des ressources octroyées au programme régional était à déplorer. Les enseignements tirés par chaque pays devraient être partagés au niveau des sous-régions. Les activités devraient être plus soutenues en vue de parvenir à une efficacité maximale. Un orateur a souligné la nécessité de s'axer davantage sur le commerce et l'environnement dans la sous-région des Caraïbes. Un autre a montré la nécessité de consultations en profondeur lors de la préparation du prochain cadre de coopération régionale. Un autre encore a mis en relief l'importance de l'intégration régionale.

197. Les deux délégations ont demandé une clarification quant à la différence entre crédits et dépenses pour les programmes régionaux. Une autre s'est enquis du rôle du PNUD dans la prévention des conflits.

198. L'Administrateur associé a souligné que les cadres de coopération régionale touchaient à des questions plus larges que celles auxquelles tentaient de répondre les programmes individuels et qu'ils créaient des synergies en collaborant avec d'autres entités. Les nouveaux cadres de coopération régionale disposeront d'objectifs plus ciblés afin d'utiliser plus efficacement les ressources financières, et leurs liens avec le cadre de coopération mondiale seront plus marqués. Il a noté que le cadre régional soutenait les initiatives relatives à la prévention des conflits par le truchement d'organismes régionaux, notamment l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

199. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a clarifié le paragraphe 10 de l'examen du cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RRR/RLA/1). Elle a indiqué que le deuxième tableau faisait référence aux ressources mobilisées pour le programme régional, et qu'environ deux tiers de la somme avaient été alloués à des projets issus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Étant donné la rigueur du processus d'approbation pour les projets du FEM, qui s'étendait parfois sur deux

ans, ceux-ci n'ont que récemment été approuvés et leur exécution vient à peine de commencer.

200. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a fait remarquer que le faible taux d'exécution pour la région de l'Afrique était dû à des délais dans la mise en oeuvre de programmes essentiels, principalement à cause de la nécessité de parvenir à un consensus lors des consultations. Les partenaires régionaux ont été sélectionnés en fonction de leurs capacités techniques et administratives, ainsi que de leurs liens avec les secteurs d'activité en question.

201. L'Administrateur responsable du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a signalé que le cadre de coopération régionale pour cette région était unique en son genre. La mise en oeuvre des sept projets qui constituent le programme, notamment le recrutement des spécialistes, a été laborieuse.

202. L'Administrateur responsable du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a indiqué que cette région connaissait une situation similaire à celle de l'Amérique latine et des Caraïbes, car bon nombre de ces projets régionaux émanaient du FEM et qu'il avait fallu un délai considérable avant qu'ils soient approuvés et exécutés.

203. Le Conseil d'administration a pris note des examens des cadres de coopération régionale avec l'Afrique (DP/RRR/RBA/1), l'Asie et le Pacifique (DP/RRR/RAP/1), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RRR/REC/1), l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RRR/RLA/1).

Assistance au Timor oriental

204. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté une note de l'Administrateur sur l'assistance au Timor oriental (DP/2000/40). Cette note décrivait les trois champs d'action du PNUD au Timor oriental après l'adoption par le Conseil d'administration en janvier 2000 de la décision 2000/2 autorisant l'assistance au Timor oriental pour 1999-2000. L'Administrateur désirait être autorisé à approuver des projets pour la période 2000-2002 au cas par cas. Il a fait observer qu'un bureau avait été mis en place et que le PNUD s'efforçait d'obtenir l'appui des donateurs. Un cadre de coopération ne serait mis en place qu'une fois que le Timor oriental aurait accédé à l'indépendance. L'assistance fournie cherchait à : a) faciliter la transition des secours humanitaires vers le développement durable, en participant notamment à l'appel global interorganisations lancé en octobre 1999; b) aider l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) à préparer le pays à l'indépendance; c) élaborer un partenariat durable avec le peuple du Timor oriental.

205. Le Président a demandé au Conseil d'administration s'il existait une quelconque objection à ce que le représentant du Timor oriental prenne la parole. Il n'y en a eu aucune.

206. Le représentant du Timor oriental remercie le Conseil d'administration de son appui. À l'heure actuelle, l'objectif principal était de reconstruire l'infrastructure du pays. À cet égard, le maintien de la stabilité constituait un facteur important. Il espérait que la communauté internationale continuerait de fournir une aide au Timor oriental.

207. Une délégation a exprimé son appui ferme et constant à l'aide au développement du Timor oriental et s'est déclarée prête à développer des liens solides avec

lui. Prenant la parole, d'autres délégations ont accueilli avec satisfaction la note sur l'assistance au Timor oriental. Plusieurs orateurs ont décrit l'aide que leur propre gouvernement fournissait au territoire, en ouvrant notamment des bureaux de représentation. Une délégation a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, faisant observer que le PNUD pouvait jouer un rôle utile en faveur de projets relatifs à la formation et à la santé grâce à la coopération triangulaire. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de coordonner efficacement les activités des donateurs internationaux bilatéraux et multilatéraux au Timor oriental. Un intervenant s'est déclaré quelque peu préoccupé par les retards pris dans la mise en oeuvre des projets prévus.

208. Le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à approuver des projets au cas par cas pour le Timor oriental pour la période 2000 à 2002.

Assistance au Myanmar

209. Le représentant résident au Myanmar a présenté oralement un rapport d'activité sur l'assistance accordée par le PNUD à ce pays. Il a informé le Conseil d'administration qu'un rapport plus exhaustif serait présenté à la première session ordinaire de 2001. Il a ensuite fait l'historique de l'aide du PNUD au Myanmar depuis 1988, notant que depuis 1993, l'assistance fournie à ce pays avait été strictement conforme aux directives établies par le Conseil en la matière. L'assistance du PNUD a été conçue individuellement pour chaque projet tout en s'inscrivant dans un cadre général intitulé Initiative pour le développement humain, chaque phase étant d'une durée maximale de deux ans et demi. Cette initiative, qui existait déjà depuis sept ans, en était actuellement à sa troisième phase, pour la période allant du milieu de 1999 à la fin de 2001. Au milieu de 1999, l'Administrateur avait approuvé les 11 projets de la Phase III de l'Initiative pour le développement humain et les avait officiellement signés en septembre 1999. Ces projets étaient pleinement opérationnels et à diverses phases d'exécution. Le PNUD avait veillé à consulter en bonne et due forme tous les partenaires concernés, notamment la communauté diplomatique, les organisations de la société civile et la Ligue nationale pour la démocratie, et à obtenir leur plein accord.

210. Du 27 mai à la fin juillet 2000, une équipe constituée de deux experts internationaux confirmés du Canada et des États-Unis, aidés de quatre consultants techniques internationaux indépendants a mené à bien une évaluation annuelle indépendante de l'Initiative pour le développement humain et de ses projets pour 2000. La mission a conclu que les activités de l'Initiative pour le développement humain dans le cadre des projets de la Phase III avaient été conçues en conformité avec les décisions 93/21 et 98/14 du Conseil d'administration. Les projets continuaient de cibler les populations les plus pauvres dans certaines des régions les plus démunies du pays. D'une manière générale, les projets entrepris dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain se faisaient de manière efficace et atteignaient leurs objectifs.

211. Aux niveaux opérationnel et politique, la mission a mis en relief plusieurs problèmes persistants qui remettaient sérieusement en question les capacités des activités de l'Initiative pour le développement humain à s'attaquer à fond au problème de la pauvreté et avaient également des incidences sur la coordination d'initiatives mixtes plus vastes de l'ONU au Myanmar. Dans certains secteurs notamment, des projets n'ont pas pu profiter pleinement de l'importante assistance technique proposée par certains des agents d'exécution spécialisés de l'ONU en raison des méthodes

de travail particulières de l'Initiative. En outre, compte tenu de l'importance du processus consultatif nécessaire (en dépit de la période relativement courte de deux ans et demi imposée aux projets de l'Initiative) la planification et la préparation des projets de l'Initiative ont requis de longs délais d'application. La mission a également souligné la nécessité d'identifier et de cibler de manière adéquate l'assistance que l'Initiative fournirait à l'avenir afin de mieux remédier au problème de la pauvreté et aux besoins humanitaires.

212. Le représentant résident a insisté sur le fait que deux des domaines les plus importants de l'assistance du PNUD en matière de réduction de la pauvreté au Myanmar étaient l'agriculture et la sécurité alimentaire, et l'environnement. Les graves conséquences de la propagation du VIH/sida constituaient également un problème critique, au Myanmar où le taux d'infection de la population était actuellement estimé à 1,5 %. Le représentant résident a demandé au Conseil d'administration d'examiner la possibilité que le PNUD entreprenne plusieurs études globales sur les secteurs de l'agriculture et la sécurité alimentaire et de l'environnement, en procédant notamment à une évaluation d'ensemble de la pauvreté. Il a également suggéré que le Programme, en collaboration avec d'autres partenaires, propose une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, notamment par l'intermédiaire de collectes de fonds.

213. Le représentant résident a également informé le Conseil d'administration des préparatifs en vue d'un programme humanitaire intégré de l'ONU dans le Nord Arakan, conformément aux directives énoncées dans la décision 98/14. Le PNUD, en consultation avec d'autres partenaires, mettait la touche finale à un programme intégré de l'ONU sur l'évaluation des besoins essentiels dans le Nord Arakan. Ce programme remédierait aux besoins des intéressés dans des secteurs sociaux critiques et, avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui s'occupait depuis 1993 de la réinstallation des rapatriés du Bangladesh dans le Nord Arakan, faciliterait la transition. Le représentant résident a observé que récemment, le HCR avait renouvelé son mémorandum d'accord avec le Gouvernement afin de pouvoir poursuivre ses activités dans le Nord Arakan jusqu'à novembre 2001. Des consultations étaient en cours concernant la préparation de l'évaluation des besoins essentiels une fois que le HCR aurait graduellement éliminé ses activités d'assistance technique, mais l'on convenait que la protection et le suivi continueraient de constituer une priorité importante pour le Nord Arakan.

214. Une délégation a souligné la nécessité de fournir une assistance continue directe aux populations pauvres du Myanmar et insisté pour que les organismes de développement collaborent autant que possible avec la société civile. L'approche du PNUD a été accueillie avec satisfaction. L'orateur a observé que l'action de développement de l'ONU au Myanmar pouvaient tendre à une cohésion et une coordination plus grandes, notamment par l'intermédiaire du bilan commun de pays. À cet égard, il faudrait, autant que possible, consulter la Ligue nationale pour la démocratie.

215. Un autre intervenant a soutenu les activités du PNUD au Myanmar, et déclaré qu'il était essentiel de faire des préparatifs en vue de la future coopération internationale dans ce pays. Le PNUD devait être doté des moyens de mener à bien sa mission et à cet égard, il lui fallait renforcer la coordination au niveau du pays.

216. Une délégation s'est prononcée pour la poursuite de l'Initiative pour le développement humain et a approuvé les recommandations de l'équipe d'évaluation, en

particulier pour ce qui était du VIH/sida et des projets d'évaluation de la pauvreté. Elle a demandé des éclaircissements sur le programme de réinsertion de l'ONU dans le Nord Arakan.

217. Le représentant résident a fait observer qu'il était difficile d'entreprendre un bilan commun de pays au Myanmar, compte tenu de la diversité des modalités de fonctionnement des organismes des Nations Unies dans ce pays. En réponse à la question posée plus haut, il a expliqué que l'équipe de pays de l'ONU n'avait pas ménagé ses efforts en vue de concevoir un programme d'assistance approprié qui fournirait une aide continue aux habitants du Nord Arakan. Au vu des difficultés rencontrées et de la nécessité de mobiliser des ressources pour un certain nombre d'organismes participants, l'équipe de l'ONU au Myanmar a estimé qu'au regard du mandat confié par la décision 98/14, il valait mieux que cet exercice soit mené à bien sous la direction du PNUD. L'évaluation des besoins essentiels a donc été modifiée en conséquence.

218. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral d'activité sur le Myanmar.

Examen du cadre de coopération mondiale

219. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a présenté l'examen du premier cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1). Elle a noté que le rapport faisait la synthèse de plusieurs évaluations d'éléments du programme mondial ainsi qu'un audit du cadre de coopération mondiale et des évaluations des unités de ressources sous-régionales. Le rapport a signalé la nature transitoire du premier cadre de coopération mondiale qui avait porté sur une grande variété de secteurs. Le deuxième cadre de coopération mondiale serait plus ciblé et plus intégré aux objectifs d'ensemble du PNUD. Le premier cadre de coopération indiquait les rôles et les relations des services responsables de diverses tâches. L'examen a permis de constater que les activités indépendantes de promotion et d'analyse entreprises au sein du cadre de coopération mondiale ont été les plus efficaces, en particulier le *Rapport sur le développement humain*, les travaux du Bureau des études sur le développement sur les biens collectifs mondiaux, et le programme *L'énergie après Rio*, ainsi que le *Rapport annuel sur la pauvreté*. Plusieurs projets relatifs à la gouvernance ont également mené avec succès des activités de sensibilisation. L'examen spécifiait qu'il fallait continuer de renforcer les liens entre le cadre de coopération mondiale et les cadres de coopération de pays, résultat qui avait déjà indiqué l'évaluation prévisionnelle du cadre de coopération mondiale soumise au Conseil d'administration en janvier 1998. Une des innovations les plus importantes avait été la mise en place de réseaux de connaissances. Au cours des neuf derniers mois, la participation des fonctionnaires du PNUD aux réseaux de connaissances avait dépassé les 50 %.

220. Lors de la présente session, un document conceptuel portant sur le deuxième cadre de coopération mondiale serait présenté au cours d'un débat informel. Des domaines tels que l'appui aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, l'incorporation des droits fondamentaux dans la notion de développement humain durable, le renforcement des capacités, et la formation de négociateurs pour les questions commerciales des pays les moins avancés demeuraient prioritaires. Le nouveau cadre de coopération mondiale serait directement axé sur les besoins des pays bénéficiaires et sur un nombre limité d'initiatives mondiales, notamment des

approches nouvelles dans la lutte contre le sida et des efforts visant à réduire la fracture numérique. L'examen a noté que le cadre de coopération mondiale aurait été plus efficace si l'on avait disposé d'une base de ressources plus fiable et d'un meilleur système de gestion. En outre, il faudrait intégrer les fonds d'affectation spéciale mondiaux en vue de garantir synergie et efficacité. On a estimé que le programme mondial était efficace pour ce qui était des partenariats, notamment avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union interparlementaire et les organismes d'aide bilatérale. Le défi consistait à consolider les partenariats avec les pays bénéficiaires. Le Bureau de la politique du développement procédait à une restructuration et à une réorganisation des effectifs au siège. Une cinquantaine de spécialistes des politiques seraient déployés sur le terrain afin de renforcer l'appui direct fourni au niveau des pays. Grâce à la redistribution des ressources approuvée pendant le cycle en cours, le détachement de spécialistes des politiques sur le terrain avait été mis en marche, conformément à la nouvelle méthode d'établissement de réseaux. L'Administratrice assistante a remercié les donateurs qui avaient versé des contributions au programme mondial.

221. Plusieurs délégations ont indiqué que les recommandations figurant dans l'examen du cadre de coopération mondiale rencontraient leur agrément. Cet examen, estimaient-elles, constituait une partie très importante des activités du PNUD, en particulier quand il permettait à l'organisation de prendre part à de grandes manifestations mondiales. Elles ont souligné la nécessité d'incorporer les enseignements tirés et de renforcer les activités menées au niveau des pays. Certains intervenants ont considéré que le cadre de coopération mondiale devrait s'intéresser encore plus aux activités en amont, en particulier les activités de promotion et la concertation, la gestion des connaissances et l'élaboration de nouvelles conceptions. Il ne fallait pas considérer que des ressources mondiales pouvaient se substituer aux montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB) sous la rubrique 1.1.1. Le programme devait être bien défini et porter sur des domaines où le PNUD disposait d'un avantage comparatif. Il était essentiel d'établir des liens entre les cadres de coopération régionale et les programmes de pays.

222. Nombre d'orateurs ont cité en exemple ce que le programme mondial avait accompli, le *Rapport sur le développement humain* et l'étude intitulée *Les biens collectifs internationaux*. L'accent mis sur l'élimination de la pauvreté et les activités dans le domaine de la gouvernance ont également été accueillis avec satisfaction. Une délégation a souligné que le PNUD devait redéfinir son rôle dans la lutte contre le sida. Un orateur a demandé que l'on inclue la technologie de l'information dans le nouveau cadre. Une autre délégation a souhaité avoir des éclaircissements sur la collaboration future du PNUD avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

223. Les orateurs attendaient avec beaucoup d'intérêt le débat sur le prochain cadre de coopération mondiale et la mise en oeuvre des recommandations figurant dans l'examen. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que le prochain programme mondial devrait être plus économique. L'une d'entre elles a demandé qu'il s'engage plus énergiquement à tester des programmes novateurs afin d'intégrer les éléments ayant fait leurs preuves dans les activités du PNUD. Un orateur a fait valoir que la sécurité humaine devait occuper une place prioritaire dans le cadre de coopération mondiale. Il fallait espérer que l'on continuerait d'intégrer les questions sexospécifiques dans le nouveau programme. Une délégation a demandé des renseignements

plus détaillés, cherchant à savoir pourquoi il avait été décidé qu'à l'avenir on soutiendrait une action sur les modes durables d'utilisation de l'énergie.

224. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a affirmé que le prochain cadre de coopération mondiale tiendrait compte des leçons tirées de l'examen. Elle a insisté sur le fait que les sexospécificités figureraient en bonne place dans le nouveau cadre de coopération mondiale, le PNUD déployant davantage d'efforts en vue d'intégrer la problématique de la parité hommes-femmes. Elle a reconnu que le nouveau cadre de coopération mondiale devait s'intéresser davantage à des activités en amont. Une fois que les questions environnementales auraient été regroupées dans l'optique d'une gestion intégrée des ressources naturelles, les forêts ou la sécurité alimentaire ne feraient plus l'objet de programmes distincts. En réponse à une question, l'Administratrice assistante a déclaré que les travaux relatifs à la Convention sur la lutte contre la désertification étaient inclus dans le cadre de coopération mondiale grâce à la présence au Bureau de la politique du développement de représentants du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO). En réponse à une autre question, elle a expliqué que le PNUD continuerait de collaborer avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) auquel il ne pouvait plus cependant affecter de ressources financières.

225. Une délégation a demandé que le nouveau cadre de coopération mondiale manifeste son appui au GCRAI même si la contribution financière était minime.

226. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen du cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1).

Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification (DP/2000/CRP.14)

227. L'Administratrice assistante a présenté le document de séance sur le renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification (DP/2000/CRP.14). Elle a expliqué que ce document faisait suite à une demande du Conseil d'administration qui souhaitait savoir avec exactitude quels étaient les liens entre le PNUD et le secrétariat de la Convention sur la désertification. Le PNUD avait des opérations de soutien de toutes sortes à la mise en valeur des terres arides dans le cadre de ses divers programmes et services spécialisés, en particulier du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (BNUS). Le PNUD travaillait en partenariat avec le secrétariat de la Convention à l'organisation d'ateliers relatifs au renforcement des capacités, à des activités et à des campagnes d'information et de sensibilisation et à la prestation d'aides logistiques et de financement au niveau local. Les deux organismes avaient des rôles différents mais parfaitement complémentaires. Le PNUD apportait un appui au niveau des pays. Les modifications prévues auraient des incidences sur les modalités suivant lesquelles le PNUD travaillait avec ses partenaires, notamment avec le secrétariat de la Convention, et lui permettraient par ailleurs de centrer ses efforts sur le soutien au niveau national. Alors que le BNUS avait maintenant un mandat de portée mondiale, les contributions au Fonds pour la lutte contre la désertification étaient en baisse et il devenait difficile d'aider toutes les régions. Le PNUD ne pourrait apporter une aide décisive au secrétariat de la Convention que dans la mesure où

il y aurait un financement sûr et suffisant. Le transfert des éléments restants du service central du BNUS à Nairobi offrait au PNUD une excellente occasion d'établir avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et avec d'autres organismes des liens novateurs et bien conçus.

228. Plusieurs délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre son action en faveur de la mise en oeuvre de la Convention et lui ont demandé de fournir au Conseil plus de précisions quant aux modalités qu'il avait adoptées dans le cadre de la lutte contre la désertification et de la mise en valeur des terres arides, aux dispositions concrètes prises et aux mesures spécifiques envisagées. Par l'intermédiaire du BNUS, le PNUD aidait déjà depuis de longues années les pays touchés par la désertification, en particulier en Afrique. Le transfert du service central du BNUS à Nairobi a été bien accueilli. Les participants, considérant que le problème des ressources était vital, ont exprimé l'espoir que les bailleurs de fonds augmentent leurs contributions au budget du BNUS. Certains intervenants ont conseillé de voir si le mécanisme des tables rondes offrait des possibilités de financement pour des activités entreprises dans ce domaine. Les participants ont souligné le rôle essentiel des partenariats dans l'application de la Convention.

229. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a souligné que la coopération avec le PNUD était déterminante, en particulier pour la mobilisation des ressources. Le Secrétariat se réjouissait d'avance des mesures de coopération à long terme qui seraient définies avec le PNUD et avec d'autres partenaires institutionnels. L'intégration de la Convention sur la lutte contre la désertification dans le mécanisme des tables rondes faciliterait la mobilisation des ressources. Le représentant du Secrétariat a encouragé les deux organismes à rendre leur partenariat au sein du Conseil d'administration plus rationnel et plus productif.

230. L'Administratrice assistante a reconnu que la désertification posait un problème fondamental au développement. Par ailleurs, le PNUD était préoccupé par l'état des ressources et attendait avec intérêt les directives du Conseil d'administration à ce sujet. On pouvait trouver des informations complètes sur le rôle joué par le PNUD dans la lutte contre la désertification et la mise en valeur des terres arides sur le CD-ROM qui avait été distribué aux membres du Conseil.

231. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/23

Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre

la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique (DP/2000/CRP.14);

2. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement à étudier, avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les modalités concrètes suivant lesquelles on pourrait tirer parti du mécanisme des tables rondes pour financer le processus de consultations nationales au titre de la Convention, qui a lieu actuellement concernant l'établissement de partenariats;

3. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour le développement à contribuer au renforcement des capacités et à la mobilisation de ressources, en particulier par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays, en ayant pour but d'aider les pays en développement touchés par la désertification à appliquer de façon effective la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aux niveaux national, sous-régional et régional;

4. *Invite* l'Administrateur à rendre compte de l'application de la présente décision au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001.

29 septembre 2000

232. Après l'adoption de la décision, trois délégations ont pris la parole pour exprimer leur satisfaction quant aux mesures décidées.

X. Coopération technique entre pays en développement

233. L'Administrateur a présenté le rapport sur la coopération technique entre pays en développement, établi conformément à la décision 99/11 (DP/2000/36). Il a rappelé que, dans les déclarations issues du Sommet du Sud à La Havane et de l'Assemblée du Millénaire, les dirigeants des pays du Sud avaient bien spécifié qu'il fallait donner la plus haute priorité à l'importante question de la coopération Sud-Sud. Pour le PNUD, la coopération Sud-Sud était une priorité depuis plus de 20 ans et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement jouait un rôle essentiel. La coopération Sud-Sud s'inscrivait dans la même optique que l'accent mis sur les partenariats qui fondaient le nouveau PNUD, notamment les liens avec des grandes institutions du Sud telles que le Réseau du tiers monde et le Centre du Sud. Une initiative avait été prise récemment, avec des résultats encourageants, à savoir l'organisation du Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie, dont l'objet était de faciliter le transfert des compétences et connaissances spécialisées du secteur public. Par ailleurs, on estimait que la coopération technique entre pays en développement pouvait donner lieu à la recherche de nouvelles formes de réseaux de connaissances regroupant des pays du Sud grâce au Web of Information for Development (WIDE). Malgré les bons résultats obtenus, on n'avait accompli jusque-là qu'une fraction de ce qui était faisable, d'autant que le PNUD commençait à exploiter toutes les potentialités du travail en réseau informatisé, sur le plan intérieur et avec l'extérieur. L'Administrateur a affirmé sa détermination à tout faire pour intégrer la coopération Sud-Sud dans les grandes activités prévues dans le cadre général du programme de travail du PNUD.

234. La stratégie du PNUD consistant à privilégier les conseils en amont était particulièrement adaptée aux formes de coopération choisies dans des domaines comme le VIH/sida, où les programmes nationaux ou régionaux ayant donné des résultats

concluants pouvaient être reproduits ailleurs. On pouvait également l'appliquer à de nombreux autres secteurs, allant de la mobilisation de l'investissement étranger direct au développement du secteur public, en passant par le développement du tourisme. Pour le faire de façon concrète, le PNUD intégrerait la coopération technique entre pays en développement parmi les éléments de base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des cadres de coopération de pays et des cadres de coopération régionale et rendrait compte des résultats obtenus dans les rapports annuels axés sur les résultats.

235. La promotion et la réalisation de la mise en commun des connaissances entre les pays du Sud feraient expressément partie intégrante des tâches des 50 spécialistes des politiques déployés sur le terrain. Le Groupe spécial s'emploierait à accélérer le processus en mettant au point des modèles de coopération novateurs et performants, en les expérimentant et en les appliquant. En outre, dans un premier temps, il affecterait auprès des centres régionaux de services deux conseillers qui veilleraient à ce que le travail accompli par le Groupe reflète les réalités et les besoins du terrain. À tous les niveaux, on continuerait de mettre l'accent sur les nouveaux partenariats avec le secteur public, le secteur privé, la société civile et les autres organismes des Nations Unies. Le PNUD espérait obtenir un financement plus important pour la coopération Sud-Sud.

236. Les délégations ont fait part de leur vive approbation quant au concept de la coopération Sud-Sud et à l'action menée par le PNUD pour le promouvoir. Les déclarations récentes des dirigeants politiques du monde entier au Sommet du Sud de La Havane et au Sommet du Millénaire attestaient du puissant soutien politique dont bénéficiait la coopération technique entre pays en développement et de son importance croissante. Compte tenu de son rôle, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement avait besoin d'un appui ainsi que de ressources plus importantes. À cet égard, un intervenant a demandé que l'on prévoie deux consultations officieuses avant la première session ordinaire de 2001 pour l'examen du nouveau cadre de la coopération technique entre pays en développement.

237. De nombreux intervenants ont approuvé la future orientation du nouveau programme de coopération technique entre pays en développement, tel qu'il est décrit au chapitre IV du document DP/2000/36 et, en particulier, du maintien du Groupe spécial, de la concentration des efforts sur les domaines où le PNUD présente des avantages comparatifs et de l'action entreprise pour aider les pays en développement à faire face aux changements apportés par la mondialisation. Certaines délégations ont fait valoir qu'il n'y avait aucune contradiction entre l'intégration de la coopération technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles de développement et le maintien du Groupe spécial en tant qu'organe central de cette coopération. Les participants ont approuvé l'envoi sur le terrain de deux conseillers en matière de coopération technique entre pays en développement pour travailler avec les spécialistes des politiques de développement, ainsi que les domaines sur lesquels devraient porter les objectifs du programme, indiqués au paragraphe 41.

238. Selon certaines délégations, le Groupe spécial devrait jouer un rôle plus actif et plus stratégique dans la coopération Sud-Sud. Au Sommet du Sud, il lui avait été demandé de se charger de la mise au point d'un réseau technique d'appui aux projets bilatéraux de coopération technique entre pays en développement et de la publication d'un rapport annuel sur cette coopération. Une délégation a fait valoir que les

programmes pilotes devraient être inclus dans les programmes ordinaires du PNUD, de façon à permettre au Groupe spécial de se consacrer aux réseaux stratégiques.

239. La plupart des intervenants ont souligné qu'il fallait d'urgence augmenter les ressources affectées à la coopération technique entre pays en développement dans le cadre du prochain cycle de programmation du PNUD. Ils ont également encouragé les bailleurs de fonds à contribuer au Fonds d'affectation spéciale Sud-Sud.

240. Plusieurs délégations ont insisté sur les domaines où la coopération technique entre pays en développement avait donné des résultats concrets : libéralisation du commerce et de l'économie; production agricole; préparation des grandes conférences internationales; informatique; science et technologie; formation; création de centres d'excellence.

241. Plusieurs délégations ont fait savoir que leurs gouvernements étaient favorables à la coopération triangulaire et qu'ils y avaient apporté des contributions financières. Un intervenant a demandé des précisions quant aux critères utilisés par le Groupe spécial pour l'affectation de ressources à des projets et à des régions. Il a également été demandé si on s'efforçait de tirer parti de la coopération technique entre pays en développement dans les programmes de pays, quels étaient les résultats escomptés et les obstacles rencontrés. De plus amples détails ont été demandés concernant l'intégration de la coopération technique entre pays en développement dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide aux pays en développement, les cadres régionaux et mondiaux ainsi que les cadres relatifs aux ressources stratégiques. Une délégation, jugeant contestable l'utilité de certaines activités de coopération technique entre pays en développement, a exprimé l'espoir que la question soit approfondie lors de la première session ordinaire de 2001. Une évaluation indépendante du cadre de coopération technique entre pays en développement s'imposait et la délégation en question était disposée à contribuer à son financement. Une autre délégation était tout à fait favorable à la coopération technique entre pays en développement mais avait du mal à comprendre certains points mentionnés dans le document, par exemple l'expression « nouveau système de gouvernance mondiale fondé sur des règles » utilisée au paragraphe 9 du document DP/2000/36, ou encore les indications relatives à une assistance aux pays en développement dans les négociations relevant du cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La délégation a rappelé que les États Membres n'avaient jamais chargé le PNUD d'aider un groupe de pays quelconque à mener à bien des négociations. Dans ce domaine, l'action du PNUD devait traduire les vues communes du Conseil d'administration concernant les activités en amont. La délégation en question a demandé des précisions sur la nature des activités que le PNUD se proposait de financer au titre de la coopération technique entre pays en développement.

242. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique a fait part du soutien de l'Organisation aux activités de coopération technique entre pays en développement décrites dans le document DP/2000/36.

243. Plusieurs intervenants ont rendu hommage au travail accompli par M. John Ohiorhenuan, Directeur sortant du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement.

244. L'Administrateur a déclaré que la présente session permettrait d'avoir non toutes les réponses mais plutôt une analyse très complète et un inventaire des questions qui seraient soulevées à la première session ordinaire de 2001. Il a remercié les

délégations qui avaient apprécié le travail du Directeur sortant du Groupe spécial. Il a insisté sur la nécessité de permettre au Groupe spécial de garder son individualité et ses caractéristiques propres tout en renforçant la coopération technique entre pays en développement dans les programmes du PNUD. Il a pris acte de l'offre de financement relative à l'examen du cadre précédent. Une délégation ayant parlé de parti pris dans les opérations de sensibilisation et de promotion, l'Administrateur a affirmé que le PNUD avait à coeur d'élargir le débat relatif au développement. Quant au partenariat avec le Centre du Sud et avec d'autres organisations, il était tout à fait compatible avec les liens très étroits que le PNUD entretenait avec d'autres organismes, comme l'OMC dans le but d'élargir au maximum le débat sur le développement.

245. Le Conseil d'administration a décidé de reprendre l'examen du rapport sur la coopération technique entre pays en développement, établi conformément à la décision 99/11 (DP/2000/36) à sa première session ordinaire de 2001. (*Note : Le nouveau cadre de coopération technique entre pays en développement sera également soumis à la première session ordinaire de 2001.*)

XI. Questions diverses

Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

246. Le Conseil d'administration a confirmé la représentante désignée par les États d'Europe orientale, Mme Inga Ivanova Grebesheva (Fédération de Russie) et celle désignée par les États d'Europe occidentale et autres États, Mme Pia Rockhold (Danemark) pour siéger au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires en 2001-2002, et autorisé son bureau à approuver les représentants désignés respectivement par le groupe des États d'Afrique, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des États d'Asie et du Pacifique, qui seront confirmés à la première session ordinaire de 2001.

Déclarations finales

247. L'Administrateur a rendu hommage aux membres du Conseil d'administration dont les mandats prenaient fin en décembre 2000 : Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Irlande, Jamaïque, Liban, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Suède et Suisse. Il a également salué les représentants qui siégeaient pour la dernière fois au Conseil à la session en cours : M. Wilhelm Suden (Allemagne), S. E. M. Elim Dutra (Brésil), M. Antonio Cavalcante (Brésil), M. Nicolai Tchoulkov (Fédération de Russie), M. Atul Khare (Inde) et Mme Bente Bingen (Norvège). Il a remercié le Bureau du Comité pour sa direction éclairée chaque fois qu'il a fallu fixer des orientations ou prendre des décisions au nom du PNUD pendant l'année.

Observations finales du Directeur exécutif adjoint (politiques et administration)

248. Au nom de la Directrice exécutive du FNUAP, Mme Nafis Sadik, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a remercié le Conseil d'administration pour les merveilleux hommages qui avaient été rendus en début de semaine à la Directrice exécutive à l'occasion de son départ. Il a déclaré que Mme Sadik avait été profondément touchée et émue par les sentiments exprimés par les membres du Conseil et lui avait demandé de transmettre ses plus vifs remerciements à chacun

d'entre eux. Elle tenait en particulier à remercier chaleureusement le Président et les Vice-Présidents du Conseil de l'hommage qu'ils lui avaient rendu dans leurs déclarations. Il a fait observer que Mme Sadik et tous les autres fonctionnaires du FNUAP se félicitaient beaucoup des étroites et fructueuses relations de travail qui les unissaient au Conseil d'administration. Le FNUAP s'appuyait sur les conseils et les directives du Conseil ainsi que sur ses observations et ses analyses impartiales et constructives qui contribuaient ensemble au renforcement des programmes et des politiques du Fonds. Le FNUAP continuait de s'en remettre au Conseil pour la direction et, dans une large mesure, pour la mise en oeuvre de ses efforts de mobilisation de ressources, notamment ceux destinés à accroître les ressources de base et à en garantir l'apport prévisible, assuré et continu.

249. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que la troisième session ordinaire de 2000 avait sans aucun doute fait date pour le FNUAP. Le Conseil d'administration avait adopté une décision importante relative au système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays. Le Directeur exécutif adjoint a remercié au nom du Fonds le Vice-Président du groupe des États d'Asie pour avoir dirigé les consultations officieuses initiales et le représentant de la Suisse pour l'habileté et la diplomatie dont il avait fait preuve pour amener ses collègues au consensus. Il a déclaré que le Fonds avait pris bonne note des suggestions qui lui avaient été faites et assuré le Conseil que le personnel du FNUAP resterait attaché à la mise en oeuvre du système d'allocation des ressources mis à jour approuvé à la troisième session ordinaire de 2000.

250. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a transmis les remerciements et la profonde gratitude du Fonds à tous les donateurs qui avaient annoncé des contributions en sa faveur, et notamment aux donateurs qui avaient augmenté leurs contributions et ceux qui avaient fait des annonces de contributions pluriannuelles. Il a également rendu hommage aux représentants qui devaient bientôt quitter leurs fonctions, en les remerciant de leur excellent appui et de leurs bons conseils, et leur a souhaité de réussir dans leurs futurs travaux. Il a également remercié tous les membres du Secrétariat, en particulier la petite équipe du FNUAP, l'équipe du PNUD et le personnel des services de conférence du Secrétariat de l'ONU, notamment les fonctionnaires des conférences et les interprètes. Il a conclu en remerciant le Président et les membres du Bureau pour les conseils fournis au FNUAP. Il a fait observer que le Fonds saluait la sagesse et le dynamisme dont le Président avait fait preuve pour diriger les travaux du Conseil d'administration tout au long de l'année. Cela avait été une année très chargée et très productive pour le FNUAP et le Conseil avait pris d'importantes décisions sur plusieurs questions primordiales qui orienteraient les travaux du Fonds lors de la décennie à venir, notamment sur les approches sectorielles, le plan de financement pluriannuel, les orientations futures du programme à l'issue de la CIPD+5, la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence, le processus de programmation du FNUAP et, plus récemment, sur le système d'allocation des ressources.

Observations finales du Président

251. Le Président a déclaré que cela avait été un grand plaisir pour lui de siéger en 2000, et il a remercié tous ceux qui avaient établi d'excellents liens de collaboration avec lui tout au long de l'année. Il a salué le rôle important qu'avaient joué les Vice-Présidents du Conseil d'administration : S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala),

M. Mathe Diseko (Afrique du Sud) et Mme Emolemo Morake (Botswana), M. Tetsuo Kondo (Japon) et M. Le Hoai Trung (Viet Nam). Les Vice-Présidents avaient fait montre d'un esprit fécond et constructif pendant toute l'année, grâce auquel beaucoup avait pu être accompli.

252. Faisant le bilan de l'année écoulée pour ce qui avait trait au PNUD, le Président a dit que l'Administrateur en poste, M. Mark Malloch Brown, avait une année complète d'exercice derrière lui. Bien que le Conseil d'administration ait examiné un grand nombre de thèmes en 2000, le Président se bornerait à évoquer quelques points forts. L'année avait été marquée par le lancement des plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003 à la première session ordinaire et par un dialogue très intéressant tenu à la session annuelle sur le premier rapport axé sur les résultats du PNUD, qui avait souligné la nette réorientation de l'organisation vers la gestion axée sur les résultats. À chaque session, le Conseil avait examiné les principaux travaux menés par le PNUD à l'échelle des pays par le biais de l'adoption de cadres de coopération de pays (CCP), de prolongations de CCP, de programmes d'assistance spéciale et de plusieurs examens de CCP. Le Conseil avait également engagé un dialogue enrichissant avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, les Volontaires des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Les discussions officielles tenues toute l'année sur de nombreux sujets avaient élargi les connaissances du Conseil et lui avaient mieux fait comprendre les travaux du PNUD.

253. Plus particulièrement, en avril, dans sa déclaration sur la grave situation financière du PNUD, l'Administrateur avait proposé la convocation d'une réunion ministérielle sur le PNUD, qui s'était tenue à la grande satisfaction de tous le 11 septembre. Les débats tenus à la session en cours avaient témoigné du succès de la Réunion et avaient permis au Conseil d'administration de continuer à maintenir la dynamique de cette grande manifestation.

254. Dans ses observations finales, le Président a fait observer que pendant l'année, le Conseil d'administration avait tenu de vastes débats sur plusieurs grands thèmes liés à la population et au développement. Les discussions et les négociations avaient souvent été très animées voire même difficiles. Mais tout au long des délibérations, tant officielles qu'officieuses, les membres du Conseil avaient eu pour principal souci de prodiguer au FNUAP les directives et les conseils nécessaires pour mieux aider les pays à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les principales mesures découlant de l'examen CIPD+5, avec pour objectif spécifique de contribuer à accroître la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants aux quatre coins de la planète. En offrant au FNUAP des directives et des conseils, le Conseil avait pris plusieurs décisions importantes au cours de l'année, notamment concernant les approches sectorielles, le plan de financement pluriannuel, les orientations futures du programme à l'issue de l'examen CIPD+5, la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence, le processus de programmation du FNUAP et, plus récemment, le système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays. Ces importantes décisions donneraient au FNUAP une solide orientation pour l'accomplissement de son mandat dans les domaines d'activité prioritaires que sont la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle; les stratégies en matière de population et de développement, le plaidoyer et la problématique hommes-femmes. Les délibérations tenues par le

Conseil tout au long de l'année avaient attiré l'attention sur l'importance qu'il y avait à doter le FNUAP de ressources sur une base prévisible, assurée et continue.

255. Le Président a remercié tous les membres du Secrétariat qui constituaient une équipe très compétente et dévouée capable de faire face aux nombreux impératifs qui lui étaient soumis en toutes circonstances. Il a également présenté ses remerciements chaleureux au personnel des services de conférence du Secrétariat de l'ONU, en particulier aux fonctionnaires des conférences et aux interprètes, qui avaient assuré le bon déroulement des réunions et avaient accepté de faire des heures supplémentaires pour satisfaire aux besoins du Conseil d'administration. Avant de conclure, il a évoqué l'hommage rendu à Mme Sadik au début de la semaine à l'occasion de son départ, précisant qu'il s'était agi d'un moment très émouvant pour toutes les personnes présentes. Il a déclaré que l'ovation qui avait suivi et la forte émotion constatée dans la salle étaient le plus beau compliment que l'on pouvait faire à Mme Sadik et le signe de la haute estime dans laquelle elle était tenue : Mme Sadik avait été une grande dirigeante et elle serait très regrettée.

256. Le Président a remercié tous les participants pour leur coopération, qui avait à nouveau permis de mener les travaux à leur terme. Il a remercié le secrétariat, les interprètes et les fonctionnaires des conférences de leur aide et souhaité à tous un bon retour dans leurs capitales et lieux de résidence.

257. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

2000/24

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 2000, il a :

Point 1. Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2000 (DP/2000/27);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : 29 janvier-6 février 2001
(sept jours ouvrables)

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001*

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail pour sa première session ordinaire de 2001, tel qu'il figure dans l'annexe à la présente décision;

Pris note de la liste des questions à examiner en 2001 figurant dans son avant-projet de plan de travail pour 2001 (DP/2000/CRP.13);

Adopté la décision 2000/18 du 26 septembre 2000, relative à l'hommage à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (1987-2000);

Débat consacré au FNUAP

Point 2. Système d'allocation des ressources

Adopté la décision 2000/19 du 28 septembre 2000, relative à l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays;

Point 3. Questions financières, budgétaires et administratives

Pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière du FNUAP en 1999 (DP/FPA/2000/15);

Pris acte du rapport oral sur la mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000;

Point 4. Programme consultatif technique

Pris acte du rapport intérimaire sur l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique (DP/FPA/2000/16);

Point 5. Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance aux Gouvernements cambodgien (DP/FPA/KHM/2) et vietnamien (DP/FPA/VNM/6);

Débat consacré au PNUD

Point 6. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2000/20 du 28 septembre 2000, relative aux prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 et la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel (DP/2000/38);

Pris acte du rapport sur l'annexe statistique de l'UNOPS (DP/2000/37/Add.1 et Corr.1);

Adopté la décision 2000/21 du 29 septembre 2000, relative à la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel;

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Pris acte du rapport du PNUD sur l'examen annuel de la situation financière, 1999 (DP/2000/29 et Add.1);

Pris acte du rapport oral sur la mise à jour concernant le budget de 2000-2001 (décision 99/23);

Pris acte du rapport sur la mise à jour du cadre d'allocation des ressources et la révision du Plan de financement pluriannuel (DP/2000/31) et décidé d'examiner un plan révisé d'allocation des ressources intégré en même temps que le budget pour l'exercice biennal 2002-2003 à la deuxième session ordinaire de 2001;

Pris acte du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/2000/33) et recommandé que le Bureau continue de rechercher les possibilités de coordonner l'utilisation accrue des accords de prix collectifs avec d'autres organismes des Nations Unies;

Pris acte du rapport sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies, 1999 (DP/2000/39) et de l'additif au rapport (DP/2000/39/Add.1);

Point 8. Évaluation

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/2000/34);

Adopté la décision 2000/22 du 28 septembre 2000, relative au rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD;

Point 9. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Approuvé les cadres de coopération pour les pays suivants :

Deuxième cadre de coopération pour l'Arménie	DP/CCF/ARM/2
Deuxième cadre de coopération pour la Hongrie	DP/CCF/HUN/2
Deuxième cadre de coopération pour les Maldives	DP/CCF/MDV/2
Deuxième cadre de coopération pour l'Ouzbékistan	DP/CCF/UZB/2
Deuxième cadre de coopération pour la Pologne	DP/CCF/POL/2
Deuxième cadre de coopération pour la République tchèque	DP/CCF/CZE/2
Deuxième cadre de coopération pour la Slovaquie	DP/CCF/SLO/2
Deuxième cadre de coopération pour la Slovénie	DP/CCF/SVN/2
Deuxième cadre de coopération pour le Viet Nam	DP/CCF/VIE/2

Approuvé les prolongations ci-après des cadres de coopération de pays :

Deuxième prolongation du premier cadre de coopération pour la Bulgarie	DP/CCF/BUL/1/EXTENSION II
Prolongation de deux ans du premier cadre de coopération pour El Salvador	DP/CCF/ELS/1/EXTENSION I
Prolongation de deux ans du premier cadre de coopération pour le Venezuela	DP/CCF/VEN/1/EXTENSION I

Pris note des prolongations ci-après des cadres de coopération de pays :

Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Belize	DP/CCF/BEL/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Costa Rica	DP/CCF/COS/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour la Guinée équatoriale	DP/CCF/EQG/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Honduras	DP/CCF/HON/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Togo	DP/CCF/TOG/1/EXTENSION I

Pris acte des rapports ci-après d'examen des pays :

Premier rapport d'examen pour l'Algérie	DP/CRR/ALG/1
Premier rapport d'examen pour le Guatemala	DP/CRR/GUA/1 et Corr.1
Premier rapport d'examen pour l'Ouganda	DP/CRR/UGA/1
Premier rapport d'examen pour la Pologne	DP/CRR/POL/1

Pris acte des examens ci-après des cadres de coopération régionale :

Examen du cadre de coopération régionale avec l'Afrique	DP/RRR/RBA/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes	DP/RRR/RLA/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Asie et le Pacifique	DP/RRR/RAP/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/RRR/REC/1

Pris acte du rapport sur l'examen du premier cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1);

Adopté la décision 2000/23 du 29 septembre 2000, relative au renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

Autorisé l'Administrateur à approuver des projets pour le Timor oriental au cas par cas pour la période 2000-2002, comme il était proposé dans le document DP/2000/40;

Pris acte du rapport intérimaire oral sur l'assistance au Myanmar;

Point 10. Coopération technique entre pays en développement

Décidé de reprendre l'examen du rapport sur la coopération technique entre pays en développement : suite donnée à la décision 99/11 (DP/2000/36) à sa première session ordinaire de 2001;

Point 11. Questions diverses

Confirmé les représentants désignés par les États d'Europe orientale et les États d'Europe occidentale et autres États pour siéger au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires en 2001-2002, et autorisé son bureau à approuver les représentants désignés respectivement par le groupe des États d'Afrique, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des États d'Asie et du Pacifique, qui seront confirmés à la première session ordinaire de 2001.

29 septembre 2000

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2001 (29 janvier-6 février 2001)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 29 janvier	Matin	1	Questions d'organisation : ordre du jour et plan de travail : rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000; plan de travail du Conseil d'administration pour 2001
	Après-midi		Session commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du Conseil d'administration du PAM
Mardi 30 janvier	Matin		Débat consacré au PNUD
		2	Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 – Mise à jour et suite donnée à la Réunion ministérielle
	Après-midi		Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (suite) – Rôle du PNUD dans les situations de crise et les situations postérieures à des conflits
	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes – Cadres de coopération de pays – Examen des cadres de coopération de pays
Mercredi 31 janvier	Après-midi		Cadres de coopération de pays et questions connexes (suite) – Cadre de coopération mondiale
	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes (suite) – Examen des cadres de coopération régionale – Assistance au Myanmar
Jeudi 1er février	Après-midi	4	Coopération technique entre pays en développement – Nouveau cadre de coopération – Suite donnée à la décision 99/11 (DP/2000/36)
	Matin		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
Vendredi 2 février		5	Rapports au Conseil économique et social
		6	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 1998-1999
	Après-midi	7	Questions financières, budgétaires et administratives – Projet de règlement commun concernant les contributions de sources non gouvernementales (décision 2000/5)
		9	Questions diverses
Lundi 5 février	Matin		Débat consacré au FNUAP
		8	Programmes de pays et questions connexes – Rapport intérimaire sur l'exécution du programme multinational – Programmes de pays
	Après-midi		Programmes de pays et questions connexes – Rapport intérimaire sur l'exécution du programme multinational – Programmes de pays
	Matin	1	Questions d'organisation Décisions en attente
Mardi 6 février		9	Questions diverses